

UNIVERSITE DE NICE-SOPHIA ANTIPOLIS

SOLIIS

Equipe de recherche sur la Socialisation,
l'Interaction et les Identités Sociales

E.P. C.N.R.S. n° 73

LES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS EN FRANCE TRAJECTOIRES ET DEVENIR

TOME I

**Victor BORGOGNO, Jocelyne STREIFF-FENART, Lise VOLLENWEIDER-
ANDRESEN**

(SOLIIS, CNRS/Université de Nice)

Valérie SIMON

(URMIS, CNRS/Université Paris 7)

Rapport final

Décembre 1995

Coordination scientifique :

Victor Borgogno et Jocelyne Streiff-Fenart

Convention d'étude Direction de la Population et des Migrations du 30 juin 1995

U.F.R. Lettres, Arts et Sciences Humaines

98 Bd. E. Herriot, B.P. 209 - 06204 Nice cedex 3 (France) Tel : 93.37.53.96 - Fax : 93.37.55.67
ou : Pôle St Jean d'Angely, Av des Diables Bleus, 06000 Nice (France) Tel : 04 92 00 12 14

Sommaire

| | |
|--|----|
| Avant-propos | 3 |
| Chapitre 1 Description générale de la présence des étudiants étrangers en France par Lise Vollenweider-Andresen | 5 |
| 1 LA MOBILITE INTERNATIONALE DES ETUDIANTS | 6 |
| 1.1. La situation du point de vue des pays de départ | 7 |
| 1.2. L'attraction de la France | 8 |
| 2. PANORAMA DE LA PRESENCE ETRANGERE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS | 11 |
| 2.1. Les étudiants étrangers dans l'Université française..... | 12 |
| 2.2. Les étudiants étrangers dans les établissements de l'enseignement supérieur hors université..... | 27 |
| 3. L'EVOLUTION DES FLUX DES ETUDIANTS ETRANGERS..... | 36 |
| 3.1. Caractéristiques des flux des étudiants contrôlés par l'OMI | 38 |
| 3.2. Caractéristiques des étudiants "nouveaux inscrits" à l'Université française..... | 44 |
| 4. LE TROISIEME CYCLE : CYCLE DE PREDILECTION DES ETUDIANTS DES PAYS EN VOIE DE DEVELOPPEMENT | 49 |
| 4.1. Les étrangers dans le troisième cycle..... | 49 |
| 4.2. Les étrangers diplômés du troisième cycle | 51 |
| Chapitre 2 La migration des étudiants maghrébins en France à la lumière des contextes des sociétés d'origine par Valérie Simon..... | 55 |
| 1. EVOLUTION DES SYSTEMES DE FORMATION SUPERIEURE AU MAGHREB..... | 56 |
| 1.1. De la démocratisation à la sélection : le tournant des années 70..... | 57 |
| 1.2. Les années 80-90 : L'aggravation de la crise... .. | 60 |
| 1.3. Le développement d'un enseignement supérieur privé | 63 |
| 1.4. A propos des politiques d'arabisation | 65 |
| 2. LA CONTRIBUTION DE LA COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE FRANÇAISE A LA FORMATION DES ETUDIANTS MAGHREBINS AU MAGHREB ET EN FRANCE | 70 |
| 3. LE CHOMAGE DES DIPLOMES DU SUPERIEUR EN ALGERIE, AU MAROC ET EN TUNISIE..... | 73 |
| 3.1. Une inadéquation qualitative entre offre et demande d'emploi | 73 |
| 3.2. Les diplômés formés à l'étranger : des espoirs déçus | 75 |
| Chapitre 3 L'accueil des étudiants étrangers en France : évolution des politiques et des représentations par Victor Borgogno et Jocelyne Streiff-Fénart | 77 |
| 1. L'APRES INDEPENDANCE : LA FORMATION DES ETUDIANTS ETRANGERS DANS LA PERSPECTIVE DE L'AIDE AU DEVELOPPEMENT | 83 |
| 2. LE TOURNANT DES ANNEES 70 | 85 |
| 3 LE MARCHÉ DE LA FORMATION DANS LA PERSPECTIVE DE LA CONSTRUCTION EUROPEENNE..... | 92 |
| 4. ETUDIANTS ET IMMIGRES..... | 95 |
| CONCLUSION | 98 |

Avant-Propos

L'époque récente est marquée par un développement important et multiforme de la coopération universitaire transnationale. L'accueil en grand nombre d'étudiants étrangers par les universités des divers pays développés est un phénomène relativement nouveau lui aussi, qui figure en bonne place dans cette dynamique transnationale des relations universitaires.

Nos universités comptent de très nombreux étudiants étrangers. Si nombreux que rapportés à la population étudiante dans son ensemble, les chiffres mesurant leur présence fait de notre pays l'un des tout premiers dans ce domaine. On se félicite généralement de cette situation qui témoigne de l'attractivité de notre enseignement supérieur. Cependant la population d'étudiants étrangers, considérée dans son ensemble, englobe deux sous-catégories que tout conduit à distinguer (même si dans la réalité, l'opposition n'est pas aussi tranchée) : les migrations en provenance des pays développés et les migrations en provenance des pays en voie de développement. Les deux formes de migration se différencient tant par leurs traits objectifs ou leur statut juridique que par les représentations sociales qu'elles suscitent.

La première est très généralement sous-tendue par une logique d'internationalisation de la production des connaissances et de transnationalisation du "marché" de la formation supérieure. Dans le cas d'un pays comme le nôtre, cette logique s'articule avec des conditions induites par la mise en place de la Communauté Européenne, qui a entraîné la création d'un dispositif législatif propre à hâter l'intégration des systèmes éducatifs des pays formant la nouvelle entité politique.

La seconde apparaît encore implicitement, au moins en partie, comme un moyen de suppléer aux difficultés rencontrées par les pays de départ dans le domaine de l'enseignement supérieur, en raison de leur moindre développement économique.

Cette différence d'appréciation, plus ou moins affirmée au sein de l'appareil d'Etat ou de l'opinion publique, est susceptible d'entraîner des logiques de gestion orientées de manière sensiblement différente.

La division de la migration étudiante entre ces deux formes migratoires distinctes, qui se voient attribuer des significations différentes, figure davantage au rang des

résultats de notre investigation qu'elle n'était présente au rang de ses fondements. A mesure que se développaient nos analyses - sur l'évolution de la présence des étudiants étrangers en France, sur les politiques d'enseignement menées dans les trois pays du Maghreb depuis la fin de la décolonisation, sur l'évolution des politiques et des représentations à l'égard des étudiants étrangers en France au cours des trois dernières décennies- cette distinction perdait son statut statistique pour acquérir un statut heuristique. Elle devenait éclairante. Le choix que nous avons fait d'adopter une perspective comparative y trouvait une justification de plus.

Pour pousser cette analyse à son terme, restent à analyser -ce sera l'objet de la seconde partie de notre travail- les conditions d'existence, les modes de vie et d'insertion sociale de ces étudiants, leurs parcours, leurs projets et leur devenir.

Nous serons amenés ici à explorer, au moyen de questionnaires et d'entretiens semi-directifs, le sens que revêt cette migration aux yeux de ses auteurs, de manière à le confronter aux significations que lui attribuent les acteurs concernés de la société d'accueil.

En second lieu, nous procéderons à une étude du devenir de ceux de ces étudiants qui ont obtenu leur doctorat au cours des années précédentes ainsi qu'à une étude exhaustive du cursus des étudiants étrangers dans la ville de Toulouse dont nous présentons ici les premiers aperçus.

Chapitre 1

Description générale de la présence des étudiants étrangers en France

Lise Vollenweider-Andresen

1 . LA MOBILITÉ INTERNATIONALE DES ÉTUDIANTS

Sur le plan mondial près de 1 500 000 étudiants poursuivaient en 1992¹ des études en dehors de leur pays. La majorité de ces étudiants expatriés est originaire de l'Asie (44,3%). Par ailleurs il faut noter que la part des étudiants originaires du continent européen (21,7%) est aujourd'hui nettement supérieure à celle des pays d'Afrique (13,3%).

Tab. 1 : Répartition en effectif et en pourcentage des étudiants étrangers dans le monde² par région d'origine

| | | |
|------------------|---------|-------|
| Europe | 293614 | 21,7 |
| Asie | 599834 | 44,3 |
| Afrique | 180407 | 13,3 |
| Amérique du Nord | 84222 | 6,2 |
| Amérique du Sud | 42437 | 3,1 |
| Autres | 154025 | 11,4 |
| Total | 1354539 | 100,0 |

Source : annuaire statistique de l'Unesco 1994

Les taux de variation de 1980 à 1992 des étudiants poursuivant des études à l'étranger selon les principaux pays d'origine montrent que la composition de la population étudiante étrangère change : le nombre d'étudiants venant des pays développés s'accroît plus vite que celui des pays en voie de développement. Outre celui des étudiants européens, le nombre des étudiants de l'Asie de l'Est (Chine, Japon et République de Corée : 233 371) dépasse lui aussi le nombre des étudiants originaires du continent africain. Selon le rapport mondial de 1993 de l'UNESCO sur l'éducation, environ 97% des étudiants des pays développés qui font leurs études à l'étranger étudient dans d'autres pays développés, où ils constituent un pourcentage croissant de l'ensemble des étudiants étrangers. Il apparaît ainsi clairement que la coopération internationale dans le domaine de l'éducation, telle qu'elle est représentée par l'accueil d'étudiants étrangers, prend non seulement de plus en plus le caractère d'une coopération Nord-Nord plutôt que Nord-Sud, mais qu'elle est aussi en train de se recentrer sur l'Asie de l'Est.

En 1992 c'est la Chine qui envoyait le plus grand nombre d'étudiants à l'étranger, suivie du Japon. Le Maroc, qui occupait en 1980 la sixième place, régresse à la

¹ Annuaire statistique de l'UNESCO, 1994. Les données ne se réfèrent pour un grand nombre de pays qu'aux universités à l'exclusion des autres établissements d'enseignement supérieur.

² 62 pays pour lesquels les données sont disponibles.

neuvième place en 1992, largement dépassé par l'Allemagne et la Grèce. La France qui se situe au 13^{ème} rang avec 26 924 étudiants inscrits dans des universités étrangères est le pays occidental qui enregistre la plus forte augmentation d'étudiants expatriés (+114%).

Tab. 2 : Étudiants étrangers par principaux pays d'origine³

| Pays d'origine | 1980 | 1992 | Variation de 1980 à |
|------------------------|--------|---------|---------------------|
| République de Corée | 9 675 | 49 665 | 413,3 |
| Chine | 30 127 | 128 561 | 326,7 |
| Japon | 18 066 | 55 145 | 205,2 |
| Inde | 15 238 | 43 205 | 183,5 |
| Singapour | 5 366 | 13 556 | 152,6 |
| France | 11 159 | 26 924 | 141,3 |
| Pakistan | 5 547 | 12 001 | 116,4 |
| Italie | 13 848 | 29 668 | 114,2 |
| Turquie | 14 606 | 28 911 | 97,9 |
| Indonésie | 10 957 | 19 911 | 81,7 |
| Allemagne ⁴ | 22 477 | 40 040 | 78,1 |
| Algérie | 12 661 | 21 055 | 66,3 |
| Hongkong | 20 625 | 34 225 | 65,9 |
| Maroc | 20 876 | 33 430 | 60,1 |
| États Unis | 19 843 | 24 902 | 25,5 |
| Grèce | 31 509 | 37 767 | 19,9 |
| Tunisie | 9 817 | 10 675 | 8,7 |
| Malaisie | 35 693 | 34 397 | -3,6 |
| Jordanie | 17 030 | 15 504 | -9,0 |
| Liban | 15 117 | 12 115 | -19,9 |
| Soudan | 11 008 | 7 980 | -27,5 |
| Syrie | 13 701 | 9 917 | -27,6 |
| Iran | 65 521 | 30 639 | -53,2 |

Source : Annuaire statistique de Unesco 1994

1.1. La situation du point de vue des pays de départ

L'examen des taux d'inscriptions dans les universités étrangères, des nationalités les plus représentés dans l'enseignement supérieur français, montre (cf. Tab : 3) que les étudiants des pays en voie de développement poursuivent plus souvent des études à l'étranger (minimum 8%) que ceux des pays développés (maximum 4%).

Soulignons la situation tout à fait particulière de la Grèce dont 16% de l'ensemble des étudiants sont expatriés. Ce phénomène est entre autres dû à l'application très sévère du numerus clausus dans ce pays qui a pour effet d'inciter les jeunes grecs, qui se

³ Il s'agit des pays comptant le plus grand nombre de ressortissants étudiants à l'étranger

⁴ RDA et RFA

voient ainsi fermer l'accès à l'enseignement supérieur de leur pays, à émigrer dans des pays où l'inscription dans l'université est plus ouverte.

Tab. 3 : Taux d'étudiants de 12 pays sélectionnés⁵ effectuant des études à l'étranger en 1992

| Pays d'origine | Étudiants inscrits | Étudiants à l'étranger | Total étudiants | % étudiants à l'étranger |
|----------------|--------------------|------------------------|-----------------|--------------------------|
| Algérie | 236 185 | 21 055 | 257 240 | 8,2 |
| Maroc | 221 217 | 33 430 | 254 647 | 13,1 |
| Tunisie | 87 780 | 10 675 | 98 455 | 10,8 |
| Cameroun | 33 177 | 8354 | 41 531 | 20,1 |
| Congo | 12 045 | 3 885 | 15 930 | 24,4 |
| Sénégal | 21 562 | 4 525 | 26 087 | 17,3 |
| Turquie | 915 765 | 28 911 | 944 676 | 3,1 |
| Allemagne | 2 306 421 | 40 040 | 2 346 461 | 1,7 |
| Grèce | 195 213 | 37 767 | 232 980 | 16,2 |
| Italie | 1 615 150 | 29 668 | 1 644 818 | 1,8 |
| Portugal | 190 856 | 7 060 | 197 916 | 3,6 |
| France | 1 296 459 | 26 924 | 1 323 383 | 2,1 |

Source : Annuaire statistique de l'Unesco 1994 et Eurostats

Parmi les pays de l'Afrique Subsaharienne, c'est le Congo, pays où le nombre d'étudiants est le moins élevé, qui envoyait le pourcentage le plus élevé de ses étudiants à l'étranger (20,1%). Parmi les pays du Maghreb, c'est le Maroc qui enregistre le plus grand nombre et le taux le plus élevé d'étudiants à l'étranger (13,1%). L'Algérie dont le nombre d'étudiants est le plus élevé des pays du Maghreb a un taux nettement inférieur (8,2%) d'étudiants poursuivant des études à l'étranger.

Parmi les pays européens, après la Grèce, c'est le Portugal qui affiche le taux le plus important d'étudiants inscrits dans des universités étrangères. Ce pays connaît comme la Grèce une sélection sévère à l'entrée de l'enseignement supérieur.

1.2. L'attraction de la France

La France a encore aujourd'hui une tradition d'accueil d'étudiants étrangers dans ses universités et dans ses écoles supérieures. En fait la France apparaît en 1992 comme un des premiers pays au monde en ce qui concerne le nombre d'étrangers accueillis par rapport à l'ensemble de la population étudiante. Comme l'Allemagne, la France admet beaucoup plus d'étudiants qu'elle n'en "exporte", alors que l'Italie, l'Espagne et plus particulièrement la Grèce sont dans une situation inverse.

⁵ Il s'agit des 11 pays les plus représentés parmi les étudiants étrangers dans l'université française et de la France.

Tab. 4 : Principaux pays d'accueil des étudiants étrangers en 1992

| <u>Pays</u> | <u>Étudiants accueillis (milliers)</u> | <u>taux d'accueil en %</u> |
|-----------------|--|----------------------------|
| États-Unis | 438 | 2,9 |
| France | 138 | 10,7 |
| Belgique | 27 | 10,0 |
| Grande Bretagne | 88 | 7,5 |
| Allemagne | 116 | 5,0 |
| Italie | 20 | 1,3 |
| Espagne | 12 | 1,0 |

Source : Annuaire statistique de l'Unesco 1994

En accueillant proportionnellement trois fois plus d'étudiants étrangers que les États Unis, la France joue un rôle majeur dans la formation internationale, en particulier auprès des Africains, qui constituent les principaux flux d'entrée d'étudiants étrangers dans l'Université française. Comme le montre le tableau ci-dessous, les étudiants du continent africain poursuivant des études à l'étranger sont près de 4 fois plus souvent inscrits dans l'Université française que les étudiants en provenance de pays européens.

Tab. 5 : Pourcentage des étudiants poursuivant des études à l'étranger inscrits dans l'université française par continent d'origine en 1992

| Continent d'origine | Étudiants à l'étranger | Étudiants inscrit en France | % en France |
|----------------------------|-------------------------------|------------------------------------|--------------------|
| Afrique | 180 407 | 74941 | 41,6 |
| Europe | 293 614 | 32684 | 11,1 |
| Amérique | 126 659 | 9992 | 7,9 |
| Asie | 599 834 | 20407 | 3,4 |

Sources: Annuaire statistique de l'Unesco 1994 et DEP Ministère de l'Éducation Nationale

L'analyse rapportée aux nationalités (cf. Tab : 6) de la destination des étudiants effectuant des études à l'étranger montre que 88% des Algériens ont opté pour la France en 1992 alors que c'était le cas pour "seulement" 78% en 1989. Pour d'autres étudiants comme les Sénégalais et les Congolais, la destination est aussi pour une large majorité d'entre eux la France.

En ce qui concerne les trois principaux pays du Maghreb, on note que les Tunisiens et les Marocains poursuivant des études à l'étranger sont désormais proportionnellement moins nombreux que les Algériens à effectuer des études en France, leur taux ayant régressé depuis 1989 : alors qu'ils représentaient 78% des

étudiants marocains expatriés et 66% des tunisiens expatriés en 1989 ce n'est plus le cas que de 66% et 60% en 1992 pour l'un et l'autre de ces pays.⁶

Tab 6 : Pourcentage des étudiants poursuivant des études à l'étranger inscrits dans l'université française par principaux pays d'origine en 1992

| Pays d'origine | Étudiants à l'étranger | Étudiants inscrit en France | % en France |
|----------------|------------------------|-----------------------------|-------------|
| Algérie | 21 055 | 18 462 | 87,7 |
| Maroc | 33 430 | 22 255 | 66,6 |
| Tunisie | 10 675 | 6 418 | 60,1 |
| Cameroun | 8 354 | 4 913 | 58,8 |
| Congo | 3 885 | 2 701 | 69,5 |
| Sénégal | 4 525 | 3 137 | 69,3 |
| Turquie | 28 911 | 1 513 | 5,2 |
| Allemagne | 40 040 | 5 563 | 13,9 |
| Grèce | 37 767 | 2 726 | 7,2 |
| Italie | 29 668 | 2 657 | 9,0 |
| Portugal | 7 060 | 3 423 | 48,5 |

Sources: Annuaire statistique de l'Unesco 1994 et DEP Ministère de l'Éducation Nationale

Notons enfin que la France accueille dans ses universités un fort pourcentage des étudiants portugais effectuant des études à l'étranger, soit 48,5%.

La distribution des flux d'étudiants étrangers selon leur origine géographique conduit à souligner leur parallélisme avec les migrations de travail originaires des mêmes pays. Ce parallélisme renvoie de plus à la question des liens concrets existant entre étudiants et travailleurs immigrés. Ce problème a des incidences au plan des recensements statistiques. Ainsi tout laisse à penser que nombreux sont en fait, parmi ces étudiants comptabilisés comme étudiants effectuant des études à l'étrangers, les étudiants issus de l'immigration de parents de nationalité étrangère résidant en France, ayant fait leur scolarité primaire et/ou secondaire en France. Seule l'enquête, permettant d'isoler les étudiants venus en France pour faire des études supérieures après avoir effectué leur scolarité au pays, traitement prévu auprès de la DEP et pour lequel nous n'avons pas à ce jour obtenu le feu vert, pourra répondre à cette question.

2. PANORAMA DE LA PRÉSENCE ÉTRANGÈRE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR FRANÇAIS

⁶ En 1992 les étudiants marocains expatriés sont par ailleurs pour 10% inscrit en Belgique, 4% en Allemagne, 4% en Tunisie et 3% en Espagne et les étudiants tunisiens à l'étranger sont pour 8% au Maroc, 7% en Allemagne, 6% en Syrie, 4% Canada, 3% en Belgique

Au cours des vingt cinq dernières années le nombre des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur français a augmenté considérablement passant de 41 686 à la rentrée de 1971-72 à 161 048 à celle de 1994-95. Pendant cette période le nombre d'étudiants étrangers a augmenté davantage que celui des étudiants français, puisque il a été multiplié par 3,8 contre 3,2 pour les étudiants français.

La proportion des étudiants étrangers dans l'ensemble de la population de l'enseignement supérieur, qui en 1971-72 était de 7,1%, culmine en 1984-85 à 13,7% , pour ensuite diminuer de façon continue pour atteindre en 1994-95 le taux de 8,3%.

Tab. 7 : Évolution des effectifs et représentation des étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur
1971 à 1994

| Étudiants étrangers | 1971-72 | 1976-77 | 1981-82 | 1984-85 | 1986-87 | 1991-92 | 1994-95 |
|--|---------|---------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Dans l'Université | 35 038 | 96 409 | 113 977 | 133 484 | 126 762 | 137 278 | 134 943* |
| % étrangers | 6,6 | 11,9 | 12,9 | 14,1 | 13,1 | 11,1 | 9,3 |
| Dans l'Enseignement Supérieur hors université** | 6 648 | 10 966 | 12 816 | 15 915 | 13 066 | 25 851 | 26 105 |
| % étrangers | 11,3 | 6,8 | 10,8 | 11,1 | 9,4 | 5,2 | 5,5 |
| Total étrangers | 41 686 | 107 375 | 126 793 | 149 399 | 139 828 | 163 129 | 161 048 |
| Total étudiants ventilés | 589 219 | 973 581 | 1 002 092 | 1 093 356 | 1 109 199 | 1 734 256 | 1 930 774 |
| % étrangers | 7,1 | 11,0 | 12,7 | 13,7 | 12,6 | 9,4 | 8,3 |

Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

*Résultat provisoire

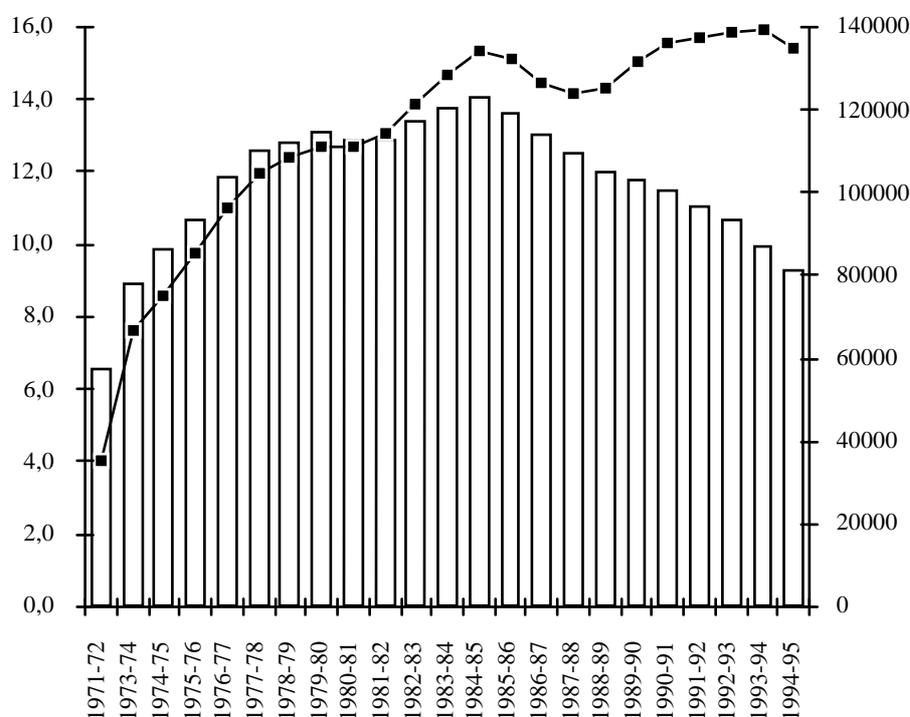
** Ne comptabilisent pas l'ensemble des établissements sur toute la période cf. annexe II

La grande majorité des étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur en 1994-95 effectuaient leurs études au sein de l'Université (75%), mais c'est bien plus souvent le cas pour les étudiants étrangers (84%), qui accèdent aux établissements de l'enseignement supérieur hors université dans une moindre proportion que les étudiants français (16% contre 25%). De même on note que si la présence des étudiants étrangers a augmenté au cours de la période 71-94 de façon équivalente dans l'Université et dans l'enseignement supérieur hors université (multiplié par 3,9) c'est loin d'être le cas pour les étudiants français qui sur la même période voient leur nombre multiplié par 8,7 dans l'enseignement supérieur hors université, contre 2,7 dans l'Université.

2.1. Les étudiants étrangers dans l'Université française

En trente ans, de 1964 à 1994, le nombre des étudiants étrangers dans les universités françaises passe de 26 900 à 134 943. Pendant cette période ce nombre a donc été multiplié par 5.

Graphe 1 : Évolution des effectifs des étudiants étrangers et de leur représentation dans l'ensemble de la population de 1971 à 1994



Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

L'examen de l'évolution annuelle de la présence des étudiants étrangers dans l'Université française, de la rentrée universitaire de 1971 à celle de 1994 (graphe ci-dessus) permet :

- d'observer que la proportion, pendant cette période, des étudiants étrangers dans l'ensemble de la population universitaire culmine en 1984-85 à 14,%, pour ensuite diminuer de façon continue pour n'atteindre que 9,3% en 1994-95.

- d'identifier trois périodes qui se distinguent par le nombre d'inscrits. La première, allant jusqu'à la rentrée universitaire de 1984-85, qui se caractérise par une très forte augmentation d'étudiants étrangers, avec une seule légère régression en 1980-81. Une deuxième période de 1985-86 à 87-88 qui se caractérise par la régression de la présence des étudiants étrangers et enfin une troisième à partir de 1988-89 où l'on constate une nouvelle augmentation des effectifs étrangers dans l'Université française.

Si l'on procède à un examen plus détaillé de l'évolution des effectifs annuels d'étudiants étrangers selon l'origine géographique on constate que ces trois périodes

(1971-84, 1985-87 et 1988-94) se distinguent par des courants migratoires étudiants différents.

Tab. 8 : Variations en % par périodes des étudiants selon leur origine géographique

| Origine géographique | 1971-75 | 1975-78 | 1978-81 | 1981-84 | 1984-87 | 1987-90 | 1990-93 | 1993-94 |
|-----------------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Europe | + 110 | +24,4 | +1,3 | +12,5 | - 4,6 | 25,2 | + 31,1 | - 0,5 |
| dont : | | | | | | | | |
| UE à 9*** | +73,4 | +17,3 | +8,1 | +10,4 | +1,6 | +30,3 | +35,5 | - 2 |
| UE à 10*** | +99,8 | +29 | +1,1 | +6,8 | - 6,1 | +23,9 | +31,2 | - 2,3 |
| UE à 12*** | +116,1 | +25,3 | +3,2 | +13,6 | - 4 | +21,7 | +24,6 | - 1,8 |
| Asie | +114,2 | +20,6 | +1,8 | +7,8 | - 1,4 | +2,4 | - 8,9 | - 0,4 |
| dont : | | | | | | | | |
| Sud-est asiatique* | +153,1 | - 41,1 | -38,7 | - 12,9 | - 13,2 | +27,9 | +35 | +5,9 |
| Turquie | +107,8 | +32,1 | - 14,8 | - 23,4 | - 10,7 | +60,3 | +35,5 | +4,6 |
| Afrique | +187,2 | +44,4 | +12 | +23,4 | - 8,9 | +8,9 | - 4,1 | - 3,3 |
| dont : | | | | | | | | |
| Maghreb | +215,2 | +51 | +12,9 | +23,5 | - 10,1 | +19,7 | -4,9 | - 3,6 |
| Maroc | +227,6 | +72,3 | +32,2 | +39,8 | - 10,5 | +12,2 | - 21,7 | - 8,8 |
| Tunisie | +150,4 | +26,3 | - 15,2 | +2,2 | - 11,2 | -0,4 | - 15,3 | - 9,3 |
| Algérie | +332,8 | +52,3 | +11,8 | +10,1 | - 8,2 | +51 | +28,6 | +3,5 |
| Afrique francophone** | +155,7 | +31,8 | +8,8 | +23,7 | - 6,2 | - 2,1 | +0,1 | - 2,8 |
| Cameroun | +209,6 | +52,2 | +9,1 | +20 | + 6,9 | +4,1 | - 6,3 | - 5,9 |
| Congo | +131,2 | +47 | +25,9 | +38,9 | - 9,2 | +0,9 | - 3,4 | - 1,7 |
| Sénégal | +310,8 | +43,9 | +1,9 | +16,6 | - 0,8 | +6,7 | + 19,7 | +2,6 |
| Afrique autres | +178 | +58,4 | +18,8 | +21,4 | - 11 | -19,1 | - 17 | - 2,1 |
| Zaïre | +296,4 | +74,6 | +47 | +26,7 | - 12,5 | - 6,5 | - 21,3 | - 6,6 |
| Amérique | +97 | +17,6 | - 10,8 | +6,3 | - 11,1 | +5,9 | - 4 | - 7,5 |
| dont : | | | | | | | | |
| Amérique du Nord | +37,2 | - 3,5 | - 12,5 | +14,2 | + 0,9 | +5,4 | - 6,3 | - 10,9 |
| Toutes nationalités | +144,2 | +26,8 | +5,1 | +17,4 | - 7,4 | +9,9 | +2,4 | - 3,3 |
| Français | +50,2 | +6,1 | +4,5 | +7,5 | +4,2 | +19,5 | +18 | +4,3 |

Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

*Sud-est asiatique : Cambodge, Laos, Vietnam

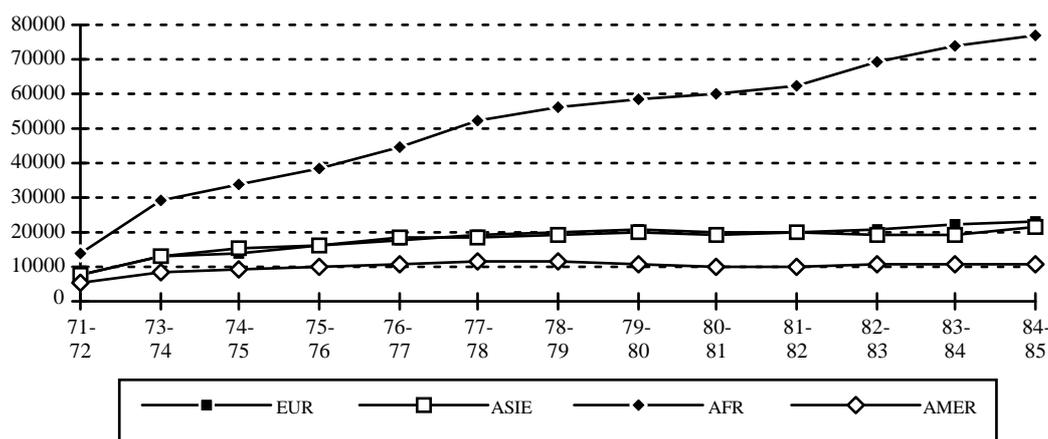
** Afrique francophone 17 états anciennement sous administration française : Bénin, Burkina-Faso, Cameroun, Centrafrique, Comores, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Djibouti, Madagascar, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Tchad, Togo

*** y compris, à partir de 1990, les ressortissants de l'ex RDA

1971-84 : l'arrivée massive des étudiants en provenance des anciennes colonies françaises

La première période s'étend de 1971 à 84. Elle se caractérise par une première phase -culminant en 1972-1973- de forte augmentation des effectifs globaux d'étudiants dans nos universités, suivie d'une seconde phase où l'augmentation de la population étudiante est moins forte mais se maintient à un rythme soutenu. C'est aussi le moment de l'arrivée massive et continue d'étudiants étrangers ; leur nombre augmente de +218% contre +58% pour les étudiants français. De même pendant les deux années "d'explosion démographique" leur variation est nettement supérieure (+78,5%) à celle des Français (+26,7%).

Graphes : 2 Évolution des effectifs des étudiants étrangers de 1971 à 1984 selon le continent d'origine

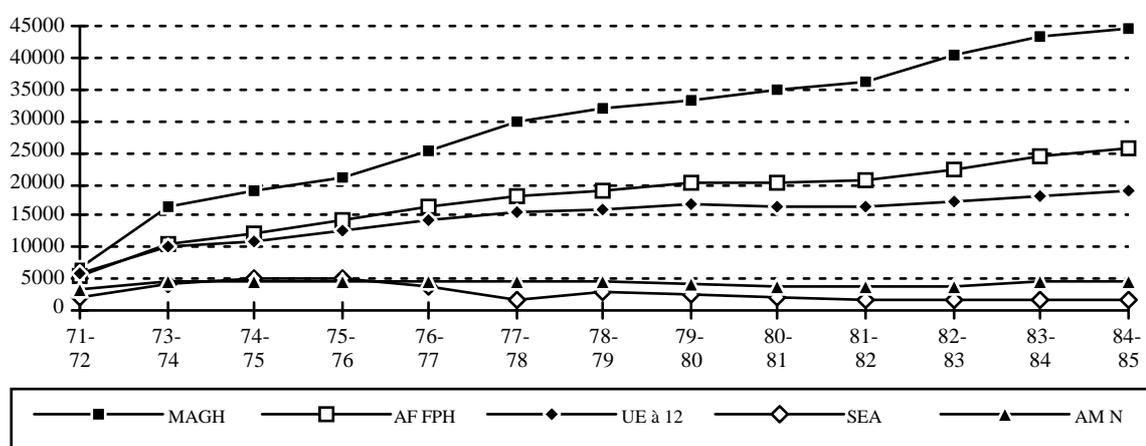


Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

On note que l'augmentation massive du nombre des étudiants étrangers sur cette période est principalement due à des courants migratoires provenant des anciennes colonies de la France sur le continent africain : +473% contre +198% pour les ressortissants de pays du continent européen. Cette progression des étudiants originaires d'Afrique traduit la difficulté des pays concernés à répondre à la forte croissance de la "demande en enseignement supérieur" au lendemain des indépendances. Non seulement les équipements universitaires légués par l'ancien colonisateur, plus particulièrement dans les pays du Maghreb, sont pratiquement inexistantes, mais le personnel qualifié lui aussi insuffisant. Ces pays ont à former rapidement un grand nombre d'enseignants. La France s'efforce d'aider ces pays à résoudre ces problèmes par diverses formes de coopération. L'accueil massif d'étudiants en provenance de ces pays dans

l'enseignement supérieur (avec octroi de nombreuses bourses) peut être regardé comme s'inscrivant dans cette aide multiforme (cf. chapitres 2 et 3)

Graphe : 3 Évolution des effectifs des étudiants étrangers de 1971 à 1984 selon l'origine géographique sélectionnée



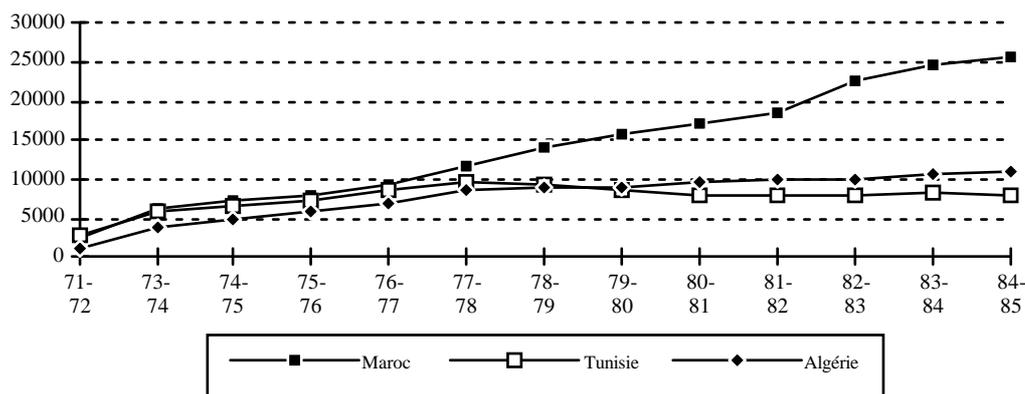
Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

MAGH= Maghreb, AF FPH= Afrique francophone, UE à 12= Union européenne des douze, SEA= Sud-est Asiatique, AM N= Amérique du Nord

La progression la plus importante est celle des étudiants originaires du Maghreb (+563%), suivi de celle des étudiants originaires des pays d'Afrique noire francophone (+353%). L'effectif des étudiants des pays de l'UE progresse plus faiblement (+217%). Le seul groupe qui enregistre pendant cette période une régression des effectifs est celui des étudiants originaires des pays du Sud-est asiatiques (-20%). La diminution de leur nombre à partir de 1975-76 s'explique par la volonté, après la fin de la guerre au Vietnam, du gouvernement révolutionnaire de ce pays de ne plus envoyer ses ressortissants faire des études dans des pays occidentaux.

En ce qui concerne les pays du Maghreb, la progression la plus importante est celle des étudiants originaires du Maroc (+943%) et de l'Algérie (+711%). Par contre on constate que les étudiants tunisiens qui en 1971 constituaient le groupe le plus important parmi les étudiants étrangers (2 929), connaissent une évolution bien moins importante (+174) que ceux des pays précités. Leur nombre culmine en 1978 (9 514) pour ensuite décliner de façon continue jusqu'à ce jour (6 023). Tout laisse à penser que ce phénomène s'explique par un changement d'orientation des politiques d'enseignement en Tunisie à partir de 1975 (cf. chapitre 2).

Graphe : 4 Évolution des effectifs des étudiants des pays du Maghreb de 1971 à 1984



Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

Notons enfin que la progression la plus importante sur cette période concerne les étudiants originaires du Zaïre dont le nombre passe de 168 à 2166 personnes, soit +1067%.

1985-87 : des années de régression relative.

A partir de la rentrée universitaire 1985 et pendant trois années consécutives, on constate une régression de l'effectif des étudiants étrangers (-7%) alors que celui des français continue de progresser (+6%). Cette régression des étudiants étrangers frappe bien d'avantage les ressortissants des pays du continent africain : -8% que ceux des pays Européens (-4%). Font exception les étudiants de l'Amérique du Nord dont le nombre augmente de 0,9% (cf. Tab. 8).

La diminution du nombre d'étudiants est surtout importante parmi les étudiants originaires du Maghreb (-10%) et de l'Asie du Sud-est (-13,2%).

Parmi les étudiants des pays du Maghreb la diminution est surtout remarquable chez les marocains (-11%), chez les tunisiens -dont la diminution avait déjà largement commencé, comme déjà mentionné, en 1978-79-, (-13%), et dans un moindre degré pour les Algériens (-8%).

Cette régression obéit certainement à des facteurs propres à ces trois pays de départ (cf. chapitre 2) :

- la politique de restriction budgétaire au Maroc, qui dictée par la crise économique, conduit, à partir de 1982-83, à une forte diminution des bourses attribuées pour les études à l'étranger, -le nombre d'attribution de ces bourses est passé de 24 993 en 1982-83 à seulement 8 513 en 1993-94, soit -66%-.

- la création de nouvelles universités et le développement d'un enseignement supérieur privé au Maroc et en Tunisie. Permettant d'une part de mieux répondre à la demande d'enseignement supérieur et d'autre part de drainer une partie des étudiants potentiellement candidats à la migration car appartenant à un milieu social suffisamment fortuné pour payer à leurs enfants des études à l'étranger.

- la divergence de plus en plus grande entre les systèmes d'enseignement maghrébin et français, suite notamment à "l'arabisation" de l'enseignement supérieur.

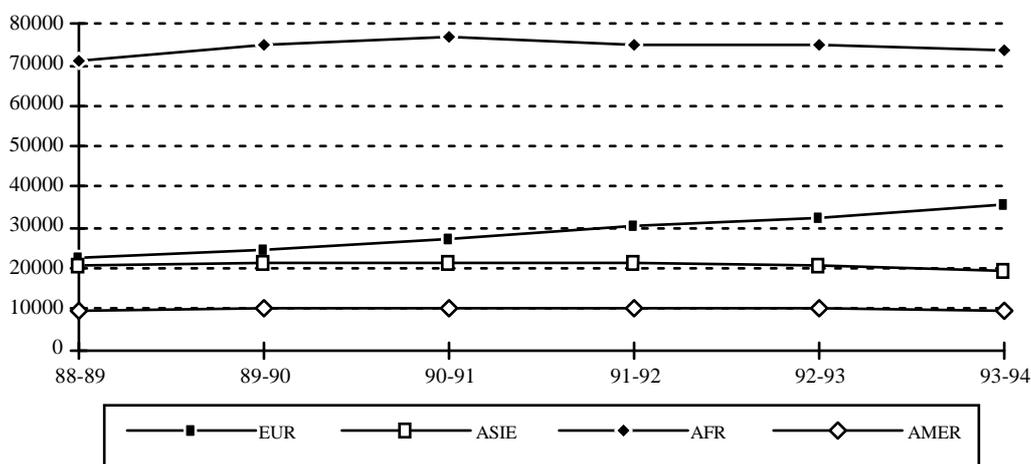
Pour ce qui est des facteurs propres au pays d'accueil, l'analyse de l'évolution des politiques d'accueil des étudiants étrangers en France (cf. chapitre 3) montre qu'il s'agit des effets des pressions politiques de plus en plus insistantes sur les conditions de séjour et d'accueil dans les universités des étudiants étrangers. Obligation de visa pour les étudiants non ressortissant de la CEE, instaurée en 1986, avec justification de moyens suffisants d'existence (env. 2000FF/mois : revenu équivalent à celui d'un cadre débutant au Maghreb), obtention d'une préinscription dans une université française. L'obtention de cette préinscription obéit aux exigences posées dans le cadre de la loi Savary, qui souligne la nécessité "d'une cohérence entre la formation des étudiants étrangers en France et le développement des centres universitaires dans les pays en voie de développement". Cette politique fait qu'en pratique il sera impossible aux étudiants de ces pays de s'inscrire dans les universités françaises, dans la mesure où la filière souhaitée existe dans leur pays, cela du moins pour les étudiants qui ne sont pas "invités" (qui ne bénéficient ni d'une Bourse du Gouvernement Français ni d'une bourse nationale de leur pays et qui ne sont pas détenteurs d'un baccalauréat français). Cette disposition vise particulièrement le 1er cycle. Il est vrai qu'à l'époque cet échelon du cursus connaît une véritable asphyxie en raison de l'afflux massif de bacheliers français dans des structures et des équipements universitaires qui s'avèrent dramatiquement insuffisants. Par ailleurs cette loi qui donne l'autonomie aux universités, préconise que celles-ci fixent leurs propres conditions d'admission des étudiants étrangers selon leurs capacités.

Notons que seuls les effectifs des étudiants originaires du Cameroun - parmi les nationalités faisant l'objet de la présente étude - progressent pendant cette période (+7%). Seule une enquête spécifique permettrait de déterminer les raisons de cette exception.

De 1988 à 94 : une période caractérisée par l'émergence d'un "marché universitaire européen".

Au cours de la période qui s'étend de 1988 à aujourd'hui, les tendances qui avaient caractérisé jusqu'ici les flux d'étudiants étrangers, au regard notamment de leur répartition par origine nationale, se trouvent notablement infléchies. Globalement les étrangers enregistrent à nouveau une progression de leurs effectifs (+12%), mais celle-ci est bien moindre que celle des étudiants français (+38%), et elle concerne surtout, contrairement aux périodes précédentes, des étudiants en provenance des pays du continent européen : +59% (contre +3% pour les étudiants provenant des pays du continent africain et +3% pour ceux du continent américain). Font exception les étudiants originaires de l'Asie qui continuent d'enregistrer une régression (-6%).

Graphes : 5 Évolution des effectifs des étudiants selon les continents d'origine de 1988 à 1993



Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

Ce phénomène nouveau s'explique en grande partie :

- d'une part par la mise en place dans le cadre de la construction européenne d'une politique de coopération interuniversitaire spécifique visant à multiplier les échanges d'étudiants et d'enseignants entre les universités des pays membres, le programme ERASMUS constituant l'illustration la plus connue de ces nouvelles formes de coopération. On constate ainsi que le nombre des étudiants des pays de Union Européenne augmentent de 46%.

- d'autre part par la chute du mur de Berlin dont l'une des conséquences est une augmentation considérable, depuis 1990, des étudiants provenant des pays de l'Europe de l'Est ; +120% des étudiants originaires des pays hors UE-.

Ce fort taux de croissance du contingent européen au sein des étudiants étrangers accueillis par nos universités, renvoie à ce qu'on pourrait appeler un recentrage européen de la politique française de coopération internationale en matière d'enseignement supérieur.

Il existe cependant trois groupes d'étudiants en provenance des "PVD" (Algériens, Sénégalais et Sud-est asiatiques) qui, contrairement à la tendance ci-dessus, voient leurs effectifs s'accroître spectaculairement au cours de cette période. Le nombre des étudiants algériens en effet croît de 79% alors que celui des Marocains, malgré une légère reprise de 1988 à 1991, diminue de 15%, et que celui des Tunisiens continue de baisser (-14%). On peut rapprocher cet accroissement avec l'aggravation de la crise politico-économique qui frappe leur pays (cf. les émeutes de 1988). Se trouve ici soulignée une des dimensions spécifiques des migrations étudiantes en provenance des pays en voie de développement : le fait qu'elles sont susceptibles de revêtir un sens qui les éloignent quelque peu de la pure "motivation universitaire" et les rapprochent de la figure de la migration classique (que celle-ci obéisse à des raisons économiques ou politiques.....).

De même l'effectif des étudiants Sénégalais progresse de 25% alors que celui de l'ensemble des étudiants des pays de l'Afrique Noire francophone diminue de 0,4%. Enfin les étudiants originaires des pays de l'Asie du Sud-est enregistrent, pour la première fois depuis 1975, une augmentation considérable de leurs effectifs (+64%).

1994-95 Un nouveau tournant ?

Il serait prématuré de commenter de manière approfondie les statistiques de la DEP concernant l'année universitaire 1994-95 qui ne sont pour le moment que provisoires. Néanmoins si ces chiffres dont nous disposons étaient confirmés, ils conduiraient à parler à nouveau d'une diminution générale des effectifs des étudiants étrangers (-3,3%) alors que celui des étudiants français continue de croître (+4,3%). Cette régression touche également les étudiants en provenance des pays de l'UE(-1,8%) et de manière plus forte ceux de l'Amérique du Nord (-10,9%). On remarque cependant la position spécifique de 5 groupes d'étudiants dont le nombre est en progression continue depuis 1988. Il s'agit des étudiants originaires des pays européens hors UE (+3,7%), de l'Algérie (+3,5%), du Sénégal (+2,8%), de l'Asie du Sud-est (+5,9%) et de la Turquie (+4,6%).

2.1.1. L'évolution des étudiants étrangers par origine géographique

Ces étrangers viennent aujourd'hui majoritairement du continent africain, (71 096 étudiants soit 53% des étrangers), bien que la représentation de ces derniers dans l'ensemble de la population étrangère, après avoir culminé en 1984-85, diminue de façon continue. Les Européens constituent le deuxième grand groupe des étrangers (avec 35 522 étudiants, soit 26%), malgré une baisse de leur représentation parmi les étrangers de 1971 à 1987. La proportion des étudiants en provenance d'Asie et d'Amérique n'a cessé de décroître depuis 1971 pour ne représenter aujourd'hui respectivement que 14,% (19 506 étudiants) et 7% (9 185 étudiants) des étudiants étrangers.

Tab. 9 : Évolution de la répartition des étudiants étrangers selon le continent d'origine de 1971 à 1994

| Continent | 1971-72 | 1978-79 | 1984-85 | 1987-88 | 1990-91 | 1994-95 |
|--------------------------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Afrique | 38,5 | 51,6 | 57,7 | 56,8 | 56,2 | 52,7 |
| Effectifs | 13 484 | 55 920 | 77 261 | 70 409 | 76 668 | 71 096 |
| Europe | 21,9 | 18,5 | 17,1 | 17,6 | 20,0 | 26,3 |
| Effectifs | 7 657 | 20 028 | 22 832 | 21 773 | 27 250 | 35 522 |
| Asie | 21,4 | 17,9 | 15,9 | 16,9 | 15,8 | 14,5 |
| Effectifs | 7 508 | 19 393 | 21 283 | 20 993 | 21 501 | 19 506 |
| Amérique | 14,3 | 10,7 | 8,2 | 7,9 | 7,6 | 6,8 |
| Effectifs | 5 005 | 11 593 | 10 990 | 9 768 | 10 345 | 9 185 |
| Eff Toutes nationalités | 35 038 | 108 471 | 133 848 | 123 978 | 136 306 | 134 943 |

Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

Les nationalités les plus représentées parmi les étudiants étrangers sont celles du Maghreb. Alors que les Marocains constituaient jusqu'en 1993-94 le groupe national le plus important des étudiants étrangers, ce rang est occupé par les Algériens depuis la rentrée universitaire 1994-95, les Tunisiens figurant en troisième position. A noter que parmi les autres nationalités, ce sont les Allemands, qui constituent aujourd'hui le groupe le plus important parmi les étudiants étrangers.

L'examen de l'évolution du nombre des étudiants étrangers selon les principaux pays d'origine entre 1984-85 et 1994-95, montre une augmentation considérable des effectifs d'étudiants provenant d'autres pays que ceux retenus pour notre étude : Corée du Sud passant de 41 étudiants à 1601, soit +3804%, Roumanie passant de 201 étudiants à 1501, soit +646%, Chine passant de 768 étudiants à 1300, soit +69% et enfin la Pologne passant de 854 étudiants à 1333, soit +56%. Inversement on observe une diminution des effectifs d'étudiants originaires d'Iran (-45%), de la Syrie (-41%) et du Liban (-27%). Ces données font apparaître de nouvelles tendances dans l'accueil des

étudiants étrangers par notre pays : les flux en provenance des pays de L'Europe de l'Est et d'Asie de l'Est s'accroissent, tandis qu'inversement on voit décroître les flux originaires des pays du Moyen Orient, dont les liens avec la France sont pourtant anciens comme la Syrie, le Liban et l'Iran.

Tab. 10 : Principaux pays d'origine des étudiants étrangers en France en 1984-85, 1990-91 et 1994-95

| Pays | 1984-85 | 1994-95 | % de variation de 1984 à 1994 |
|---------------------|---------|-----------|-------------------------------|
| Algérie | 10 961 | 20 215 | 84,4 |
| Maroc | 25 778 | 18 488 | -28,3 |
| Tunisie | 8 028 | 5 461 | -32,0 |
| Allemagne | 3 643 | 5 343 | 46,7 |
| Cameroun | 4 486 | 4 401 | -1,9 |
| Grand Bretagne | 2 277 | 4 275 | 87,7 |
| Portugal | 2 004 | 3 492 | 74,3 |
| Sénégal | 2 612 | 3 400 | 30,2 |
| Italie | 1 400 | 3 378 | 141,3 |
| Liban | 4 589 | 3 369 | -26,6 |
| Espagne | 2 578 | 3 270 | 26,8 |
| États Unis | 3 549 | 2 958 | -16,7 |
| Grèce | 3 749 | 2 806 | -25,2 |
| Congo | 3 025 | 2 623 | -13,3 |
| Iran | 4 589 | 2 518 | -45,1 |
| Madagascar | 4 401 | 2 490 | -43,4 |
| Côte d'Ivoire | 3 142 | 2 452 | -22,0 |
| Syrie | 3 194 | 1 902 | -40,5 |
| Corée du Sud | 41 | 1 601 | 3804,9 |
| Roumanie | 201 | 1 501 | 646,8 |
| Brésil | 1 220 | 1 380 | 13,1 |
| Pologne | 854 | 1 333 | 56,1 |
| Chine | 768 | 1 300 | 69,3 |
| Canada | 949 | 1 037 | 9,3 |
| Toutes nationalités | 133 848 | 134 943 | 0,8 |
| Français | 815 996 | 1 319 560 | 61,7 |

Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

2.1.2. L'évolution de la répartition par discipline

Comme c'est le cas pour les étudiants français, plus d'un étudiant étranger sur trois est inscrit en Lettres, et cela depuis 1971. Par contre la proportion d'étrangers en Médecine, bien qu'elle soit en 1993 nettement supérieure (14,8%) à celle des français (7,5%), a diminué depuis 1971 (17,6%) au profit d'autres disciplines : le Droit accueille 11,3% et les Sciences Économiques 11,3% des étrangers en 1993 (cf. Tab. 11, page suivante).

L'examen de la répartition en 1993-94 des différents groupes d'étudiants étrangers entre les grands secteurs disciplinaires -selon la nomenclature retenue pour notre étude- fait apparaître une répartition étroitement corrélée à l'origine nationale ⁷ .

Il montre tout d'abord que les étudiants en provenance des pays industrialisés sont majoritairement inscrits en Lettres : il s'agit le plus souvent d'étudiants venus suivre pour un an des études de langue et de civilisation française. C'est, en 1993-94, le cas pour 3 584 étudiants d'Amérique du Nord, soit 80%, et pour 18 597 étudiants des pays de l'UE, soit 53%. Toutefois on observe, malgré le maintien de cette tendance, un changement dans l'orientation des étudiants européens en faveur des disciplines de Droit et Sciences Économiques au détriment des Sciences et de la Médecine . Ainsi le chiffre de leur présence dans les deux matières scientifiques régresse de 18,4% en 1971-72 à 13,9% en 1993-94, alors qu'en Droit ce chiffre passe de 7,1% en 1971-72 à 13,3 en 1993-94 ; de 5,6% et 9,5% en ce qui concerne les Sciences Économiques.

A l'inverse les étudiants originaires d'Asie et du Maghreb s'orientent plus que les autres étudiants vers les disciplines scientifiques et médicales, où ils viennent bien souvent effectuer soit des études de 3ème cycle soit passer un diplôme de spécialisation médicale. C'est aujourd'hui le cas pour 9 796 étudiants d'Asie, soit 42,5%, et pour 26 041 étudiants originaires du Maghreb, soit 49,9%, contre 35,2% pour l'ensemble des étudiants étrangers et pour 29,4% "seulement" des Français. En ce qui concerne les disciplines choisies par les étudiants originaires des trois pays du Maghreb, on note à nouveau la spécificité des étudiants algériens. Alors que les Marocains et les Tunisiens poursuivent principalement des études de Sciences (31% et 29%), les Algériens sont quant à eux massivement inscrits en Médecine, Pharmacie ou Dentaire (34%)

⁷ Nous avons retenu comme années de référence, outre 1971-72 et 1993-94, l'année universitaire 1984-85, année où culmine la représentation des étrangers dans l'ensemble de la population étudiante.

Tableau 11

Enfin les étudiants de l’Afrique noire francophone se distinguent des autres étudiants par une orientation plus massive vers les disciplines de Droit et des Sciences Économiques. C’est le cas pour 38,4% (9 288 étudiants) d’entre contre 22,6 de l’ensemble des étrangers et 24,8% des français.

Ces grandes tendances se maintiennent en dépit d’une recentrage vers les disciplines de lettres des étudiants en provenance d’Asie et des différents pays africains.

Notons enfin une nette reprise des inscriptions en Médecine entre 1984-85 et 1993-94, pour les étudiants en provenance des pays africains, après une régression générale de leur taux d’inscription dans cette discipline entre 1971-72 et 1984-85 ; cependant celui-ci n’atteint pas le niveau observé en 1971-72. Soulignons à nouveau la situation tout à fait spécifique des étudiants algériens, qui aujourd’hui effectuent bien plus souvent (29,1%) qu’en 1971-72 (20,3%) des études médicales. Non seulement la proportion de ces étudiants à être inscrits en 3ème cycle est la plus élevée de celles que l’on observe chez les étudiants étrangers (cf. partie sur le 3ème cycle) mais 50% de ces étudiants de 3ème cycle sont inscrits dans les disciplines Médicales alors que 12% seulement le sont dans les disciplines de Lettres et Sciences Humaines.

2.1.3. L’attirance pour la région parisienne comme lieu d’étude

Les étudiants étrangers dans l’ensemble s’orientent massivement vers les universités de la région parisienne qui accueillent 41% d’entre eux contre 27% de l’ensemble de la population étudiante. Cette attirance pour la région parisienne est plus importante parmi les étudiants asiatiques (47%) et africains (40%) que parmi les Européens (35%).

Tab. 12 : Répartition des étudiants étrangers selon l’origine géographique par académies

| Origine géographique | Rég. Paris | Lyon | Strasbourg | Montpellier | Aix/Marseille | Toulouse | Grenoble | Lille | Nancy | Bordeaux | Nantes | Nice | Total |
|----------------------|------------|------|------------|-------------|---------------|----------|----------|-------|-------|----------|--------|------|-------|
| EUROPE | 35,3 | 4,2 | 8,7 | 5,1 | 5,9 | 4,8 | 6,3 | 2,8 | 4,4 | 3,0 | 2,7 | 2,6 | 100 |
| ASIE | 46,6 | 5,7 | 4,7 | 4,2 | 2,9 | 3,1 | 4,1 | 2,6 | 4,0 | 2,9 | 2,2 | 2,0 | 100 |
| AFRIQUE | 40,4 | 5,8 | 3,6 | 4,5 | 3,9 | 4,4 | 3,1 | 5,7 | 3,6 | 3,6 | 1,9 | 1,8 | 100 |
| dont : Maghreb | 42,1 | 5,8 | 3,9 | 4,6 | 3,8 | 4,4 | 3,2 | 5,8 | 4,3 | 2,8 | 1,9 | 1,8 | 100 |
| MAROC | 31,3 | 5,6 | 4,4 | 6,2 | 3,4 | 5,3 | 2,6 | 7,0 | 5,1 | 4,1 | 2,6 | 1,5 | 100 |
| TUNISIE | 50,6 | 7,3 | 2,9 | 2,4 | 5,2 | 4,2 | 4,1 | 3,6 | 2,7 | 1,8 | 1,1 | 3,9 | 100 |
| ALGERIE | 54,4 | 5,6 | 3,5 | 3,2 | 3,7 | 3,1 | 3,7 | 5,0 | 3,9 | 1,4 | 1,2 | 1,2 | 100 |
| TTS Nationalités | 41,1 | 5,2 | 5,0 | 4,5 | 4,3 | 4,2 | 4,2 | 4,2 | 3,7 | 3,3 | 2,2 | 1,9 | 100 |
| FRANCAIS | 24,8 | 6,9 | 3,3 | 4,0 | 5,1 | 5,3 | 4,1 | 6,0 | 4,0 | 4,2 | 4,3 | 2,3 | 100 |
| ENSEMBLE | 26,6 | 6,7 | 3,5 | 4,1 | 5,0 | 5,2 | 4,1 | 5,8 | 3,9 | 4,1 | 4,1 | 2,2 | 100 |

L'examen de l'orientation universitaire montre une sur-représentation des étudiants étrangers dans 28 des 83 universités françaises (cf. annexes). L'Université de Paris VIII (Lettres et Sciences Humaines) est au premier rang de cette sur-représentation avec 29% d'étudiants étrangers. Si l'on considère le nombre d'étudiants étrangers accueillis, c'est en revanche l'Université de Paris VI (Sciences et Médecine) qui arrive en tête du palmarès avec 6959 étrangers.

Tab. 13 : Classement des universités selon le nombre d'étudiants étrangers inscrits

| Université | Eff d'étudiants étrangers | % de l'ensemble des étrangers | % des étrangers dans l'université |
|---------------|---------------------------|-------------------------------|-----------------------------------|
| Paris VI | 6959 | 5,1 | 20,1 |
| Paris VIII | 6771 | 4,9 | 28,9 |
| Paris V | 6440 | 4,7 | 21,8 |
| Paris VII | 5908 | 4,3 | 20,4 |
| Strasbourg I | 2779 | 2,0 | 16,2 |
| Montpellier I | 2744 | 2,0 | 14,9 |
| Strasbourg II | 2461 | 1,8 | 19,4 |

Parmi les universités de province c'est Strasbourg I (Sciences et de Médecine) qui accueille le plus grand nombre d'étudiants étrangers (2779 étudiants) suivi de près par l'université de Montpellier I (Droit et Médecine) avec 2744 étudiants étrangers.

2.1.4. Sex ratio : les différences entre continents d'origine

Si l'on considère l'ensemble des étudiants les femmes sont plus nombreuses que les hommes. Le groupe des étudiants étrangers pris dans son ensemble est caractérisé par une sous-représentation des femmes (43,4%). Toutefois ce taux est en augmentation continue depuis 1981-82 (date à laquelle les étudiantes ne représentaient que 32,1% des étudiants étrangers) alors que la croissance de la proportion des femmes parmi les étudiants français est beaucoup plus réduite.

Tab. 14 : Représentation féminine selon l'origine géographique des étudiants en 1981-82 et 1993-94

| Origine géographique | 1981-82 | 1993-94 |
|----------------------|---------|---------|
| Europe | 55,1 | 62,0 |
| Amérique du Nord | 65,9 | 67,9 |
| Asie | 28,3 | 40,8 |
| Afrique | 22,4 | 32,5 |
| Toutes nationalités | 32,1 | 43,4 |
| Étudiants français | 53,2 | 56,7 |
| Ensemble étudiants | 50,5 | 55,3 |

Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

Par ailleurs, alors que dans le groupe des étudiants originaire des pays occidentaux (Europe et Amérique du Nord) les femmes sont depuis 1981-82 encore plus nombreuses que chez les étudiants français, les étudiants des autres continents sont caractérisés, eux, à l'inverse par une importante sous-représentation féminine (cf Tab. 14). C'est encore le cas en 1993-94 malgré une augmentation de la proportion des femmes depuis 1981-82 dans ces deux groupes d'étudiants étrangers plus importante, que dans ceux des pays occidentaux.

Si l'on examine plus particulièrement le cas des étudiants en provenance des différents pays du continent africain (cf. Tab. 15), on constate :

-que le pourcentage de femmes chez les Camerounais (39,3%) se situe en 1993-94 bien au dessus de la moyenne des étudiants africains (32,8%).

Tab. 15 : Représentation féminine selon les régions et les pays d'origine des étudiants du continent africain en 1981-82 et 1993-94

| Origine géographique | 1981-82 | 1993-94 |
|-----------------------------|----------------|----------------|
| AFRIQUE | 22,4 | 32,5 |
| dont : | | |
| Maghreb | 22,5 | 32,8 |
| Maroc | 21,1 | 33,0 |
| Tunisie | 15,8 | 29,7 |
| Algérie | 30,2 | 33,6 |
| Reste Afrique | 22,2 | 32,0 |
| Afr Francophone | 22,9 | 32,5 |
| Cameroun | 28,0 | 39,3 |
| Congo | 18,5 | 22,4 |
| Sénégal | 16,4 | 30,3 |
| Afrique Autres | 19,6 | 29,2 |
| Zaïre | 10,7 | 21,5 |

Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

-que la proportion des femmes est inférieure chez les Tunisiens (29,7%) à celle que l'on observe chez les deux autres nationalités du Maghreb ; Algérie (33,6%) et Maroc (33%).

- que c'est chez les étudiants algériens que le taux d'étudiantes a le moins varié entre 1981-82 et 1993-94, passant seulement de 30,2% à 33,6%. Inversement ce sont les Sénégalais qui enregistrent la plus forte progression de la proportion des femmes.

Enfin notons que c'est globalement parmi les étudiants turcs que le pourcentage de femmes a le plus augmenté sur la période d'observation ; il est en effet passé de

25,8% à 42,4%. C'est aussi le groupe des étudiants non occidentaux qui compte le taux d'étudiantes le plus élevé en 1993-94, soit 42%.

Tab. 16 : Représentation féminine selon les régions et les pays d'origine des étudiant de l'Asie en 1981-82 et 1993-94

| Origine géographique | 1981-82 | 1993-94 |
|---------------------------------|---------|---------|
| ASIE | 28,3 | 40,8 |
| dont : Sud-est asiatique | 31,4 | 41,6 |
| Turquie | 25,8 | 42,4 |

Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

2.1.5. Situation matrimoniale des étudiants

Le taux d'étudiants mariés est plus important parmi les étudiants étrangers (17,5%) que dans l'ensemble de la population (8,9%) et plus particulièrement parmi les étudiants originaires de l'Algérie où ce taux atteint 19,6%. Ce phénomène s'explique probablement, comme nous le verrons ultérieurement, par le fait que les étudiants étrangers sont en moyenne plus âgés que les étudiants français puisqu'ils poursuivent proportionnellement bien plus souvent que ces derniers des études de 3ème cycle.

Tab. 17 : Répartition des étudiants selon l'origine géographique et la situation matrimoniale

| SITUATION DE FAMILLE | Célibataire | Marié(e) | Divorcé(e) | Veuf(ve) | Total |
|----------------------|-------------|-------------|------------|----------|-------|
| EUROPE | 85,2 | 13,2 | 1,3 | 0,2 | 100,0 |
| AFRIQUE | 82,5 | 16,7 | 0,6 | 0,2 | 100,0 |
| MAROC | 86,1 | 13,4 | 0,4 | 0,1 | 100,0 |
| TUNISIE | 82,3 | 16,8 | 0,7 | 0,2 | 100,0 |
| ALGERIE | 79,4 | 19,6 | 0,7 | 0,4 | 100,0 |
| TOUTES NATIONALITES | 81,3 | 17,5 | 0,9 | 0,3 | 100,0 |
| ETUDIANTS FRANCAIS | 91,1 | 7,8 | 0,9 | 0,1 | 100,0 |
| ENSEMBLE | 90,0 | 8,9 | 0,9 | 0,2 | 100,0 |

2.2. Les étudiants étrangers dans les établissements de l'enseignement supérieur hors université

Cette analyse, conduite à partir des données collectées auprès de la DEP, pose un certain nombre de problèmes. D'une part la ventilation par nationalité n'existe pas pour tous les établissements quand ce n'est pas les informations permettant le recensement

des étudiants étrangers elles mêmes qui font défaut. D'autre part les "doubles inscriptions" universités et écoles supérieures ne sont pas repérables.

Malgré ces lacunes nos données permettent néanmoins d'appréhender l'évolution de la représentation des étrangers dans la majorité des grandes filières de formation hors université (cf. Tab. 18). De même il nous a été possible d'établir la répartition des étrangers selon l'origine géographique pour un certain nombre des pays représentés (cf. Tab. 19 à 23). Le choix des années de référence pour cette étude a été subordonné à l'existence d'une ventilation par nationalités. Aussi avons nous retenu les années 1979-80, 1984-85 (année où comme dans l'Université la proportion des étudiants étrangers est la plus importante) 1992-93 (l'année où l'identification par nationalité est la plus poussée) et enfin 1994-95 -qui permet l'actualisation de ces données.

Tab. 18 : Évolution des effectifs et du % d'étudiants étrangers dans l'ensemble de la population par établissement d'enseignement supérieur

| | 1979-80 | | 1984-85 | | 1992-93 | | 1994-95 | |
|---|-------------|-------------|--------------|-------------|--------------|-------------|--------------|------------|
| Établissements | Effectifs | % | Effectifs | % | Effectifs | % | Effectifs | % |
| Ecoles d'ingénieurs | 3085 | 10,9 | 2543 | 5,9 | 2811 | 4,2 | 2955 | 4,0 |
| Ecoles de commerce | 688 | 5,2 | 1592 | 5,9 | 3965 | 6,8 | 3605 | 6,6 |
| Universités privés | 2932 | 20,7 | 3751 | 21,3 | 3536 | 17,4 | 3449 | 15,8 |
| Sections de techniciens supérieurs | NR | NR | NR | NR | 7559 | 3,6 | 7850 | 3,8 |
| Ecoles d'enseignement sup. non universitaire* | 2132 | 8,3 | 8029 | 14,3 | 5938 | 12,1 | 6410 | 12,8 |
| dont : école d'architecture | 1067 | 10,8 | 2562 | 16,8 | 2761 | 15,6 | 2475 | 13,3 |
| Classes prép. Grd. écoles | NR | NR | NR | NR | 518 | 0,7 | 1835 | 2,6 |
| Total étudiants étrangers | 8837 | 10,9 | 15915 | 11,1 | 24327 | 5,1 | 26104 | 5,5 |
| <i>Etudiants étrangers Université</i> | | <i>13,1</i> | | <i>14,1</i> | | <i>10,7</i> | | <i>9,3</i> |

*Champ incluant les Écoles suivantes : Notariat, autres Juridiques et Administratives, Architecture, Normale Supérieure, Vétérinaires, autres du Ministère de l'Agriculture, Journalisme, Communication et Audiovisuel, Informatique, Nationales de la Marine Marchande, Ingénieurs non habilitées, Accueil et de Tourisme, Secrétariat, Transport et Spécialisation Divers

Un premier examen de la présence des étudiants étrangers dans les différentes grandes filières conduit à souligner l'existence d'un groupe particulier d'établissements d'enseignement supérieur, au sein duquel cette présence est non seulement supérieure à la moyenne du taux d'inscription de ces étudiants dans l'ensemble des établissements de ce type, mais aussi à celle que l'on observe globalement dans les universités françaises. Il s'agit des universités privées, des Écoles d'enseignement supérieur, et plus particulièrement des écoles d'architecture (cf. tab. 18).

Les Universités privées

Quelle que soit l'année de référence, c'est dans les universités privées que le pourcentage des étudiants étrangers est le plus fort (rappelons qu'il s'agit d'un nombre nettement inférieur à celui de l'Université publique). Il y dépasse également celui observé au sein des universités publiques. Ce taux, qui était de 20,7% en 1979-80 contre 13,1% dans l'Université, bien qu'il diminue de façon continue, reste néanmoins important puisqu'il est encore de 15,8% en 1994-95, contre 9,3% dans l'Université.

Tab. 19 : Répartition des étudiants étrangers selon l'origine géographique dans les Universités privées en 1992-93

| Origine géographique | Effectifs | % |
|--------------------------------|------------------|----------|
| EUROPE | 818 | 45,4 |
| dont : UE | 260 | 14,4 |
| ASIE | 325 | 18,0 |
| dont : | | |
| Sud-est asiatique | 8 | 0,4 |
| Turquie | 1 | 0,1 |
| AFRIQUE | 467 | 25,9 |
| dont : | | |
| Maghreb | 52 | 2,9 |
| Maroc | 27 | 1,5 |
| Tunisie | 6 | 0,3 |
| Algérie | 19 | 1,1 |
| Reste Afrique | 415 | 23,0 |
| Afr Francophone | 381 | 21,1 |
| Autres | 34 | 1,9 |
| AMÉRIQUE | 192 | 10,7 |
| dont : Amérique du Nord | 38 | 2,1 |
| Total Nationalités déclarées | 1802 | 100,0 |
| Nationalités non déclarées | 1647 | 47,8 |
| Toutes nationalités | 3449 | |
| % Étrangers | | 17,4 |

Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

Ces universités, majoritairement catholiques, qui dispensent entre autres des enseignements de Français pour étrangers, de Théologie et de Sciences Religieuses, de Lettres, Sciences Humaines et Langues accueillent principalement des étudiants en provenance des divers pays européens (45,4%) et plus particulièrement des pays hors UE (31%). Tout laisse à penser que la majorité d'entre eux vient surtout suivre des cours de langue française, l'appartenance religieuse ne jouant qu'un rôle secondaire.

Un autre groupe dont l'importance peut surprendre, est celui que constituent les ressortissants des pays d'Afrique noir francophone, qui représente 21,1% de l'ensemble des étudiants étrangers. L'absence de ventilation par filières d'étude et nationalités fait

obstacle à une analyse fine du phénomène. On peut toutefois supposer que nombreux sont parmi ces étudiants ceux qui ont choisi ce type d'établissement parce qu'ils avaient effectué leurs études secondaires dans des établissements religieux implantés dans leur pays d'origine.

Les Écoles d'enseignement supérieur non universitaire⁸

Les effectifs des étrangers dans ces écoles augmentent nettement entre 1979 et 1994, passant de 2132 inscrits à 6410.

Tab. 20 : Répartition des étudiants étrangers selon l'origine géographique dans les Écoles d'enseignement supérieur non universitaires en 1992-93

| Origine géographique | Effectifs | % |
|----------------------------|-----------|-------|
| EUROPE | 1417 | 23,9 |
| dont : UE | 994 | 16,7 |
| ASIE | 963 | 16,2 |
| dont : | | |
| Sud-est asiatique | 72 | 1,2 |
| Turquie | 40 | 0,7 |
| AFRIQUE | 2698 | 45,4 |
| dont : | | |
| Maghreb | 1428 | 24,0 |
| Maroc | 681 | 11,5 |
| Tunisie | 201 | 3,4 |
| Algérie | 546 | 9,2 |
| Reste Afrique | 1270 | 21,4 |
| Afr Francophone | 1101 | 18,5 |
| Autres | 169 | 2,8 |
| AMÉRIQUE | 489 | 8,2 |
| dont : Amérique du Nord | 150 | 2,5 |
| TOUTES NATIONALITÉS | 5938 | 100,0 |
| % Étrangers | | 12,1 |

Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

Leur taux de présence dans l'ensemble de cette population étudiante, bien qu'inférieur à celui de 1984-85 (14,3%), est encore important aujourd'hui (12,8%) et supérieur à celui que l'on observe dans les universités.

⁸ Champ incluant les Écoles suivantes : Notariat, Sciences Juridiques et Administratives, d'Architecture, Normale Supérieure, Vétérinaires, autres écoles du Ministère de l'Agriculture, Journalisme, Communication et Audiovisuel, Informatique, écoles nationales de la Marine Marchande, écoles d'Ingénieur non habilitées, écoles d'Accueil et de Tourisme, Secrétariat, Transport et Spécialisation Divers

Le public étranger est ici pour une grande majorité originaire des pays du continent africain (45,4%). Cependant le taux des étudiants de cette origine est nettement inférieur à celui enregistré dans les universités française (54,1%). Cette différence est principalement due à un nombre d'étudiants des pays du Maghreb plus faible dans ces établissements (24%) que dans les universités (34%). Par contre les étudiants d'Afrique noire francophone sont inscrits dans des proportions équivalentes dans ces deux types de grandes filières de l'enseignement supérieur : 18,5% dans les écoles supérieures contre 17,6% dans les universités. Notons de même que les étudiants originaires d'Asie (16,2%) et du continent américain (8,2%) sont proportionnellement légèrement plus représentés dans ces écoles que dans les universités française (14,7% et 7,2%)

Les écoles d'architecture

Ces écoles qui en 1992-93 accueillaient près de la moitié de l'ensemble des étudiants étrangers inscrits dans les Écoles d'enseignement supérieur ont toujours formé un grand nombre d'architectes étrangers. Le taux d'inscription d'étudiants étrangers dans ces établissements atteint, comme dans le reste de l'enseignement supérieur français, son plus haut niveau en 1984-85. Il régresse par la suite mais à un moindre degré que dans les autres établissements de l'enseignement supérieur puisqu'il s'élève encore à 15,6% en 1992-93, soit 2 761 étudiants..

Ce sont à nouveau les africains (45,7%) qui fréquentent majoritairement les écoles d'architecture en 1992-93, et plus particulièrement les étudiants du Maghreb. Un grand nombre d'étudiants de cette origine qui sont inscrits dans les écoles supérieures effectuent des études d'architecture : c'est le cas pour 61% d'entre eux. Soulignons ici encore la situation spécifique des étudiants algériens dont le nombre augmente considérablement ces dernières années ; leur représentation dans la population étrangère passe en effet de 3,2% en 1979 à 12,5% en 1992-93.

Tab. 21 : Évolution de la répartition des étudiants étrangers selon l'origine géographique en Architecture

| Origine géographique | 1979-80 | 1984-85 | 1992-93 |
|----------------------------|---------|---------|---------|
| EUROPE | 17,2 | 15,5 | 21,8 |
| dont : UE | | | 15,3 |
| ASIE | 26,4 | 30,9 | 18,0 |
| dont : Sud-est asiatique | | | 0,9 |
| AFRIQUE | 47,9 | 36,2 | 45,7 |
| dont : | | | |
| Maghreb | 35,4 | 23,5 | 31,5 |
| Maroc | 29,2 | 15,3 | 16,0 |
| Tunisie | 3,0 | 4,1 | 3,1 |
| Algérie | 3,2 | 4,1 | 12,5 |
| Reste Afrique | 12,5 | 12,7 | 14,2 |
| Afr Francophone | | | 12,6 |
| Autres | | | 1,6 |
| AMÉRIQUE | | | 5,8 |
| dont : Amérique du Nord | | | 2,1 |
| TOUTES NATIONALITÉS | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| % Étrangers | 10,9 | 16,8 | 15,6 |

Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

Les étudiants européens et américains enregistrent une augmentation de leur représentation dans la population étrangère entre 1979 et 1992 et inversement les étudiants d'Asie voient leur taux régresser fortement.

Les écoles d'ingénieurs

Ces écoles enregistrent un net recul de la présence étrangère sur les quinze dernières années : le nombre d'étudiants étrangers y est passé de 3 085 -représentant 10,9% des étudiants-, à 2 955, soit 4% de l'ensemble des étudiants. Parallèlement à cette diminution globale on observe sur cette période une très nette tendance à l'eupéanisation des effectifs étrangers : alors que les étudiants européens ne représentaient que 8,3% en 1979 (257 personnes), ils constituent 28% des étudiants étrangers en 1992 (799 personnes). La grande majorité d'entre eux sont originaires des pays de l'Union Européenne, soit 83%.

Tab. 22 : Évolution de la répartition des étudiants étrangers selon l'origine géographique dans les écoles d'Ingénieurs

| Ingénieurs | 1979-80 | 1984-85 | 1992-93 |
|----------------------------|----------------|----------------|----------------|
| EUROPE | 8,3 | 5,5 | 28,0 |
| dont : UE | | | 23,2 |
| ASIE | 21,8 | 13,9 | 15,9 |
| dont : Sud-est asiatique | | | 2,5 |
| AFRIQUE | 55,6 | 40,9 | 49,1 |
| dont : | | | |
| Maghreb | 32,4 | 23,4 | 36,3 |
| Maroc | 14,2 | 12,5 | 20,9 |
| Tunisie | 7,7 | 7,2 | 9,9 |
| Algérie | 10,4 | 3,7 | 5,5 |
| Reste Afrique | 23,2 | 17,5 | 12,8 |
| Afr Francophone | | | 11,4 |
| Autres | | | 1,3 |
| AMÉRIQUE | | | 3,0 |
| dont : Amérique du Nord | | | 1,2 |
| TOUTES NATIONALITÉS | 100,0 | 100,0 | 100,0 |
| % Étrangers | 10,9 | 5,9 | 4,2 |

Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

Cette augmentation s'est faite au détriment non seulement des étudiants d'Asie mais aussi de ceux originaires de l'Afrique subsaharienne. Un autre groupe d'étudiants du continent africain, les maghrébins, enregistrent une augmentation de leur représentation, passant de 998 étudiants en 1979-80 à 1038 en 1992-93, à cause principalement de la croissance des effectifs marocains. Par contre la situation des Algériens diffère radicalement de ce que l'on observe jusqu'à présent dans les autres établissements de l'enseignement supérieur. En effet leurs effectifs régressent de 320 en 1979 -où ils représentaient 10,5% des étrangers- à 156 en 1992 -où leur proportion n'est plus que de 5,5%.

Les classes Préparatoires aux grandes Ecoles

Ce sont les classes de préparation aux grandes écoles qui, parmi ces établissements d'enseignement supérieur, connaissent aujourd'hui le taux le plus faible d'étudiants étrangers (2,6%). Quant à l'origine de ces étudiants, ces classes préparatoires se caractérisent par une présence plus massive massive d'étudiants en provenance du continent africain et plus particulièrement des pays du Maghreb. Les étudiants de ces pays représentent en effet 42%, des étudiants étrangers.

Tab. 23 : Répartition des étudiants étrangers selon l'origine géographique dans les Classes Préparatoires grandes Ecoles en 1994-95

| 1992-93 | Effectifs | % |
|--------------------------------|------------------|----------|
| EUROPE | 363 | 19,8 |
| dont : UE | 269 | 14,7 |
| ASIE | NR | NR |
| dont : | | |
| Sud-est asiatique | 117 | 6,4 |
| Turquie | 28 | 1,5 |
| AFRIQUE | 1102 | 60,1 |
| dont : | | |
| Maghreb | 772 | 42,1 |
| Maroc | 408 | 22,2 |
| Tunisie | 171 | 9,3 |
| Algérie | 193 | 10,5 |
| Reste Afrique | 330 | 18,0 |
| Afr Francophone | 131 | 17,1 |
| Autres | 17 | 0,9 |
| AMÉRIQUE | NR | NR |
| dont : | | |
| dont : Amérique du Nord | NR | NR |
| TOUTES NATIONALITÉS | 1835 | 100,0 |
| % Étrangers | | 2,6 |

Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

Nos analyses, pour conclure brièvement sur ce point, montrent donc que les étudiants étrangers sont peu -et de moins en moins- présents dans l'ensemble des établissements supérieurs hors université. Cependant ce trait général recouvre de fortes disparités selon le type d'établissement auquel on a affaire. Ce sont, en effet, principalement les établissements opérant une sélection lors de l'admission, comme les écoles d'ingénieurs et les classes préparatoires aux grandes écoles, qui ont le taux d'étrangers le plus faible. En revanche, dans les établissements ne posant d'autres conditions à l'entrée que la possession du baccalauréat ou un diplôme équivalent, comme les universités privées et les écoles d'architecture, on enregistre une bien plus forte proportion d'étudiants étrangers.

L'examen de la répartition par nationalités, montre une tendance à l'augmentation au fil des années, des étudiants en provenance de l'Union européenne, croissance probablement due aux programmes communautaires d'incitation à la mobilité. Cependant ces flux se situent encore, quantitativement, à un niveau relativement modeste, et concernent surtout les étudiants désirant se familiariser avec la langue et la civilisation françaises (comme en attestent les chiffres des universités privées). Les étudiants originaires des pays du Sud de la Méditerranée constituent encore aujourd'hui la majorité de ces étudiants étrangers, y compris dans les filières à forte sélection.

3. L'ÉVOLUTION DES FLUX DES ÉTUDIANTS ÉTRANGERS

L'évolution des flux des migrations étudiantes dans l'enseignement supérieur français, que nous présentons ici est appréhendée à partir du dépouillement des statistiques de l'OMI et de la DEP

Les statistiques de l'OMI, établies annuellement et fiables depuis 1989, sont élaborées à partir des fichiers des visites médicales obligatoires pour l'obtention de la première carte de séjour temporaire "étudiant". Elles présentent toutefois un certain nombre d'inconvénients : d'une part elles ne permettent pas de distinguer les étudiants étrangers s'inscrivant dans l'Université française de ceux s'inscrivant dans les établissements de l'enseignement supérieur hors université, d'autre part elles ne prennent en compte ni les étudiants boursiers du gouvernement français ni les étudiants provenant des pays de l'UE depuis 1992.

Les données recueillies auprès de la DEP sous la rubrique "nouveaux inscrits" dans l'université française permettent l'analyse de l'évolution des flux par nationalité, sexe et grandes disciplines. Cependant ces données présentent des lacunes notables. Elles ne permettent pas en effet d'isoler parmi les étudiants étrangers ceux qui sont venus faire des études en France et qui s'inscrivent pour la première fois dans l'enseignement supérieur. Cela pour les raisons suivantes : d'une part la première inscription dans une université française n'équivaut pas nécessairement à une première inscription dans l'enseignement supérieur français et d'autre part comme déjà mentionné il nous est pour l'instant impossible d'obtenir un traitement secondaire auprès de la DEP permettant d'isoler les étudiants de nationalité étrangère issus de l'immigration et résidant en France.

Bien que ces données ne permettent pas de véritable comparaison puisque, comme nous venons de le montrer, elles ne portent pas sur la même population, nous présentons néanmoins aux lecteurs la juxtaposition des traitements statistiques de ces deux sources de données. Il s'agit de la répartition par origine géographique de 1989 à 1993 de l'ensemble des étudiants étrangers à l'exception de ceux des pays de l'Union européenne (non contrôlés par l'OMI) s'inscrivant pour la première fois à l'université d'une part et contrôlés par l'OMI pour l'obtention d'un titre de séjour "étudiant" d'autre part. (cf. Tab. 24: page suivante)

Tableau 24

L'examen de ce tableau montre qu'en moyenne annuelle, entre 1989 et 1993 :

- la France a délivré près de 18 000 cartes de séjour temporaire à de nouveaux étudiants étrangers.

En 1993, la moitié d'entre eux est originaire d'Afrique (9 974 étudiants) -dont 29% des pays du Maghreb (5 801 étudiants) et 18,5% des pays d'Afrique francophone (3 662 étudiants)- l'autre moitié se répartissant entre Asiatiques (20%, soit 3 966 étudiants), Américains (16%, soit 3 227 étudiants) et Européens hors l'Union européenne (13%, soit 2 563 étudiants)

- l'Université française a enregistré près de 23 800 inscriptions de "nouveaux" étudiants étrangers.

En 1993-94 la répartition de ces étrangers, Européens communautaires non compris est la suivante : un peu plus de la moitié d'entre eux est originaire d'Afrique (52%, soit 13 374 étudiants) -dont 33% des pays du Maghreb (8 413 étudiants) et 16% des pays d'Afrique francophone (4 245 étudiants)- le reste se répartissant entre Asiatiques (16%, soit 4 052 étudiants), Américains (17%, soit 4 318 étudiants) et Européens hors l'Union européenne (14%, soit 3 636 étudiants)

3.1.Caractéristiques des flux d'étudiants étrangers contrôlés par l'OMI

Le nombre d'étudiants étrangers contrôlés par l'OMI est assez fluctuant sur ces années. De 1989 à 1992 ce flux baisse globalement de 4 547 personnes, soit - 23%, pour ensuite augmenter brutalement (+26%) en 1993 avec 4 156 étudiants de plus qu'en 1992.

L'année 1994 marque un nouveau tournant quant aux nombre d'étudiants étrangers accueillis dans l'enseignement supérieur. Non seulement l'OMI a délivré 3 493 titres de séjour "étudiants" en moins qu'en 1993, soit une régression de 17,6%, mais on observe également, comme nous allons le voir, un tassement des flux d'étudiants toutes nationalités confondues.

Si on l'étudie plus en détail, la répartition selon l'origine géographique de ces flux d'étudiants met en évidence les disparités suivantes :

- Les étudiants originaires du continent américain, et plus particulièrement ceux des États Unis et du Canada, sont de moins en moins nombreux à venir en France pour

faire des études. De 1989 à 1994 les flux d'étudiants en provenance de ces deux pays ont régressé de 6 328 à 1 961 personnes, soit une diminution de 69%. C'est là la raison principale de la diminution globale des flux d'étudiants étrangers observée pendant les trois années consécutives.

Tab. 25 Évolution des effectifs des étudiants étrangers ayant reçu une carte temporaire par la procédure OMI

| | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 |
|---------------------------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| EUROPE (hors UE) | 877 | 1320 | 1991 | 1852 | 2563 | 1696 |
| <i>Variation</i> | | 50,5 | 50,8 | -7,0 | 38,4 | -33,8 |
| ASIE | 4040 | 4302 | 4594 | 3672 | 3966 | 3738 |
| <i>Variation</i> | | 6,5 | 6,8 | -20,1 | 8,0 | -5,7 |
| Sud-est asiatique | 30 | 87 | 68 | 70 | 89 | 121 |
| <i>Variation</i> | | 190,0 | -21,8 | 2,9 | 27,1 | 36,0 |
| Turquie | 61 | 140 | 115 | 128 | 119 | 90 |
| <i>Variation</i> | | 129,5 | -17,9 | 11,3 | -7,0 | -24,4 |
| AFRIQUE | 7939 | 10082 | 10544 | 8874 | 9974 | 7678 |
| <i>Variation</i> | | 36,9 | -4,6 | -20,9 | 8,2 | -32,0 |
| Maghreb | 5189 | 7106 | 6779 | 5360 | 5801 | 3942 |
| <i>Variation</i> | | 36,9 | -4,6 | -20,9 | 8,2 | -32,0 |
| Maroc | 1821 | 3116 | 2418 | 1283 | 1488 | 1047 |
| <i>Variation</i> | | 71,1 | -22,4 | -46,9 | 16,0 | -29,6 |
| Tunisie | 554 | 765 | 699 | 430 | 587 | 418 |
| <i>Variation</i> | | 38,1 | -8,6 | -38,5 | 36,5 | -28,8 |
| Algérie | 2814 | 3225 | 3662 | 3647 | 3726 | 2477 |
| <i>Variation</i> | | 14,6 | 13,6 | -0,4 | 2,2 | -33,5 |
| Reste Afrique | 2750 | 2976 | 3765 | 3514 | 4173 | 3188 |
| <i>Variation</i> | | 8,2 | 26,5 | -6,7 | 18,8 | -23,6 |
| Cameroun | 826 | 483 | 607 | 566 | 475 | 348 |
| <i>Variation</i> | | -41,5 | 25,7 | -6,8 | -16,1 | -26,7 |
| Congo | 98 | 160 | 252 | 250 | 335 | 325 |
| <i>Variation</i> | | 63,3 | 57,5 | -0,8 | 34,0 | -3,0 |
| Sénégal | 197 | 409 | 476 | 501 | 625 | 537 |
| <i>Variation</i> | | 107,6 | 16,4 | 5,3 | 24,8 | -14,1 |
| AMÉRIQUE | 8060 | 3815 | 4210 | 3038 | 3227 | 3143 |
| <i>Variation</i> | | -52,7 | 10,4 | -27,8 | 6,2 | -2,6 |
| Amérique du Nord | 6328 | 2454 | 2698 | 1826 | 1958 | 1961 |
| <i>Variation</i> | | -61,2 | 9,9 | -32,3 | 7,2 | 0,2 |
| Tts nationalités hors UE | 20193 | 18297 | 17037 | 15646 | 19802 | 16309 |
| <i>Variation</i> | | -9,4 | -6,9 | -8,2 | 26,6 | 17,6 |

Source : OMI

- En revanche les ressortissants des pays d'Europe hors Union européenne sont de plus en plus nombreux à venir en France pour des études. Les flux de ces étudiants passent de 877 personnes en 1989 à 2 563 en 1993, soit une progression de 192%, mais ces effectifs restent cependant plus faible en valeur absolue que ceux des autres continents. Cette augmentation massive est, comme déjà observé par ailleurs, due à l'arrivée massive à partir de 1990 d'étudiants des pays de l'Europe de l'Est suite à l'ouverture des frontières de ces pays. A titre d'exemple notons que le nombre de nouveaux étudiants roumains passe de 4 personnes en 1989 à 263 en 1993 et celui des Bulgares de 19 à 111 personnes. En 1994 les flux d'étudiants d'Europe (hors UE) diminuent fortement (-34%). Mais cette diminution, due principalement à une réduction du nombre des étudiants en provenance d'Autriche et de Suède (pays nouveaux venus au sein de l'Union), ne concerne que très peu celui des étudiants en provenance des pays de l'Europe de l'Est.

- Le nombre d'étudiants du continent africain s'inscrivant pour la première fois en France varie considérablement d'une année sur l'autre en fonction des nationalités représentées. Globalement le nombre d'entrées d'étudiants africains atteint un sommet en 1991 à 10 544 personnes, pour ensuite régresser à 7 678 étudiants en 1994. Cette diminution est principalement le fait des étudiants des pays du Maghreb. Entre 1991 et 1994 le nombre d'étudiants de ces pays contrôlé par l'OMI diminue en effet de 44%. Si on regarde les choses de plus près, on remarque que les flux des Marocains, diminuent davantage que ceux des Tunisiens, qui restent plutôt stables, et que ceux des Algériens, après avoir connu une nette progression de 1989 à 1993, diminuent très fortement en 1994. Nous avons déjà souligné le lien existant vraisemblablement entre la progression numérique de ces derniers et la crise socio politique que connaît leur pays. Par ailleurs tout laisse à penser que la forte diminution qu'ont connu les chiffres d'entrée de nouveaux étudiants algériens en 1994, est due au dispositif législatif restrictif mis en place par le Ministre de l'intérieur à la fin de 1993.

Les flux des étudiants d'Afrique subsaharienne, contrairement à ceux des étudiants du Maghreb, progressent globalement, passant de 2 750 étudiants en 1989 à 4 173 en 1993, soit une augmentation de 51%. Parmi les nationalités retenues pour cette étude, on note, sur cette période, l'arrivée d'un nombre important d'étudiants congolais (+241%) et sénégalais (+217%) et inversement une diminution d'étudiants camerounais (-42%). Comme pour l'ensemble des étudiants, l'année 1994 se caractérise par un tassement des flux d'étudiants en provenance de ces pays.

- L'évolution de l'ensemble des flux d'étudiants d'Asie est semblable à celle que l'on observe pour l'Afrique, tout en restant numériquement bien plus faible. Il faut

cependant noter la situation particulière des ressortissants des pays de l'Asie du Sud-est. Leur nombre, très faible en valeur absolue il est vrai, augmente considérablement de 1989 à aujourd'hui (303%). C'est là l'unique groupe d'étrangers qui voit le nombre de ses étudiants augmenter en 1994. Cette augmentation est en fait principalement due aux étudiants vietnamiens qui sont de plus en plus nombreux désormais à venir faire des études en France.

3.1.1. Les étudiants boursiers : un nombre restreint

Les étudiants qui viennent suivre des études en France munis d'une bourse de leurs pays d'origine sont très peu nombreux. C'est le cas pour seulement 1 421 étudiants sur les 16 309 qui étaient contrôlés par l'OMI en 1994, soit 8,7%. Un taux qui est cependant en augmentation puisqu'il n'était que de 5% en 1989. Rappelons que ces chiffres ne comprennent pas les étudiants bénéficiant d'une Bourse du Gouvernement Français (BGF), ce type d'étudiants n'étant pas contrôlé par l'OMI.

Tab. 26 : Évolution du pourcentage de boursiers d'un gouvernement étranger dans l'ensemble de la population contrôlée par l'OMI selon l'origine géographique de 1989 à 1994

| Origine géographique | 1989 | 1990 | 1991 | 1992 | 1993 | 1994 |
|---------------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| EUROPE (hors UE) | 10,0 | 9,2 | 10,0 | 9,5 | 5,3 | 8,7 |
| ASIE | 2,8 | 5,6 | 7,0 | 6,7 | 6,8 | 5,6 |
| Sud-est asiatique | 0,0 | 6,9 | 4,4 | 10,0 | 2,2 | 4,1 |
| Turquie | 13,1 | 9,3 | 20,9 | 4,7 | 5,9 | 8,9 |
| AFRIQUE | 7,1 | 9,5 | 10,3 | 9,4 | 9,0 | 10,3 |
| Maghreb | 4,2 | 6,3 | 6,1 | 5,3 | 4,8 | 5,2 |
| Maroc | 5,3 | 8,5 | 9,3 | 9,2 | 7,7 | 5,7 |
| Tunisie | 13,5 | 16,6 | 15,3 | 10,2 | 18,7 | 15,6 |
| Algérie | 1,7 | 1,9 | 2,2 | 3,3 | 1,4 | 3,2 |
| Reste Afrique | 12,7 | 17,2 | 17,7 | 15,6 | 15,0 | 18,4 |
| Cameroun | 22,2 | 24,6 | 17,3 | 12,0 | 3,6 | 4,3 |
| Congo | 9,2 | 34,4 | 37,7 | 38,4 | 38,8 | 30,8 |
| Sénégal | 11,7 | 12,0 | 13,9 | 18,0 | 21,1 | 24,4 |
| AMÉRIQUE | 3,9 | 6,1 | 7,4 | 7,5 | 8,7 | 8,7 |
| Amérique du Nord | 1,4 | 2,6 | 4,6 | 3,9 | 5,2 | 6,2 |
| Tts nationalités hors UE | 5,0 | 7,8 | 8,7 | 8,4 | 8,5 | 8,7 |
| Total bourses effectifs | 1 101 | 1 595 | 1 948 | 1 531 | 1 678 | 1 421 |

Source : OMI

L'examen de la proportion de boursiers parmi les étudiants des différentes origines géographiques montre que les étudiants en provenance des pays en voie de développement sont plus souvent "parrainés" par leur pays que ceux qui viennent des pays développés. Ce phénomène intéresse plus particulièrement les ressortissants de

certaines pays. Les Tunisiens d'abord (au sein desquels 16% des "nouveaux" étudiants étaient boursiers en 1994), qui voient -selon le responsable de la formation des étudiants à l'étranger au Ministère tunisien de l'Éducation- leur gouvernement attribuer en moyenne 50 bourses post-baccalauréat par an, ainsi que des bourses de spécialisation (3ème cycle) pour des études en France. Mais c'est parmi les Congolais et les Sénégalais, les deux groupes d'étrangers dont le flux d'étudiants ont le plus augmenté ces dernières années, que le taux de boursiers "gouvernementaux" est le plus élevé : 31% pour les Congolais et 24% pour les Sénégalais en 1994. De même observe-t-on que le pourcentage de boursiers parmi les Camerounais n'a cessé de diminuer, comme les flux d'étudiants de ce pays, depuis la fin des années 80 : ce taux était de 24% en 1990 contre 4% en 1994.

Le taux de boursiers des gouvernements marocains et algériens est relativement faible : en 1994 les boursiers marocains ne représentaient que 6% des "nouveaux" étudiants et ce pourcentage n'était que de 4% pour les Algériens. Concernant le Maroc nous avons déjà vu que le nombre de bourses attribuées pour des études à l'étranger avait fortement diminué suite à sa politique de restriction budgétaire. De même l'Algérie a revu à la baisse l'attribution de bourses, que ce soit à usage interne ou pour l'étranger.

3.1.2. Répartition selon le sexe : une augmentation des étudiantes

Globalement les femmes sont de plus en plus nombreuses parmi les étudiants qui chaque année viennent faire des études en France : elles représentent aujourd'hui 51% des flux d'étudiants étrangers contre 47% en 1992. Comme pour l'ensemble de la population estudiantine étrangère (le stock) la proportion d'étudiantes est encore aujourd'hui plus importante dans les flux d'étudiants en provenance des pays développés que dans celui des pays en voie de développement, bien qu'on note une augmentation continue et massive des étudiantes dans la population originaire des différents "PVD": ainsi plus de la moitié des "nouveaux" étudiants du Cameroun sont aujourd'hui des femmes.

Tab. 27 : Évolution du taux de femmes dans l'ensemble de la population contrôlée par l'OMI selon l'origine géographique de 1989 à 1994

| | 1992 | 1993 | 1994 |
|---------------------------------|------|------|------|
| EUROPE (hors UE) | 65,8 | 65,5 | 65,3 |
| ASIE | 52,1 | 54,6 | 58,4 |
| Sud-est asiatique | 44,3 | 44,9 | 46,3 |
| Turquie | 43,0 | 37,8 | 38,9 |
| AFRIQUE | 33,9 | 34,7 | 38,6 |
| Maghreb | 28,7 | 29,5 | 35,7 |
| Maroc | 32,3 | 35,3 | 36,6 |
| Tunisie | 28,6 | 29,5 | 34,0 |
| Algérie | 27,4 | 27,2 | 35,6 |
| Reste Afrique | 41,9 | 41,8 | 48,9 |
| Cameroun | 44,7 | 50,1 | 52,0 |
| Congo | 32,0 | 34,9 | 33,2 |
| Sénégal | 36,1 | 38,9 | 36,7 |
| AMÉRIQUE | 65,1 | 61,4 | 63,0 |
| Amérique du Nord | 70,0 | 64,8 | 67,6 |
| Tts nationalités hors UE | 46,9 | 47,1 | 50,7 |

Source : OMI

3.1.3. L'attraction pour la région parisienne comme lieu d'étude

Le tableau ci dessous, qui montre la répartition des étudiants étrangers s'inscrivant pour la première fois en France en 1994 selon les principales régions de résidence, met en évidence l'attraction pour la région parisienne. En effet une grande partie de ces étudiants s'orientent vers les établissements de l'enseignement supérieur d'Ile de France (43%) et plus particulièrement de la ville de Paris (20%). La région de Rhône Alpes avec les villes universitaires de Lyon et Grenoble arrive en deuxième position pour l'accueil d'étudiants étrangers.

Tab. 28 Répartition par département de résidence des étudiants étrangers contrôlés par l'OMI en 1994

| Régions de résidence | Eff étrangers | % |
|----------------------|---------------|-------|
| Ile de France | 6903 | 43,0 |
| dont : Paris | 3261 | 20,3 |
| Rhône Alpes | 1710 | 10,7 |
| Provence Côte d'Azur | 934 | 5,8 |
| Midi Pyrénées | 871 | 5,4 |
| Aquitaine | 623 | 3,9 |
| Pays de la Loire | 593 | 3,7 |
| Centre | 585 | 3,6 |
| Nord-Pas de Calais | 584 | 3,6 |
| Tts régions | 16039 | 100,0 |

3.2. Caractéristiques des étudiants “nouveaux inscrits” à l’Université française

L’examen de l’évolution des effectifs de ces étudiants selon l’origine géographique corrobore, sans surprise, les tendances déjà observées à partir des analyses des flux d’étudiants étrangers contrôlés par l’OMI d’une part, et du “stock” des étudiants dans les universités françaises d’autre part. Cependant l’examen de l’évolution de la répartition des étudiants étrangers “nouveaux inscrits” selon l’origine géographique, met en évidence de façon encore plus marquante le renversement de tendance que connaissent aujourd’hui les flux d’étudiants étrangers vers nos universités. En effet, comme le montre le tableau ci-dessous, la part des Européens dans les flux d’étudiants étrangers entrant à l’université est une fois et demi plus élevée en 1993-94 qu’en 1986-87, passant de 24,7% à 41,8%. Mais retenons surtout le fait remarquable qu’à partir de 1992-93 les flux d’étudiants européens entrant à l’Université sont pour la première fois numériquement plus importants, soit 14 364 personnes, que ceux des étudiants africains, soit 13 947 personnes.

Tab. 29 Évolutions de la répartition des étudiants “nouveaux inscrits” à l’université de 1986 à 1993 par origine géographique

| | 1986/87 | 1987/88 | 1988/89 | 1989/90 | 1990/91 | 1991/92 | 1992/93 | 1993/94 |
|----------------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Europe | 24,7 | 26,8 | 28,9 | 29,0 | 31,8 | 36,1 | 38,8 | 41,8 |
| UE | 20,4 | 22,6 | 24,0 | 24,5 | 25,3 | 28,6 | 30,4 | 32,2 |
| Asie | 15,5 | 13,3 | 13,2 | 13,8 | 13,3 | 12,7 | 11,1 | 10,7 |
| Sud-est asiatique | 1,8 | 2,2 | 2,2 | 2,4 | 1,9 | 1,8 | 2 | 2 |
| <i>Turquie</i> | 0,8 | 0,8 | 1,0 | 1,3 | 1,1 | 1,2 | 1,2 | 1,4 |
| Afrique | 46,7 | 46 | 45,0 | 45,4 | 42,2 | 37,6 | 37,7 | 35,3 |
| Maghreb | 24,3 | 24,4 | 25,8 | 28,0 | 27,8 | 23,4 | 23,5 | 22,2 |
| <i>Maroc</i> | 12,3 | 12,9 | 13,7 | 15,0 | 14 | 9,8 | 9,3 | 8,7 |
| <i>Tunisie</i> | 4,7 | 4,6 | 4,5 | 4,2 | 3,5 | 3,1 | 2,8 | 2,5 |
| <i>Algérie</i> | 7,4 | 6,9 | 7,6 | 8,8 | 10,3 | 10,5 | 11,4 | 11,1 |
| Reste Afrique | 22,4 | 21,6 | 19,2 | 17,4 | 14,4 | 14,2 | 14,2 | 13,1 |
| Afrique francophone | 17,1 | 17,3 | 15,0 | 14,4 | 11,7 | 12 | 12,2 | 11,2 |
| <i>Cameroun</i> | 4 | 4,4 | 4,0 | 3,6 | 2,6 | 2,7 | 2,2 | 1,7 |
| <i>Congo</i> | 1,1 | 1,4 | 1,2 | 1,0 | 1,3 | 0,9 | 1,1 | 1 |
| <i>Sénégal</i> | 2,1 | 1,8 | 1,7 | 1,8 | 1,5 | 1,8 | 1,9 | 1,8 |
| Afrique autres | 5,3 | 4,3 | 4,3 | 3,1 | 2,7 | 2,2 | 2,2 | 1,9 |
| <i>Zaire</i> | | | 1,2 | 1,1 | | 0,9 | 0,6 | 0,6 |
| Amérique | 12,3 | 13,4 | 12,2 | 11,2 | 12,3 | 13,2 | 16,8 | 11,4 |
| Amérique du Nord | 8,5 | 9,9 | 8,3 | 7,9 | 8,8 | 8,9 | 10,1 | 8,1 |
| Ensemble étrangers | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 | 100 |

Source : DEP Ministère de l’Éducation Nationale

3.2.1. Une lente féminisation des effectifs des ressortissants des “PVD”

Nous avons déjà constaté, d’après les données relatives aux flux des étudiants des différentes nationalités contrôlés par l’OMI, que le pourcentage d’étudiantes dans la population estudiantine en provenance des pays en voie de développement augmentait alors que celui des pays développés restait stable.

Tab. 30 : Représentation féminine selon l’origine géographique des étudiants en 1986-87 et 1992-93 dans le flux et le stocks des étudiants dans les universités françaises.

| Origine géographique | 1986-87 | | 1992-93 | |
|-------------------------------|-------------|-------|-------------|-------|
| | Flux | Stock | Flux | Stock |
| EUROPE | 64,9 | 59,3 | 64,6 | 61,9 |
| dont: UE à 12 | 64,1 | 58,6 | 64,1 | 61,5 |
| ASIE | 36,9 | 31,8 | 47,3 | 39,4 |
| dont : | | | | |
| Sud-est asiatique | 42,3 | 34,9 | 45,2 | 40,3 |
| Turquie | 45,3 | 37,7 | 37,6 | 39,3 |
| AFRIQUE | 35,6 | 25,5 | 38,1 | 30,8 |
| dont : | | | | |
| Maghreb | 37,5 | 25,5 | 38,1 | 30,8 |
| Maroc | 36,6 | 23,5 | 41,0 | 30,2 |
| Tunisie | 29,2 | 19,5 | 38,9 | 28,6 |
| Algérie | 44,5 | 34,3 | 35,5 | 32,3 |
| Reste Afrique | 33,4 | 25,5 | 38,2 | 30,9 |
| Afr Francophone | 33,2 | 26,2 | 37,9 | 33,7 |
| Autres | 34,2 | 22,7 | 39,6 | 20,2 |
| Cameroun | 37,7 | 30,2 | 45,0 | 37,9 |
| Congo | 35,1 | 19,0 | 30,6 | 21,0 |
| Sénégal | 23,5 | 18,2 | 33,3 | 28,8 |
| AMÉRIQUE | 68,2 | 57,4 | 68,6 | 60,5 |
| dont: Amérique du Nord | 74,7 | 65,0 | 73,0 | 68,9 |

Source : DEP Ministère de l’Éducation Nationale

La comparaison entre la structure selon le sexe des flux et des stocks d’étudiants étrangers montre de façon encore plus évidente la féminisation dans le recrutement des nouveaux étudiants asiatiques et africains. On note que ce sont les Marocains, qui enregistrent la plus forte différence entre le taux des femmes dans les flux et les stocks des étudiants en 1992-93 (41% contre 30%), qui dans les années à venir devraient enregistrer la plus forte augmentation du taux d’étudiantes. Soulignons à nouveau la situation particulière des Algériens. Non seulement c’est le groupe dans lequel l’écart

entre la proportion des femmes dans les flux et le stocks d'étudiants en 1992-93 est le plus faible parmi les étudiants en provenance des "PVD" (35% contre 32%) mais c'est aussi le seul groupe parmi ces pays qui connaît un tassement de la proportion des femmes dans les flux et les stocks d'étudiants entre 1986-87 et 1993-94.

3.2.2. Distribution par discipline

L'examen des flux d'étudiants par origine géographique selon la distribution par grandes disciplines en 1993-94 d'une part (cf. Tab. 31) et selon les variations en % par grandes disciplines entre 1986-87 et 1993-94 d'autre part (cf. Tab. 32) montre que les grandes tendances de l'orientation disciplinaire observées dans l'examen des stocks se révèlent identiques en dépit d'un recentrage vers d'autres disciplines, variable selon origine géographique.

Globalement les étudiants étrangers s'inscrivent encore majoritairement en Lettres (45%) en 1993-94, mais c'est dans les études médicales que le nombre de "nouveaux inscrits" a le plus augmenté entre 1986 et 1993 : alors que les flux d'étudiants étrangers croissent globalement de +120% sur cette période, leurs inscriptions dans les études médicales augmentent de +218%.

Les étudiants européens et américains s'inscrivent toujours majoritairement en Lettres mais on observe un déplacement des Européens vers le Droit : en effet les inscriptions de ces étudiants dans cette discipline varient de +472% alors que les flux d'étudiants européens ne varient "que" de +273%. Notons que les Américains et plus particulièrement les Américains du Nord enregistrent sur cette même période une forte augmentation des nouvelles inscriptions dans les études médicales, mais il s'agit là d'effectifs très faibles.

Les étudiants asiatiques entrant à l'université montrent un véritable engouement pour les études de Lettres, ainsi 46% des "nouveaux étudiants" ont en 1993-94 choisi cette discipline contre 36% de ceux qui sont en cours de formation universitaire : aussi le nombre d'inscriptions en Lettres varie-t-il de +114% en sept ans contre une variation de l'ensemble de ces étudiants de 51%. Cette préférence pour les Lettres est plus particulièrement le fait des étudiants originaires des pays autres que la Turquie et les pays de l'Asie du Sud-est. Par contre les étudiants de ces deux pays sont de plus en plus nombreux à s'inscrire en IUT : Asie du Sud-est (18,4%), Turquie (14,5%).

Tab. 31: Distribution des flux d'étudiants étrangers dans l'Université française selon l'origine géographique par grandes disciplines en 1993-94

| Origine géographique | Droit | Sc. Eco | Lettres | Sciences | Médicales* | Staps | IUT | Total |
|----------------------------|-------|---------|---------|----------|------------|-------|------|-------|
| EUROPE | 14,0 | 9,8 | 55,4 | 11,1 | 5,6 | 0,3 | 3,8 | 100,0 |
| dont : UE à 12 | 15,0 | 9,4 | 55,7 | 10,7 | 4,9 | 0,3 | 3,9 | 100,0 |
| ASIE | 8,0 | 9,3 | 45,9 | 18,1 | 11,1 | 0,2 | 7,5 | 100,0 |
| dont : Sud-est asiatique | 7,4 | 13,8 | 24,0 | 25,5 | 10,6 | 0,3 | 18,4 | 100,0 |
| Turquie | 13,1 | 17,8 | 33,4 | 14,1 | 6,8 | 0,4 | 14,5 | 100,0 |
| AFRIQUE | 14,6 | 16,9 | 23,3 | 20,5 | 18,5 | 0,3 | 5,9 | 100,0 |
| dont : | | | | | | | | |
| Maghreb | 11,7 | 13,8 | 23,7 | 21,9 | 22,3 | 0,4 | 6,1 | 100,0 |
| Maroc | 11,0 | 16,9 | 23,8 | 20,3 | 18,0 | 0,2 | 10,0 | 100,0 |
| Tunisie | 11,0 | 15,7 | 21,3 | 28,7 | 20,0 | 0,2 | 3,1 | 100,0 |
| Algérie | 12,5 | 11,1 | 24,2 | 21,7 | 26,2 | 0,7 | 3,7 | 100,0 |
| Reste Afrique | 19,4 | 22,2 | 22,7 | 18,0 | 12,1 | 0,2 | 5,6 | 100,0 |
| Afr Francophone | 18,8 | 23,6 | 21,0 | 18,8 | 12,1 | 0,2 | 5,6 | 100,0 |
| Autres | 22,9 | 13,8 | 32,4 | 13,4 | 11,7 | | 5,7 | 100,0 |
| Cameroun | 24,3 | 19,2 | 19,0 | 16,3 | 16,0 | 0,5 | 4,8 | 100,0 |
| Congo | 25,3 | 26,4 | 17,9 | 13,2 | 11,6 | 0,3 | 5,2 | 100,0 |
| Sénégal | 15,7 | 28,6 | 22,4 | 18,7 | 3,7 | 0,3 | 10,7 | 100,0 |
| AMÉRIQUE | 8,3 | 4,1 | 76,1 | 6,8 | 3,5 | 0,0 | 1,1 | 100,0 |
| dont Amérique du Nord | 7,8 | 2,9 | 85,1 | 2,2 | 0,8 | 0,0 | 1,1 | 100,0 |
| TOUTES NATIONALITÉS | 12,9 | 11,6 | 45,4 | 14,7 | 10,5 | 0,3 | 4,6 | 100,0 |
| FRANÇAIS | 14,9 | 11,4 | 33,0 | 20,9 | 6,6 | 0,8 | 12,5 | 100,0 |

*Médecine, Pharmacie, Dentaire

Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

Les flux d'étudiants du Maghreb continuent à se diriger majoritairement vers les Sciences et vers les études médicales -Médecine, Pharmacie et Dentaire- (44%) avec un choix plus marqué des Sciences pour les Tunisiens (29%) et des études médicales pour les Algériens (26%). Notons la tendance nouvelle des étudiants marocains à s'orienter en nombre significatif vers les IUT, soit 10% en 1993-94

Enfin si les étudiants francophones continuent comme leurs aînés à s'inscrire majoritairement en Droit et Sciences Économiques (42%), c'est néanmoins en études médicales que la croissance des inscriptions (+156%) est plus importante.

Tab. 32 : Variations en % des inscriptions dans les grandes disciplines des étudiants "nouveaux inscrits" entre 1986-87 et 1993-94 selon l'origine géographique

| | Droit | Sc. Eco | Lettre | Science | Médecine | IUT | Total |
|--------------------------------|-------|---------|--------|---------|----------|------------|-------|
| EUROPE | 472,2 | 345,1 | 270,3 | 347,2 | 303,6 | 159,4 | 273,1 |
| dont : UE à 12 | 466,3 | 285,5 | 257,9 | 297,9 | 215,7 | 128,1 | 248,1 |
| ASIE | 100,0 | 88,0 | 114,2 | 14,0 | 26,5 | | 51,6 |
| dont : Sud-est asiatique | 200,0 | 307,7 | 285,4 | 120,2 | 172,0 | 108,8 | 150,8 |
| Turquie | 183,3 | 384,2 | 226,4 | 563,6 | 100,0 | 3650, 0 | 272,7 |
| AFRIQUE | 32,5 | 106,6 | 73,5 | 67,8 | 302,8 | 49,1 | 66,3 |
| dont : | | | | | | | |
| Maghreb | 88,9 | 127,5 | 99,0 | 92,2 | 376,1 | 36,0 | 100,9 |
| Maroc | 71,9 | 116,4 | 46,0 | 50,7 | 189,2 | 26,2 | 55,6 |
| Tunisie | -13,4 | 38,7 | 30,7 | 20,6 | 137,5 | -31,0 | 16,5 |
| Algérie | 170,1 | 209,3 | 222,2 | 208,8 | 804,6 | 109,6 | 229,6 |
| Reste Afrique | 1,4 | 88,2 | 41,3 | 32,9 | 156,5 | 81,0 | 28,8 |
| Afr Francophone | 5,6 | 98,0 | 72,1 | 52,5 | 182,8 | 73,5 | 44,2 |
| Autres | -15,0 | 25,3 | -16,2 | -35,6 | 76,2 | 141,2 | -21,3 |
| Cameroun | -30,1 | -1,6 | 25,3 | 14,0 | 164,3 | -24,4 | -5,9 |
| Congo | 91,7 | 146,2 | 75,7 | 65,5 | 200,0 | 280,0 | 87,1 |
| Sénégal | 47,2 | 138,3 | 135,9 | 63,6 | 171,4 | 213,0 | 87,0 |
| AMÉRIQUE | 157,1 | 167,2 | 109,9 | 63,7 | 238,1 | 228,6 | 104,8 |
| dont : Amérique du Nord | 180,0 | 270,8 | 114,9 | -13,9 | 120,0 | 775,0 | 110,2 |
| TOUTES NATIONALITÉS | 124,9 | 154,5 | 158,3 | 94,0 | 218,4 | 61,5 | 120,1 |
| FRANÇAIS | 39,8 | 63,1 | 102,8 | 105,5 | 36,7 | 51,0 | 60,4 |

Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

4. LE TROISIÈME CYCLE : CYCLE DE PRÉDILECTION DES ÉTUDIANTS DES PAYS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT

4.1. Les étrangers dans le troisième cycle

Les étrangers dans leur ensemble sont aujourd'hui majoritairement inscrits en 3ème cycle. La part des étrangers inscrits dans ce cycle n'a cessé, contrairement à celle des étudiants français, d'augmenter depuis la rentrée universitaire de 1973-74 passant de 21% cet année là (soit 13 958 étudiants) à 26% en 1979-80 (soit 28 581 étudiants) et à 36,5% aujourd'hui (soit 50 376 étudiants): contre 12,6%, 13,8% et 11,8% pour les étudiants français ces mêmes années.

Tab. 33 : Évolution de la répartition des étudiants étrangers par origine géographique selon le cycle d'études.

| Origine géographique | 1er cycle | | | 2ème cycle | | | 3ème cycle | | |
|---------------------------|-----------|-------|-------|------------|-------|-------|------------|-------|-------|
| | 79/80* | 84/85 | 93/94 | 79/80 | 84/85 | 93/94 | 79/80 | 84/85 | 93/94 |
| EUROPE | 51,1 | 43,8 | 41,1 | 30,4 | 30,6 | 35,7 | 18,3 | 25,7 | 23,2 |
| ASIE | 45,3 | 33,3 | 28,7 | 24,6 | 23,6 | 25,6 | 29,8 | 43,0 | 45,7 |
| AFRIQUE | 40,5 | 38,7 | 31,1 | 33,0 | 27,1 | 28,8 | 26,3 | 34,2 | 40,1 |
| dont : | | | | | | | | | |
| Maghreb | 41,4 | 37,6 | 27,7 | 33,1 | 26,4 | 27,4 | 25,3 | 36,0 | 44,9 |
| Maroc | 45,9 | 42,3 | 30,9 | 34,0 | 27,6 | 26,7 | 20,0 | 30,2 | 42,5 |
| Tunisie | 36,9 | 33,2 | 28,3 | 38,6 | 29,7 | 31,3 | 24,4 | 37,1 | 40,5 |
| Algérie | 37,7 | 29,9 | 23,8 | 26,4 | 21,1 | 26,9 | 35,7 | 49,0 | 49,4 |
| Reste Afrique | 39,3 | 40,2 | 36,8 | 32,9 | 28,0 | 31,3 | 27,5 | 31,8 | 31,9 |
| TTS NATIONALITÉS | 43,8 | 30,3 | 33,9 | 30,3 | 26,7 | 29,6 | 25,7 | 34,2 | 36,5 |
| ÉTUDIANTS FRANÇAIS | 49,6 | 37,7 | 55,5 | 37,7 | 32,6 | 32,7 | 12,6 | 13,8 | 11,8 |
| ENS. ÉTUDIANTS | 48,8 | 36,7 | 53,2 | 36,7 | 31,8 | 32,4 | 14,3 | 16,6 | 14,4 |

Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

Les étudiants en provenance des pays européens effectuent comme les français principalement des études en 1er cycle, où bien souvent ils viennent, comme déjà mentionné, suivre pour un an des études de langue et civilisation française. Leur nombre est cependant en augmentation dans le deuxième cycle depuis 1984-85. Ils y représentent aujourd'hui 36% des effectifs. Tout laisse à penser que cette augmentation est liée à la mise en place des programmes communautaires comme Erasmus, Comett, Lingua..., dont le cycle d'accueil est le 2ème cycle. La proportion d'étudiants européens dans le 3ème cycle est également en augmentation depuis le milieu des années 80. A

noter qu'il s'agit pour 35% d'entre eux d'étudiants originaires des pays d'Europe du Sud (Espagne, Grèce, Italie), alors qu'ils ne représentent que 26% de l'ensemble des étudiants européens.

Les étudiants d'Afrique et ceux d'Asie sont, comme on le voit, proportionnellement de plus en plus nombreux à effectuer des études dans le cadre du 3ème cycle ; c'est le cas pour 8 839 Asiatiques, soit 46% et 29 471 Africains, soit 40%. Les tendances relevées dans la répartition par cycle des étudiants africains sont encore plus accentuées pour les étudiants originaires des pays du Maghreb (45%, soit 20 764 étudiants) qui constituent la majorité de ce groupe d'étudiants. Soulignons à nouveau la situation tout à fait spécifique des étudiants algériens. C'est ce groupe qui comporte la proportion la plus élevée d'étudiants inscrits en 3ème cycle, soit 49%.

Si on regarde maintenant exclusivement les chiffres concernant les "nouveaux inscrits" à l'Université selon l'origine géographique des étudiants (cf. Tab. 31), on observe que la proportion d'étudiants africains s'inscrivant directement en 3ème cycle est plus élevée que celle de l'ensemble des étrangers (21% contre 16%). Il est ainsi remarquable de constater que ce ne sont pas moins de 2 815 étudiants africains qui intègrent chaque année les écoles doctorales de l'Université française.

Tab. 34 : Répartition des étudiants étrangers "nouveaux inscrits" par origine géographique selon le cycle d'études en 1993-94.

| Origine géographique | 1er | 2ème | 3ème | Total | Effectifs |
|----------------------------|------|------|------|-------|-----------|
| EUROPE | 54,3 | 34,0 | 11,7 | 100,0 | 3 636 |
| ASIE | 65,2 | 16,3 | 18,5 | 100,0 | 4 052 |
| AFRIQUE | 62,5 | 16,5 | 21,0 | 100,0 | 13 374 |
| AMÉRIQUE | 64,3 | 22,7 | 13,0 | 100,0 | 4 318 |
| TOUTES NATIONALITÉS | 59,5 | 24,5 | 15,9 | 100,0 | 22 044 |

Source : DEP Ministère de l'Éducation Nationale

Par ailleurs, le nombre élevé d'étudiants d'Afrique et d'Asie s'inscrivant pour la première fois à l'Université en 1er cycle apparaît surprenant compte tenu des conditions restrictives mises à l'inscription dans ce cycle des étudiants étrangers. Il est difficile d'interpréter ce résultat, sinon peut-être en faisant l'hypothèse que dans cette catégorie pourrait figurer un nombre important d'étudiants issus de parents immigrés installés en France et ayant gardé leur nationalité. Ces étudiants s'inscrivant dès lors tout naturellement en 1ère année lors de leur entrée à l'université. Cette hypothèse ne va pas sans susciter quelques hésitations de notre part, la proportion de ces "faux" étudiants migrants apparaîtrait alors considérable...

4.2. Les étrangers diplômés du 3ème cycle

Nous venons de voir que le profil type de l'étudiant en provenance des "PVD" est celui de l'étudiant de 3ème cycle venu se spécialiser en France. L'exploitation des statistiques de l'Observatoire des Thèses⁹ nous a permis d'évaluer les performances de ces étudiants en matière de diplômes de 3ème cycle obtenus.

L'examen de ces statistiques met tout d'abord en évidence le rôle majeur que joue la France dans la formation des intellectuels et scientifiques étrangers, en particulier ceux du Maghreb. En 1991-92 environ un DEA sur cinq, soit 21,6%, était délivré à des étudiants étrangers et un tiers, soit 32,5%, des thèses passées étaient le fait d'étrangers. En trois ans de 1989 à 1992 le nombre d'étudiants étrangers qui soutiennent une thèse passe de 2050 à 2674, soit une augmentation de 30,4%

Tab. 35 : Évolution du taux et des effectifs de diplômés étrangers de 3ème cycle de 1988 à 1992

| Diplôme | 1988-89 | 1989-90 | 1990-91 | 1991-92 |
|---------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| DEA | 4564 (23,5%) | 5251 (24,5%) | 5325 (22,7%) | 5593 (21,6%) |
| Thèse | 2050 (34,4%) | 2324 (34,3%) | 2383 (33,3%) | 2674 (32,5%) |

Source : Observatoire des thèses

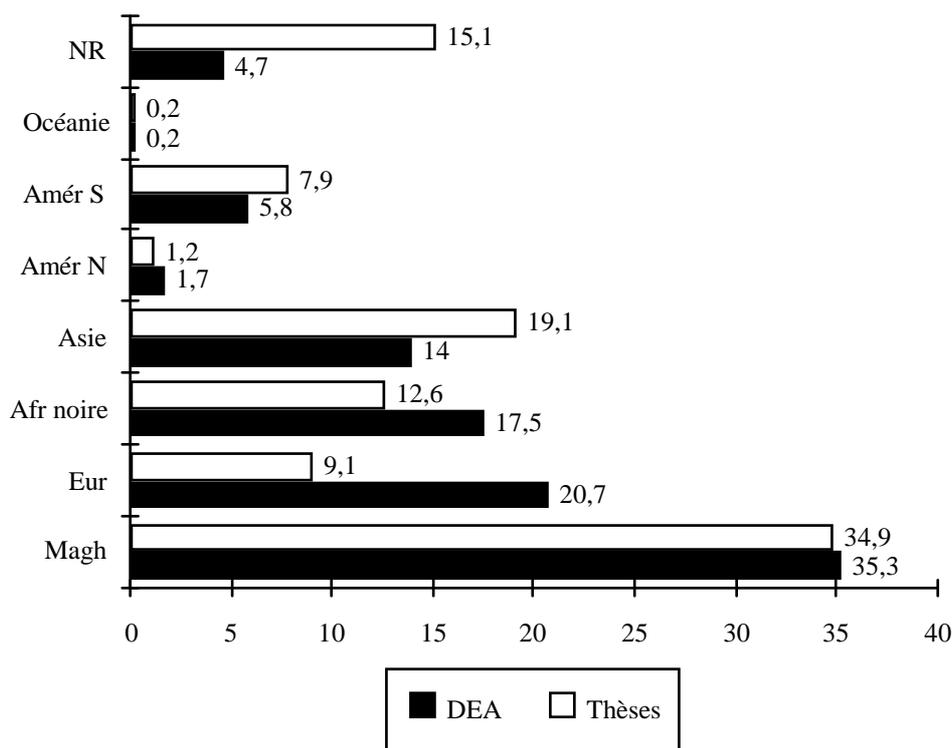
Le poids de la présence africaine -et plus précisément nord-africaine- reste considérable parmi les diplômés étrangers du 3ème cycle (DEA 54%, thèses 43%). En effet plus d'un tiers des diplômés étrangers du DEA (35,3%) et des docteurs (34,9%) sont d'origine maghrébine (cf. Graph page suivante). Ainsi la France délivre annuellement près de 2 000 DEA et 1 000 Thèses à des étudiants en provenance des pays du Maghreb. Mais on observe dans les formations doctorales, comme dans le reste de l'Université, une nette tendance à l'eupéanisation des diplômés du 3ème cycle, puisque sur trois ans le nombre de diplômés DEA de ressortissants de pays européens a augmenté de 26,8% alors que celui des étudiants originaires d'Asie a diminué de 10,4%.

⁹ Françoise Mallet, Raymond Deniau, Yolande Caron, Mireille Chauveau et Huguette Renaud, *Rapport sur les études doctorales* Février 1994, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Direction Générale de la Recherche et de la Technologie.

et

Irène Bessière et Colette Lénard, *Diplômes d'Etudes Approfondies campagne 1992 et Rapport de l'Observatoire des thèses-II* DRED-MEN, novembre 1992.

Graphe 6 : Répartition par origine et nature du diplôme de 3ème cycle des étudiants étranger en 1991-92



Source : Observatoire des thèses

Notons la situation particulière des Algériens qui voient leur nombre de diplômés du 3ème cycle augmenter considérablement ces dernières années (DEA +26,2% et thèses +31,2%) alors que celui des Marocains diminue de 18,8% pour le DEA et ne progresse que de 14,3% pour les thèses et que celui des Tunisiens progresse faiblement (+6,3% pour le DEA et +3,7% pour les thèses). Néanmoins ce sont encore les Marocains qui constituent le groupe le plus important parmi les diplômés du 3ème cycle.

Tab. 36 : Répartition des diplômés maghrébins du 3ème cycle selon la nationalité et le diplôme en 1991-92

| Pays | Diplômé DEA | | Docteurs | |
|---------|-------------|-------------|-----------|-------------|
| | Effectifs | % étrangers | Effectifs | % étrangers |
| Algérie | 738 | 13,1 | 315 | 11,8 |
| Maroc | 870 | 15,5 | 518 | 19,4 |
| Tunisie | 350 | 6,3 | 98 | 3,7 |

Source : Observatoire des thèses

La prépondérance des sciences exactes

Considérés globalement, les étrangers diplômés du 3ème cycle et plus particulièrement les docteurs relèvent majoritairement des disciplines des Sciences Exactes (67%).

Mais une analyse plus fine conduit à nuancer ces chiffres : elle montre en effet que les ressortissants des pays occidentaux viennent proportionnellement plus souvent en France chercher une spécialisation en Lettres, Sciences Sociales et Humaines que les autres étrangers : c'est le cas pour 52% des diplômés DEA des pays de l'Amérique du Nord et pour 46% de ceux des pays européens.

Tab. 37 : Répartition par origine des diplômés du 3ème cycle selon les disciplines et le diplôme en 1992

| | Sciences | | Sc. humaines et sociales | | Droit Éco, Pol et Gestion | | Total | |
|---------------|----------|--------|--------------------------|--------|---------------------------|--------|-------|--------|
| | DEA | Thèses | DEA | Thèses | DEA | Thèses | DEA | Thèses |
| Maghreb | 71,0 | 84,5 | 19,2 | 10,3 | 9,9 | 5,3 | 100,0 | |
| Europe | 35,0 | 58,7 | 45,8 | 30,6 | 19,2 | 10,7 | 100,0 | |
| Afrique noire | 33,3 | 54,5 | 33,5 | 24,4 | 33,3 | 21,1 | 100,0 | |
| Asie | 46,9 | 71,4 | 41,3 | 20,0 | 11,7 | 8,6 | 100,0 | |
| Amérique Nord | 14,9 | 34,4 | 52,1 | 40,6 | 33,0 | 25,0 | 100,0 | |
| Amérique Sud | 39,1 | 65,7 | 47,7 | 23,8 | 13,1 | 10,5 | 100,0 | |
| Océanie | 40,0 | 60,0 | 30,0 | 40,0 | 30,0 | 0 | 100,0 | |
| Non précisé | 22,9 | 39,5 | 68,3 | 42,2 | 8,8 | 18,3 | 100,0 | |
| Total | 48,4 | 66,9 | 34,8 | 22,1 | 16,7 | 11,0 | 100,0 | |

Source : Observatoire des thèses

Les ressortissants du Maghreb quant à eux sont bien plus souvent présents dans les formations doctorales des sciences exactes que les étrangers en général et même que les Français (docteurs 85% contre 67% d'étrangers et 69% des Français). C'est plus particulièrement le cas des Algériens et des Marocains alors que les Tunisiens sont par contre proportionnellement plus souvent que ces derniers diplômés dans les disciplines juridiques, économiques et politiques.

Tab. 38 : Répartition des maghrébins diplômés de 3ème cycle selon la discipline et la nationalité en

1992

| Pays | Sciences | | Sc. hum et soc | | Droit Éco, Pol et Gest | | Total |
|---------|----------|--------|----------------|--------|------------------------|--------|-------|
| | DEA | Thèses | DEA | Thèses | DEA | Thèses | |
| Algérie | 77,2 | 85,8 | 15,0 | 7,9 | 7,7 | 6,3 | 100,0 |
| Maroc | 72,3 | 82,3 | 21,4 | 14,6 | 6,3 | 3,1 | 100,0 |
| Tunisie | 55,7 | 70,7 | 21,4 | 12,0 | 22,9 | 17,4 | 100,0 |

Source : Observatoire des thèses

Retenons que les Maghrébins sont les plus nombreux des étudiants étrangers dans les domaines de la formation des ingénieurs, des physiciens et des chimistes (où ils comptent pour respectivement 16,3% et 16,6% de leur cohorte contre seulement 6,2% en Lettres, Sciences Sociales et Humaines).

Remarquons enfin que la présence des étrangers dans des nombreuses équipes d'accueil doctorales et leur poids parmi les diplômés du DEA et les thèses soutenus, permet à un bon nombre de ces formations d'y maintenir la masse critique d'étudiants et de diplômés réclamé par les instances d'évaluation de contractualisation.

Tab. 39: Récapitulatif de la représentation des différentes nationalités dans les différents cursus de l'Université française en 1991-92.

| 1991-92 | % Population Étudiante | % 1er cycle | % 2ème cycle | % 3ème cycle | % diplômés DEA | % Doctorats |
|-----------|------------------------|-------------|--------------|--------------|----------------|-------------|
| Français | 88,9 | 93,1 | 89,7 | 72,2 | 78,4 | 66,5 |
| Étrangers | 11,1 | 6,9 | 10,3 | 27,8 | 21,6 | 32,5 |
| Afrique | 6,1 | 3,5 | 5,5 | 16,6 | 11,4 | 15,9 |
| Maghreb | 3,8 | 2 | 3,2 | 11,7 | 7,6 | 11,7 |
| Europe | 2,4 | 1,9 | 2,8 | 3,9 | 4,5 | 3 |
| Asie | 1,7 | 0,9 | 1,4 | 5,3 | 3 | 6,4 |
| Total | | | 100% | | | |

Sources : Observatoire des thèses et DEP Ministère de l'Éducation Nationale

Chapitre 2

La migration des étudiants maghrébins en France à la lumière des contextes des sociétés d'origine

Valérie Simon

1. Evolution des systèmes de formation supérieure au Maghreb

Aux lendemains des indépendances, acquises en 1956 pour le Maroc et la Tunisie, en 1962 pour l'Algérie, chaque Etat affirme sa volonté de généraliser et de démocratiser l'enseignement, et surtout de l'enraciner dans la culture nationale (arabisation, unification du système et "renationalisation" du corps enseignant). Il s'agit de former au plus vite des cadres nationaux capables de prendre en main les différents secteurs administratifs et de participer au développement du pays. C'est dans ce même objectif que les Etats développeront une politique d'attribution des bourses pour l'étranger.

En Tunisie, c'est dès 1956 que les bases d'un enseignement supérieur sont mises en place avec la création de plusieurs écoles ou centres d'études : Ecole Supérieure de Droit (1956), Centre d'Etudes et de Recherches Economiques et Sociales (1956), Institut Bourguiba des Langues Vivantes (1957), Ecole Nationale d'Administration. Mais très vite la nécessité d'une Université apparaît : l'Université Tunisienne est créée par un décret du 31 mars 1960 et un an plus tard, cinq facultés ouvrent leurs portes¹⁰.

Au Maroc, le Dahir du 25 février 1957 organise l'enseignement supérieur et la première université, l'Université Mohamed V, voit le jour à Rabat en 1959. Elle se compose de cinq facultés (droit, lettres, sciences, shari'a et médecine), d'instituts et de centres d'études supérieures. Plusieurs écoles et instituts ouvrent leurs portes comme l'Ecole de Médecine (1959), l'Institut d'Etudes et de Recherche sur l'Arabisation (1960). Suivra la réorganisation de l'enseignement supérieur islamique : l'Université Karaouiyine devient un établissement public doté de la personnalité civile et placé sous la tutelle du Ministère de l'Education Nationale (1963).

Enfin, à Alger, l'université prend le statut d'Université algérienne le 5 juillet 1962 et passe sous l'autorité du Ministère de l'Education Nationale. L'Université d'Alger comprend une Faculté de Droit et des Sciences Economiques, de Médecine et de Pharmacie, des Sciences, des Lettres et Sciences Humaines. L'Ecole Supérieure d'Ingénieurs de Maison-Carrée, créée en 1925, lui est rattachée.

¹⁰ Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, Faculté des Sciences Mathématiques, Physiques et Naturelles, Faculté de Droit et de Sciences Politiques et Economiques, Faculté Zitounienne de Théologie.

1.1. De la démocratisation à la sélection : le tournant des années 70.

Les effectifs d'étudiants au Maghreb connaissent une croissance forte et rapide pendant les années 70 : En dix ans, de 1970 à 1980, les effectifs universitaires ont été multipliés par 5 au Maroc (16 097 à 86 731 étudiants), 4 en Algérie (19 531 à 79 354 étudiants) et 3 en Tunisie (10 347 à 31 827 étudiants).

Les nouvelles structures créées au cours des années 70 ne suffisent pas à absorber le flux de plus en plus croissant de nouveaux étudiants, cette croissance forte et rapide des effectifs universitaires et la concentration des étudiants dans certaines disciplines posant de véritables problèmes pratiques de gestion (manque de personnels d'encadrement, de salle, de documentation...). C'est ainsi qu'après des années, pendant lesquelles le leitmotiv des dirigeants était la "démocratisation de l'enseignement", fut introduite la notion de *numerus clausus*, de sélection...

En Tunisie, des changements apparaissent dès l'année universitaire 1974-75 : si le droit à l'enseignement supérieur, pour tout bachelier du secondaire, n'est pas remis en cause, les méthodes d'accès aux établissements supérieurs sont modifiées. Ainsi, les Facultés de Médecine instaurent un *numerus clausus* et organisent des concours d'entrée (1974-75). Cela se traduira, deux ans plus tard, par la mise en place d'un système d'orientation informatisé à l'entrée de l'Université (Loi N°76-65 du 12 juillet 1976). Le but est clairement exprimé : Il s'agit d'orienter les jeunes en fonction de leurs aptitudes mais surtout en fonction des besoins du pays et des possibilités d'accueil des institutions. Techniquement, l'orientation se déroule ainsi : compte tenu du choix, du score calculé à partir des notes obtenues au baccalauréat et de la capacité d'accueil de la filière x, l'ordinateur dresse la liste des bacheliers qui vont être orientés vers cette filière, en commençant par les premiers choix puis les second...etc.¹¹ jusqu'à épuisement de la capacité d'accueil de la filière. L'objectif est de freiner le flux d'étudiants vers les facultés.

Parallèlement à l'instauration du système de l'orientation obligatoire, les responsables de l'Education créent un cycle universitaire court lié directement à l'emploi et destiné à recevoir les bacheliers jugés peu aptes à poursuivre des études supérieures longues.

En Algérie, l'année 1970 marque le début de l'entreprise de réforme de l'enseignement supérieur qui doit aboutir à une restructuration de l'université et à un

¹¹ L'étudiant doit faire 10 choix qu'il classe par ordre de préférence parmi les 130 filières proposées dans les années 70.

changement des contenus et des méthodes d'enseignement. C'est en 1970 que sont créés le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, l'Organisme National de la Recherche Scientifique et le Conseil National de la Recherche Scientifique (CNR). Une série de décrets et d'arrêtés fixeront le régime des études (août 1971) et les conditions d'attributions de la bourse (décembre 1971). Elle est attribuée "*en fonction de la situation sociale du bénéficiaire, de la nature des études qu'il a entreprises et des résultats de son travail*"¹² et peut être suspendue en cas de redoublement ou de faute grave.

Dans ce tableau, le Maroc fait figure d'exception puisque les années 70 ne sont pas marquées par une réforme radicale de l'enseignement même si les responsables proclament, dans le Plan quinquennal de 1973-77, la nécessité d'une réforme. Cependant quelques changements interviennent.

L'accès aux études de médecine est de plus en plus contrôlé : il est d'abord réservé aux bacheliers ayant une mention (juillet 1976), puis dépend du nombre de places disponibles et de la réussite au concours (avril 1978). Pour les autres disciplines, l'accès des bacheliers n'est conditionné par aucun examen préalable. C'est à partir de 1978 que les changements apportés traduiront les préoccupations de rendement interne, de freinage des dépenses et donc de limitation dans l'accès à l'enseignement secondaire et supérieur (réforme du baccalauréat, réglementation sur les redoublements..).

Les années 70 furent jalonnées de grèves et d'agitations étudiantes :

Au Maroc, les mots d'ordre de l'Union Nationale des Etudiants Marocains (U.N.E.M.) sont bien suivis. Il s'agit surtout de revendications ponctuelles : grève des étudiants en médecine qui demandent la révision du système d'attribution des bourses (janvier 70), protestations contre le manque de logements ou demande d'allègement des programmes (janvier 74)...

Des mouvements de plus grande ampleur voient aussi le jour, souvent grâce à la solidarité entre étudiants et lycéens qui permet aux actions de s'étendre rapidement dans les grandes villes du Royaume : c'est le cas en janvier 70 où les élèves du second cycle, soutenus par les étudiants, protestent contre la suppression de l'Ecole Normale Supérieure qui devait "*permettre aux étudiants d'origine sociale modeste d'accéder à l'enseignement supérieur*"¹³.

¹² ADAM A. : Chronique sociale et culturelle : Algérie, Annuaire d'Afrique du Nord, 1971, p 394.

¹³ Annuaire de l'Afrique du Nord, 1971, p 407-409.

En Tunisie, les organisations étudiantes sont très virulentes et politisées. Des séries de grèves et des mouvements de contestation éclatent chaque année. Les revendications s'expriment surtout sur le refus de la sélection et l'appel à une U.G.E.T autonome et démocratique.

L'Algérie ne déroge pas à la règle, avec cependant une caractéristique propre : de sérieux affrontements opposent les étudiants arabisants et les étudiants du Volontariat de la Révolution (mai 75) ; des grèves sont déclenchées par les arabisants qui demandent l'application immédiate de l'arabisation de l'administration et protestent contre le manque de débouchés et le manque de filières de "post-graduation" arabisées dans les Universités (1979). Bien que la proportion des étudiants des sections arabisées ne cesse d'augmenter, passant de 21% en 1973 à 31% en 1978¹⁴, ces sections restent cantonnées à certaines disciplines (lettres, sciences sociales) et se caractérisent par une faiblesse quantitative et qualitative de leur encadrement.

Le développement d'une stratégie de contrôle des universités par le pouvoir central se manifeste à travers le renforcement de la surveillance des campus, la mise au pas des organisations estudiantines et par la volonté de décentraliser les universités. En effet, dès le début des années 70, les gouvernements tunisiens et marocains prennent conscience de la nécessité de décentraliser l'Université¹⁵ qui était surtout localisée dans les capitales. En fait, l'objectif de décentralisation répond à plusieurs exigences d'ordre fonctionnel : limiter la taille des universités pour mieux encadrer les étudiants ; les rapprocher des régions à promouvoir sur le plan économique pour assurer un développement équilibré sur l'ensemble du territoire. Mais au-delà de ces aspects apparaissent des raisons plus politiques : éviter de concentrer la population étudiante de manière à prévenir les grèves et les éventuels mouvements religieux, très actifs au sein des facultés. Il s'agit d'éviter, dans la mesure du possible, des mouvements d'ampleur nationale et de réduire à long terme, les foyers d'opposition et de contestation qui représentent un danger politique certain pour les pouvoirs en place.

¹⁴ LABIDI D. : Science et Pouvoir en Algérie. De l'indépendance au premier Plan de la Recherche Scientifique (1962-1974), OPU, Alger, février 1992, p 134.

¹⁵ M. P. BRUGNES, Universités et développement urbain dans le Tiers-Monde, Edition du CNRS, 1989.

1.2. Les années 80-90 : L'aggravation de la crise...

Ces années se caractérisent par une crise globale de l'enseignement au Maghreb. L'école ne représente plus un moyen de promotion sociale. Elle est au contraire à l'origine de désillusions, de frustrations et de marginalisation d'un nombre de plus en plus important de jeunes. Cette modification des rapports à l'éducation s'explique en partie par l'inefficacité des différentes réformes mises en place, par la crise de l'emploi et l'aggravation des dysfonctionnements dans les universités. Les nouvelles contraintes budgétaires et financières viennent s'ajouter et aggraver, les insuffisances en équipement (bibliothèque, matériel de laboratoire..) et le manque de personnel d'encadrement.

Globalement, le rendement de l'enseignement supérieur est jugé insuffisant par les autorités, les enseignants, les étudiants. Les redoublements, les abandons varient d'une façon importante selon les institutions, les cycles et les disciplines. Les redoublements sont souvent plus nombreux dans les facultés (sauf faculté de médecine et de pharmacie) que dans les écoles ou instituts, sont massifs en 1er cycle, surtout en lettres, droit et sciences humaines.

Au Maroc, pendant la période 1982-83 à 1988-89, la moyenne des déperditions en 1ère année (toutes filières confondues) est de 51% mais atteint 74% en sciences, 70% en sciences juridiques, économiques et sociales, 60% en lettres¹⁶...

En Algérie, un enseignant¹⁷ de l'université d'Oran estime que " *le taux de passage de la première année à la seconde est d'à peine 30% dans les filière scientifiques*".

En Tunisie, dans les années 80-90, les déperditions (redoublements et abandons) atteignent des proportions importantes, surtout en 1er cycle avec "une moyenne de 68% : 65% pour la faculté des sciences de Monastir, 70% pour la faculté des lettres et 71%"¹⁸.

La question du financement constitue depuis longtemps une préoccupation sérieuse pour les responsables nationaux du système éducatif. Compte tenu de la crise économique, les trois états maghrébins vont chercher à mieux gérer les ressources disponibles, voire à réduire leurs dépenses dans l'enseignement supérieur. Les autorités

¹⁶ MERROUNI M. : Le problème de la réforme dans le système éducatif marocain, Rabat, 1993, p 176.

¹⁷ BOUZIANE A. , "Les premiers Tangos", Révolution Africaine, N°1389, 11-17 octobre 1990.

¹⁸ AZZOUZ A. , Pour un système éducatif efficient, 1993, Tunis, p 259.

tunisiennes et marocaines remettent en cause la gratuité de l'enseignement et la généralisation des bourses :

Devant le mécontentement et la mobilisation des étudiants, des syndicats, ces différentes tentatives ont échoué. En effet, pour eux la conception du financement de l'éducation se heurte au principe de la démocratisation de l'enseignement. Le fait de payer des droits d'inscription apparaît comme un autre moyen de sélection.

Les autorités n'ayant pas réussi à instituer des droits d'inscription, elles vont essayer de réduire leurs dépenses en stabilisant le nombre de bacheliers ayant accès à l'université. Il est vrai que la "surpopulation des facultés" devient de plus en plus préoccupante...

Au Maroc, dans le cadre de la politique de limitation de l'accès à l'enseignement supérieur décidée par le Plan 1978-80, le Ministère de l'Education Nationale annonce un projet d'orientation des bacheliers dans les établissements supérieurs. Il s'agit "*d'ajuster la demande aux possibilités d'accueil des établissements et aux besoins prioritaires du pays en formation des cadres*". L'accès dépendrait de trois critères : le choix des candidats, leurs aptitudes évaluées d'après les notes du baccalauréat et le nombre de places disponibles dans la filière choisie. Ces propositions provoquent des remous dans les milieux étudiant et enseignant, et les mesures de sélection sont abandonnées (septembre 1980).

Quelques années plus tard, une sélection à l'entrée de la faculté est de nouveau formulée (1984), puis une réforme est proposée en 1985, applicable dès l'année suivante. Globalement, elle propose une réorganisation du système d'éducation autour des principes suivants : "*un enseignement de base généralisé et obligatoire*" ; "une sélection rigoureuse à l'entrée du secondaire" (les élèves étant encouragés à rejoindre plutôt l'enseignement professionnel) ; "le ralentissement de l'accès à l'enseignement supérieur avec une sélection et une orientation vers les spécialisations répondant le mieux aux besoins du développement" ; la formation professionnelle et le technique doivent être développés à tous les niveaux ; l'enseignement privé est appelé à se développer pour alléger les finances de l'Etat et absorber plus d'effectifs.

En Tunisie, le rapport du Ministre Ben Dhia (1985) propose l'institution d'un concours d'entrée à l'Université. Pour les étudiants qui ne pourront pas accéder à l'Université, le Ministre préconise la multiplication d'Instituts de Formation Professionnelle.

Cette volonté de limiter l'accès à l'université rencontre, encore une fois, l'opposition des étudiants.. De leur côté, les gouvernements ont de plus en plus de difficulté à faire face à l'évolution toujours croissante des bacheliers qui se présentent chaque année aux portes des universités. En effet, l'évolution des moyens financiers et humains mis en oeuvre ne suit pas le rythme d'évolution du nombre d'étudiants. Ainsi, de nombreux établissements sont devenus, au cours des années, ingérables d'un point de vue pédagogique. Les universités manquent d'enseignants, de documentation, de matériels et de locaux.

Pour finir sur les sérieux problèmes qui se posent aux universités, nous soulignerons qu'ils sont largement aggravés par le fait que l'Université est un lieu très sensible sur le plan politique. Toutes les crises qu'elles soient internationales ou nationales s'y cristallisent. On l'a bien vu dans le mouvement de soutien au peuple palestinien, lors des manifestations contre la Guerre du Golfe, tout comme dans le débat autour de l'arabisation qui donne lieu à des grèves d'étudiants arabisants, ou dans le mouvement pour la reconnaissance et l'enseignement de la langue et de la culture berbère et encore aujourd'hui, dans la lutte contre l'islamisme.

Pendant longtemps les étudiants islamistes étaient minoritaires sur les campus, les groupes de gauche voir d'extrême gauche occupaient tout le terrain. Mais dès les années 70, les islamistes, encore peu organisés, se manifestent au grand jour et s'implantent. Les premières confrontations entre les courants de gauche et les islamistes éclatent dès la moitié des années 70 : en Tunisie, les islamistes organisent leur première manifestation le 26 décembre 1977. Pendant les années 80-90, elles s'intensifient, compte tenu de la situation de crise que traversent l'université et les sociétés maghrébines dans leur ensemble. Les universités deviendront le théâtre d'incessantes batailles, souvent très violentes et meurtrières : à la faculté de médecine de Casablanca (avril-juin 1991), des affrontements imputés aux islamistes font un mort et dix blessés, les cours sont suspendus et le mouvement s'étend aux 60 000 étudiants de la ville ; en février-mars 1992, des troubles éclatent à Alger, Constantine, Annaba, Blida, Sétif, Batna et Biskra et les universités sont fermées les unes après les autres...

1.3. Le développement d'un enseignement supérieur privé.

Au sein de l'enseignement supérieur, l'université reste prépondérante même si l'on constate le développement d'un enseignement privé.

Durant les années 80, l'université marocaine a toujours attiré plus de 80% des effectifs du supérieur (81% en 1980 et 90,3% en 1992-93¹⁹). Cependant, on constate depuis 1984-85, un certain "*ralentissement du rythme de croissance des nouveaux inscrits (5,4% par an)*", voire même un tendance à la baisse : de 55 943 en 1987-88, ils passent à 54 944 en 1988-89, puis à 52 255 en 1990-91²⁰. Celle-ci s'explique par une diminution du nombre de bacheliers admis entre 1988 et 1990 (53 937 à 51 261)²¹.

En 1992-93, le Maroc dispose de 13 universités comprenant 42 facultés et 7 Ecoles. Les études sont organisées en trois cycles et s'articulent autour de 4 filières principales : les Lettres et Sciences Humaines (14 facultés), les Sciences (13 facultés), les Sciences Juridiques et Economiques (5 facultés) et la Médecine-Pharmacie-Dentaire (4 facultés)²². Au niveau de la répartition par disciplines, se sont les Sciences et les Lettres qui absorbent les plus grands effectifs.

En 1992-93, l'Algérie compte 13 universités et près de 300 000 étudiants inscrits dont 72 477 nouveaux bacheliers²³. En ce qui concerne la répartition par disciplines, ce sont les sciences qui concentrent le plus d'étudiants, suivies des lettres et sciences humaines.

En Tunisie, de 1980²⁴ à 1993, les effectifs universitaires ont été multiplié par trois, passant de 31 827 à 96 101 étudiants. Ce sont les sciences humaines et sociales qui attirent le plus d'étudiants (62%), suivies des sciences fondamentales et techniques (24%)²⁵. Aujourd'hui, la Tunisie compte six universités (dont 4 à Tunis) et 102 682 étudiants inscrits (en 1994-95).

¹⁹ Annuaire Statistique du Maroc, 1993, p 304-305.

²⁰ MERROUNI M. , op. cit. , p 175.

²¹ Annuaire Statistique du Maroc, 1993, p 278-279.

²² Idem, p 306.

²³ "Des chiffres et des lettres", Liberté, 18.10.1992.

²⁴ Enseignement Supérieur en Chiffres, Année Universitaire 1980-1981, République Tunisienne, Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique.

²⁵ Enseignement et Formation Supérieurs en Chiffres, 1993-1994, République Tunisienne, Ministère de l'Education et des Sciences, Direction de la Prospective, des Statistiques et de l'Informatique.

Si l'Université occupe toujours une place importante dans le système d'enseignement supérieur, son poids est, depuis ces dernières années, quelque peu atténué par la création d'Instituts ou de Grandes Ecoles privés, en particulier au Maroc et en Tunisie :

Au Maroc, l'enseignement supérieur privé a connu une croissance sensible au cours de la décennie 80, sans doute du fait de la dégradation de la situation de l'université, de l'apparition de nouveaux métiers en rapport avec le marketing, l'informatique, et d'une publicité bien orchestrée qui lui donne assez vite une notoriété.

En 1990-91, on compte 34 établissements localisés dans des grandes villes comme Casablanca, Rabat, Marrakech, Fès, Oujda et Agadir.. Ces établissements dispensent essentiellement des formations économiques et commerciales (gestion, informatique, marketing, management) comme à l'Ecole Supérieure de Gestion (créée en 1985 et filière de l'ESG-Paris), Institut des hautes Etudes de Management (1988), Ecole Française des Affaires (1988), Institut Supérieur de Gestion et de Commerce (1989), Manhattan Scholl of Business Administration (1989)..

Le développement spectaculaire de l'enseignement supérieur privé s'est fait, en partie, grâce à la politique d'encouragement menée par l'Etat, depuis 1987²⁶. En effet, ces établissements apparaissent comme un moyen de drainer une partie des nouveaux étudiants et d'alléger ainsi les universités et les frais de l'Etat en matière d'enseignement. Toutefois, ils ne regroupent qu'environ 2% des effectifs d'étudiants (4824) , en 1990-91²⁷. En 1992, une Université privée, financée par des fonds américains, est inaugurée à Ifrane 2 (4-25 juillet).

Le public recherché par ces Ecoles privées est celui de "l'intelligentsia" francophone, les milieux aisés du pouvoir comme de l'opposition, qui manifestent le désir d'avoir une formation en français mais en ont surtout les moyens financiers. Ils expriment ainsi leur certitude que la maîtrise du français reste un atout majeur pour "faire carrière".

En Tunisie, c'est au cours des années 90 que se sont développés les établissements d'enseignement supérieur privé. En 1994, la Tunisie compte 11 établissements privés d'enseignement supérieur.

²⁶ Adoption des projets de loi relatifs au statut de l'enseignement privé et aux mesures d'encouragement des investissements dans ce domaine (24-25 juin 87).

²⁷ Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir, Royaume du Maroc, Troisième Session, 16-18 février 1993, Rabat, p 147.

L'enseignement supérieur privé s'est développé en marge du circuit officiel et en l'absence de dispositions légales. Au cours de l'été 1994, le Ministère de l'Education et des Sciences publie un communiqué dans lequel il affirme "*qu'il ne donne aux études dans ces établissements aucune garantie pédagogique ou scientifique impliquant la reconnaissance de la valeur des diplômes délivrés par ces établissements*"²⁸.

Si l'enseignement privé ne peut constituer une alternative à l'enseignement public dans la mesure où ses structures ne sont que peu développées, qu'il ne couvre pas toutes les filières proposées par le public et s'adresse à une catégorie spécifique d'étudiants..., il a sans doute un rôle de complémentarité à jouer, en particulier dans les domaines nouveaux de formations (informatique, marketing, management...). En ce qui concerne l'accès au travail, il semble que les étudiants soient satisfaits. Pour certains, le recrutement s'est fait dès l'obtention du diplôme, en raison essentiellement des conventions passées entre des établissements privés et des grandes entreprises²⁹.

Le principal obstacle à leur développement réside dans les frais de scolarité très élevés par rapport au revenu moyen (au Maroc : de 16 000 à 30 000 dh par an alors que le SMIC est de 2000 dh/mois). Quant à l'engouement relatif pour ces établissements, il s'explique surtout par la possibilité d'accéder à une formation à caractère professionnel, répondant aux besoins du système productif, et par un certain "rejet" du public et en particulier de l'Université dont le fonctionnement est de plus en plus perturbé par les difficultés matérielles et par un climat de violence qui l'empêchent d'assurer pleinement son rôle et sa mission.

1.4. A propos des politiques d'arabisation

La persistance de la polémique au sujet de l'arabisation, du bilinguisme et de l'utilisation de la langue française dans les pays du Maghreb montre à quel point la question linguistique est complexe, essentiellement à cause du débat idéologique qu'elle sous-tend et qui la caractérise.

Après avoir été l'une des principales revendications du mouvement national, le discours autour de l'arabisation va permettre au nouveaux pouvoirs de définir une personnalité nationale propre dont l'arabe est l'une des composantes et d'affirmer l'appartenance de cette nouvelle nation au monde arabo-musulman. Pendant longtemps,

²⁸ Réalités, N°457, 15 au 21 juillet 1994.

²⁹ Idem, p 13-17.

l'arabisation restera un moyen d'affirmation identitaire et culturelle par rapport à l'ancienne puissance coloniale.

Qu'il s'agisse de l'Algérie, du Maroc ou de la Tunisie, de nombreux observateurs s'accordent à souligner :

- les contradictions et les conséquences paradoxales de la politique d'arabisation menée depuis les indépendances,
- le caractère politique que revêt le choix de la langue d'enseignement,
- la dualité linguistique de l'enseignement (bilingue, arabisé),
- l'existence d'une fracture linguistique entre le primaire-secondaire et le supérieur,
- le développement d'une "culture d'élite", en partie favorisé par l'arabisation.

En Tunisie, l'arabisation progresse lentement, dans l'enseignement supérieur, débutant par les sciences sociales et humaines. Un document émanant de l'Ambassade de France à Tunis note qu'en 1980, "*seule la Faculté de Théologie de Tunis dispense un enseignement intégralement en arabe*". De nombreuses autres facultés ont des enseignements en arabe et en français (Facultés de Lettres, de Droit et sciences politiques et économiques, de Tunis ou de la Faculté de Gestion de Sfax..). Au niveau des 3ème cycles, le français est largement prépondérant. *et "dans les Ecoles d'Ingénieurs, les Ecoles Supérieures l'enseignement est dispensé uniquement en français"*³⁰.

Le problème que pose l'utilisation du français comme langue seconde dans l'enseignement des matières scientifiques a fait l'objet de plusieurs publications. Elles soulignent le paradoxe d'une situation qui se caractérise au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur, par l'enseignement en français dans toutes les sections, des principales matières scientifiques et techniques (mathématiques, sciences naturelles, physique, chimie..) alors que dans le primaire toutes les matières sont enseignées en arabe et que l'étude du français ne commence qu'à partir de 9-10 ans³¹.

³⁰ PERRIN G. , La langue française en Tunisie, Haut Comité de la Langue Française, Institut de Recherche sur l'Avenir du Français, Septembre 1982, p 92.

³¹ SKIK H. , "Le français, langue d'enseignement de matière scientifique", Revue Tunisienne des Sciences Sociales, 1986, N°84-87, pp 41-238.

Face à ce problème et devant l'échec de la politique d'arabisation mise en oeuvre, le gouvernement décide de renforcer l'enseignement du français³² parallèlement à celui de l'arabe, dans l'enseignement primaire, à compter de la rentrée 1986.

La dualité linguistique du système d'enseignement ne peut être nié : un fossé important existe entre une très forte majorité d'élèves qui reçoit un enseignement en arabe et une très faible minorité qui reçoit une formation bilingue et qui a donc accès aux filières les plus nobles qui restent enseignées en français.

En Algérie, le président de la Commission de l'Education, de la Culture et de la Formation, souligne les contradictions de la politique d'arabisation (1980) : la première réside dans le fait que la langue nationale prédomine dans l'enseignement primaire, prend de plus en plus d'importance dans le secondaire mais qu'elle "*reste minoritaire et marginale dans l'enseignement supérieur, ce qui pose des problèmes aux bacheliers arabophones*"³³. La seconde réside dans le manque de débouchés professionnels pour les diplômés formés en arabe. La Conférence conclue sur la nécessité d'arabiser trois secteurs que sont l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, l'administration et le secteur économique.

Il est vrai que la situation de l'arabe dans le supérieur est très diversifiée selon les disciplines, et même les Universités : par exemple, les sciences économiques sont enseignées dans les deux langues à Alger, Oran, Constantine.. alors qu'à l'Université d'Annaba, dans les Centres Universitaires de Tizi-Ouzou, Sétif et Tlemcen, l'enseignement se fait uniquement en français ; les sciences juridiques sont enseignées en arabe à Batna et en français, à Tlemcen ...

Le processus d'arabisation s'impose lentement au cours des années 80³⁴ plus particulièrement, dans les sciences sociales et humaines et ce, dans l'ensemble des Universités et Centres Universitaires d'Algérie. Mais la langue d'enseignement dominante dans les spécialités scientifiques reste la langue française. Au début des années 90, les Sciences Exactes à l'Université d'Alger, sont enseignées dans les deux langues mais forment deux sections distinctes. Mais les problèmes demeurent plus

³² Les élèves de 3ème année auront 3 heures de français par semaine et ceux de 6ème année, 3 heures de plus qu'avant.

³³ GENESTE G. , L'arabisation des Sciences Sociales et Humaines en Algérie, 1980-82 : une étape décisive dans l'histoire de l'Université, Thèse de Doctorat, 1983, p 80.

³⁴ Arrêté ministériel du 14 septembre 1980 décide l'arabisation de la première année en sciences sociales, humaines, juridiques et administratives, économiques..

important pour les étudiants arabophones : les traductions sont peu nombreuses, le choix des options est réduit, les professeurs manquent..

Bien que l'arabisation ait fait des progrès importants dans le système éducatif dans son ensemble, deux systèmes d'enseignement parallèles demeurent : un enseignement bilingue et un enseignement arabisé, aussi bien au niveau du secondaire (lycées français et lycées publics) que du supérieur. Comme en Tunisie, il existe un certain déterminisme social qui fait que les enfants des classes "aisées" ont plus de "chances" que les autres d'accéder à un enseignement bilingue ou totalement en français.

En 1989, des enseignants manifestent à l'appel des intégristes et des baathistes, pour réclamer l'arabisation de l'enseignement. Un an plus tard, l'Etat adopte une loi visant à généraliser l'emploi de la langue arabe à toute la société (26 décembre 1990). Le Ministre des Universités annonce que, dans le cadre de cette loi, toutes les premières années universitaires seront totalement arabisées à la rentrée 91. Un mois après la rentrée universitaire des grèves et manifestations éclatent à Alger, Constantine, Batna, Tizi-Ouzou, Blida... (4 novembre-23 décembre 1991) : Les étudiants dénoncent la constante dégradation de leur environnement matériel et pédagogique, se plaignent du manque de moyens pour mener l'entreprise d'arabisation à terme et craignent que leur formation en pâtisse. En juillet 1992, l'application de la loi sur la généralisation de l'usage de l'arabe est reportée *sine die*, suite à la demande du Conseil Consultatif National"³⁵.

Au Maroc, la politique d'arabisation est hésitante jusqu'à la fin des années 70. Le français a pris de plus en plus de poids dans le système éducatif "devenant un facteur de sélection scolaire, renforçant la fonction de sélection sociale remplie par le système"³⁶. Par exemple, jusqu'en 1980³⁷, l'entrée dans l'enseignement secondaire est soumise à un examen où l'importance du français est considérable³⁸. Dans le supérieur, les matières scientifiques, la médecine sont enseignées en français et les autres, en arabe. Il existe aussi "des sections doubles", comme les sciences politiques où le même programme est enseigné, en français dans une section et en arabe, dans une autre.

³⁵ El Watan, 18.08.1992.

³⁶ MERROUNI M. ,op. cit. , p 128.

³⁷ GRANDGUILLAUME G. , Arabisation et politique linguistique au Maghreb, 1983, Paris, p 76-77.

³⁸ C'est un examen écrit qui comporte 3 épreuves : une d'arabe notée sur 40, une de français (sur 40), une de calcul, en français (sur 40). Il faut 60 points pour être admis.

Ce n'est qu'à l'aube des années 80 qu'un réel programme d'arabisation se dessine. Le Plan triennal 1978-1980 préconise "*le renforcement de l'arabisation et de l'authenticité dans l'éducation*" et met en oeuvre l'arabisation des matières scientifiques dans le primaire et secondaire (achevée respectivement en 1982-83 et en 1989-90).

Mais même si le processus d'arabisation a franchi des étapes importantes, au niveau du primaire et du secondaire, la langue française joue un rôle déterminant dans l'évolution de la carrière scolaire de l'élève marocain. C'est l'une des conclusions d'une enquête réalisée³⁹ au Maroc, en 1987, qui montre aussi que le français exerce une fonction différenciatrice, voire discriminatoire, dans le sens où les élèves issus des catégories socio-économiques et culturelles privilégiées réussissent mieux que les autres, en français mais aussi dans les autres matières. En conclusion, l'auteur note que l'arabe moderne tend à s'affirmer comme langue de travail, langue véhiculaire des connaissances scientifiques.. Néanmoins, "*l'arabe ne porte pas encore les attributs qui permettent sa valorisation et sa représentation en tant que support de modèles d'ascension sociale et de réussite*"⁴⁰.

Pendant toutes ces années, la contradiction réside dans le fait que si l'arabisation avance dans le secondaire, aucune stratégie n'est définie pour le supérieur. Ce n'est qu'en 1988 que les responsables décident de maintenir le français comme langue d'enseignement des matières scientifiques, techniques et médicales dans le supérieur. Or, la première vague des bacheliers arabisés se trouvent aux portes de l'université en 1989-90 ce qui pose un nouveau problème. Des mesures sont prises pour améliorer l'enseignement du français dans le secondaire (1989)⁴¹. Au niveau de l'enseignement supérieur, des enseignants se réunissent pour discuter des méthodes et moyens d'enseignement à mettre en oeuvre pour aider ces nouveaux étudiants : des photocopies des cours et des guides leurs sont fournis.

Aujourd'hui, la majorité des élèves des sections scientifiques du secondaire et les étudiants de ces mêmes filières ne maîtrisent pas le français. C'est l'une des explications de la fuite des bacheliers scientifiques vers les filières sciences humaines et sociales arabisées du supérieur. Mais même dans ces filières le français semble nécessaire : un professeur de géographie à l'Université de Fès explique que même si les cours sont en

³⁹ El GHERBI El Mostafa, Aménagement linguistique et enseignement du français au Maroc, 1993, Maroc, 175 p.

⁴⁰ Idem, p 129.

⁴¹ Le Ministère décide de renforcer l'enseignement des langues étrangères et donc du français, en augmentant son volume horaire et en améliorant les méthodes pédagogiques.

arabe, les étudiants et les professeurs travaillent toujours sur des documents écrits en français car il y a peu de traductions et de publications en arabe.

Globalement les systèmes d'enseignement au Maghreb se caractérisent par leur dualité linguistique : d'un côté, le secteur public arabisé qui scolarise la plus grande partie des élèves et fournit "la masse" des étudiants ; de l'autre, un secteur privé (national et établissements français) qui ne touche qu'une minorité, recevant un enseignement bilingue dès la maternelle, favorisant ainsi leur accès aux filières universitaires "d'élite" où la langue d'enseignement reste le français. C'est le cas des facultés de sciences, des classes préparatoires qui suivent les programmes des classes de Maths Sup et Maths Spé françaises au Maroc.

2. La contribution de la coopération culturelle et technique française à la formation des étudiants maghrébins au Maghreb et en France

Après les indépendances, les objectifs de démocratisation et de généralisation de l'enseignement, exprimés dans les discours des gouvernants, rendent nécessaire l'appel à la coopération internationale. La France, pour des raisons historiques et linguistiques semble être la mieux placée pour y répondre. Mais dans un deuxième temps, les pays maghrébins diversifient leurs partenaires : ils font appel à d'autres coopérants et signent des Accords de coopération culturelle et technique avec d'autres pays (Egypte, Syrie, URSS, Espagne, Belgique, Allemagne, Etats Unis, Canada...).

Dans la première période après les indépendances (de 1956 à la fin des années 60), la politique de coopération culturelle et technique est conçue comme une assistance en personnel, en matériel. Elle cherche plus à pallier les insuffisances, à remplacer les nationaux par des coopérants français qu'à mener une réelle politique de formation. C'est ce qui sera qualifié de coopération de substitution.

Au cours des années 60, l'Algérie est au premier rang des pays bénéficiant du soutien des personnels français : ainsi, en 1968, 9 341 enseignants français sont en fonction en Algérie, 8 413 au Maroc et seulement 3 670 en Tunisie. L'Algérie compte aussi 2 810 experts français soit environ 40% du total des experts français en fonction dans le monde (total de 6 884). Ils sont 1 607 au Maroc et 456 en Tunisie⁴².

⁴² EL MELLOUKI RIFFI, La politique française de coopération avec les Etats du Maghreb, Editions Publisud-Toukbal, Paris-Casablanca, 1989, p 100.

Un autre aspect de la coopération culturelle et technique est la formation d'étudiants maghrébins en France : coopération qui se concrétise par l'octroi de bourses. Entre 1963 et 1967, le gouvernement français accordait en moyenne par an, 2000 bourses aux étudiants maghrébins : soit en moyenne, environ 760 bourses pour l'Algérie, 640 pour le Maroc et 615 pour la Tunisie⁴³.

La politique initiale de coopération sera réajustée à partir de 1970 : la coopération avec les pays du Maghreb est jugée trop massive et trop onéreuse. Les nouveaux responsables remettent en cause le fait que les actions de coopération ont plus visé "*à combler l'insuffisance numérique des cadres nationaux qu'à répondre à une mission de formation...*"⁴⁴. Des changements vont être introduits pour passer progressivement de la "coopération de substitution" à une coopération plus axée sur la formation. Cette volonté se concrétisera, au cours des années 70, par la signature de nouvelles conventions de coopération culturelle et technique⁴⁵.

Dans l'enseignement supérieur, à partir de 1976-77, on assiste à une baisse continue des effectifs des enseignants français en Tunisie et en Algérie ; le Maroc semble avoir quelques réticences à effectuer cette relève dans les délais.

En Tunisie, la tunisification du supérieur se fera en deux phases : elle concernera d'abord les matières littéraires, puis les matières scientifiques. Le nombre de coopérants français passe de 436 en 1977 à 208 en 1980. En Algérie, c'est aussi à partir de 1977 que les effectifs de coopérants commencent à être réduits : en 1976, on compte 1308 coopérants français dans les universités algériennes. Leur nombre chutera à 720 en 1980. S'agissant, du Maroc, la France affirme, en 1973, vouloir "*procéder à la relève des coopérants qui agissent directement en faveur d'investissements intellectuels au niveau supérieur*" mais les réticences de l'Etat chérifien ralentiront ce processus qui se poursuivra jusqu'en 1988.

Dans cette période, la France continue d'attribuer, au titre de la coopération, des bourses à des stagiaires ou à des étudiants : Ainsi, de 1975 à 1980, la France a accordé, en moyenne et par an, 130 bourses à des algériens venant effectuer un stage dans une

⁴³ B. ETIENNE, "La coopération culturelle franco-maghrébine", Mutations culturelles et Coopération au Maghreb, 1969, CNRS, p 136-137.

⁴⁴ EL MELLOUKI RIFFI, op. cit. , p 186.

⁴⁵ La convention franco-algérienne de coopération technique et culturelle du 8 avril 1966 sera modifiée par l'avenant du 22 août 1970. La convention franco-marocaine sera signée le 13 janvier 1972. Les protocoles franco-tunisien de coopération du 14 février et du 5 juin 1969 seront remplacés par la convention du 3 mars 1973.

spécialité médicale⁴⁶. Quant aux étudiants, ils seront en moyenne et par an, 430 à bénéficier d'une bourse de coopération (période 1970-71 à 1979-80)⁴⁷.

Le gouvernement français accorde pendant 3 années consécutives, de 1967-70 à 1971-72, 600 bourses de coopération à des étudiants tunisiens. Les formations privilégiées sont celles d'ingénieurs et techniciens (environ 38% du total), suivies des formations en "médecine, pharmacie et dentaire" (autour de 20%) et des sciences⁴⁸.

Au cours des années 80, la coopération fait l'objet d'un effort de redéfinition. Les responsables de la coopération insistent sur la rationalisation de sa gestion, reposant sur l'idée de programmation. Les actions ponctuelles doivent donc être évitées au profit de projet précis, répondant aux besoins des Etats et concourant à leur développement.

Des accords sont conclus entre des universités, des écoles, des Instituts et visent à favoriser la mise en oeuvre de programmes d'actions intégrées, à organiser des missions de courte durée, des stages, et à faciliter l'accueil des étudiants maghrébins dans les universités françaises. Mais l'aspect essentiel demeure la recherche et le développement d'une coopération scientifique qui prend le relais de la coopération universitaire classique. L'objectif est de permettre à des équipes françaises et maghrébines de mener à bien et en commun, la réalisation de programmes précis de recherche scientifique. Aujourd'hui, les projets en cours sont au nombre de 163 pour l'Algérie, 94 pour le Maroc et 113 pour la Tunisie (Programme 1994)⁴⁹. Les moyens mis en oeuvre sont variés : invitations des membres de l'équipe maghrébine dans les universités ou laboratoire français, bourses de séjours scientifiques, de stages ou de 3ème cycle, appui logistique, documentation, mission des membres de l'équipe française dans les établissements universitaires..

En ce qui concerne les bourses de coopération, une première sélection des étudiants est faite, par exemple, par les autorités tunisiennes. Les étudiants retenus sont "en principe" ceux qui ont obtenus les meilleurs résultats et sont susceptibles d'avoir une bourse tunisienne. Les dossiers sont ensuite examinés par la Commission Mixte franco-tunisienne qui retient de préférence les demandes s'inscrivant dans les priorités

⁴⁶ MOUHOUBI S. , Politique de coopération algéro-française, Alger, 1986, p 262.

⁴⁷ Idem, p 263.

⁴⁸ ONOU Informations, N°3, Juillet 1973, p 9.

⁴⁹ Coopération Internationale, Programmes de recherche bilatéraux et Appels d'offres, Ministère des Affaires Etrangères et Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Janvier 1995, pp 38-43.

nationales. Environ 300 bourses de coopération sont accordées chaque année à des étudiants tunisiens⁵⁰.

Pour l'Algérie, il existe aussi un programme intergouvernemental spécifique (signé en 1987 et reconduit en 1989). Les étudiants admis à en bénéficier ont la qualité de "boursiers franco-algériens". Ce programme financé par les deux parties comporte aujourd'hui quatre catégories de bénéficiaires (environ 450 boursiers par an) : les étudiants venant pour effectuer un DEA ou une thèse ; les enseignants ou chercheurs détachés pour faire un DEA ou une thèse ; les professionnels (fonctionnaires, ingénieurs, cadres..) désirant avoir une formation spécialisée courte ; les étudiants destinés aux classes préparatoires (environ 20 par an).

3. Le chômage des diplômés du supérieur en Algérie, au Maroc et en Tunisie

Globalement, les années 80-90 se caractérisent par la dégradation du marché de l'emploi et la montée du chômage qui touche principalement les jeunes générations, et parmi elles, un nombre croissant de nouveaux diplômés. Déjà, depuis le milieu des années 70, on entend parler de "chômage intellectuel" ou de "chômage des diplômés". Les diplômés ont de plus en plus de difficultés à trouver un emploi correspondant à leur formation et à leurs aspirations. De plus, le recrutement dans la fonction publique et dans l'enseignement a diminué, du fait des contraintes budgétaires. Ainsi, si le diplôme a pendant longtemps été le meilleur garant contre le chômage, la situation tend à changer : le phénomène de "chômage des diplômés" se manifeste plus fortement aujourd'hui et fait nouveau, il fait irruption sur la scène politique et devient un des problèmes majeurs qui se posent aux gouvernants.

La situation paraît, en effet, préoccupante : en Algérie, le Conseil National de la Planification évalue à 74 000 le nombre de diplômés au chômage, au moins titulaires du baccalauréat (décembre 1992)⁵¹. Ils constituent 5% de l'ensemble des chômeurs et parmi eux, 31% auraient un niveau bac +5. Le recensement marocain, au 27 février 1991, a dénombré 100 374 jeunes diplômés⁵² à la recherche d'un travail. Parmi eux, les

⁵⁰ Entretien avec la responsable des bourses de coopération française à Tunis, Direction des Affaires Estudiantines, Mai 1995.

⁵¹ BENACHENHOU A. , "Inflation et chômage en Algérie : les aléas de la démocratie et des réformes économiques", Maghreb-Machrek, 1993, N°139, pp 28-41.

⁵² Conseil national de la Jeunesse et de l'Avenir, Royaume du Maroc, Mars 1991, Première Session, Rabat, p 11.

diplômés de l'enseignement supérieur (universités et grandes écoles confondues) représentent 29% et les bacheliers 49,6%.

3.1. Une inadéquation qualitative entre offre et demande d'emploi.

Tenter d'expliquer le chômage des diplômés, c'est prendre en compte un ensemble de causes : il y a d'abord toutes une série d'explications liées à la croissance démographique, à la crise économique internationale et à la fragilité des structures économiques nationales. D'autre part, la problématique de l'insertion des diplômés dans le marché de l'emploi ne peut être déconnectée de l'étude de la relation quantitative et qualitative entre la formation et l'emploi. Le thème de l'inadéquation formation-emploi pose la question de savoir si l'université prépare les étudiants au marché de l'emploi, si la formation qu'ils reçoivent correspond aux besoins des entreprises. En effet, s'il existe d'un côté des diplômés au chômage, il existe de l'autre, une demande en personnels qualifiés qui reste insatisfaite.

Globalement, les systèmes éducatifs nationaux continuent à produire des diplômés dans des spécialités saturées alors que d'autres formations sont déficitaires et font défaut au système productif. Ainsi, en Tunisie, une enquête (1991) conclue à des besoins importants en cadres techniques, techniciens de productions et ouvriers qualifiés pour les industries manufacturières⁵³ (textile, cuir et chaussure) et à une offre largement excédentaire dans les filières comme la sociologie, la psychologie, les langues, la géologie, le génie minier.

D'après différentes enquêtes, menées en Tunisie⁵⁴ et au Maroc⁵⁵, les freins à l'embauche tels qu'il sont évoqués par les chefs d'entreprises relèvent, pour une part, de l'explication économique (structures économiques défaillantes, politique économique pas adéquate, conjonctures financières internationales peu favorables...) et pour une autre part du système de formation. Certains dénoncent la formation au rabais délivrée par les universités, l'inexistence de correspondance entre les matières enseignées et les besoins professionnels, le manque de coopération entre les entreprises et les universités. D'autres soulignent que les diplômés n'étant pas opérationnels tout de suite, ils préfèrent embaucher des jeunes non diplômés qui, formés sur le tas, seront d'un moindre coût

⁵³ LACHAUD J. P. , Le marché du travail en Tunisie : structures, déséquilibres et ajustements, Institut International d'Etudes Sociales, 1991, p 31.

⁵⁴ BSAIS A. , "Quelques relations formation et emploi et taux de rendement interne de l'éducation en Tunisie", Revue Tunisienne des Sciences Sociales, 1976, N°47, pp 15-62.

⁵⁵ GUEDIRA M. , "Le marché de l'emploi des diplômés", Attadriss, N°17, Actes du Colloque Maghrébin "Sciences de l'Education et Développement" 31 Mai -2 Juin 1990 à Rabat, 1991, Publication de la Faculté des Sciences de l'Education, Université Mohamed V, Rabat, pp 53-67.

pour les entreprises. Quant aux modalités de recrutement, la méthode la plus utilisée reste celle qui s'appuie sur le phénomène de "réseau" : l'embauche du diplômé se fait sur recommandations des supérieurs ou d'autres personnes (amis, parents..).

Enfin, certaines études ont souligné l'absence de correspondance entre les aspirations professionnelles des jeunes diplômés et les possibilités d'emploi offertes par l'économie. Par exemple, au Maroc, une enquête⁵⁶ réalisée auprès de 98 916 jeunes diplômés, montre que la plupart d'entre eux comptent sur le secteur public (88%)⁵⁷ alors qu'il est saturé et seulement 12% des diplômés penchent pour le secteur privé ayant pourtant des potentialités de recrutement non négligeables.

3.2. Les diplômés formés à l'étranger : des espoirs déçus.

Le sentiment d'inadéquation entre les aspirations professionnelles initiales et la réalité du travail exercé, est un des thèmes récurrents dans le discours des diplômés maghrébins formés à l'étranger et rentrés dans leur pays à la fin de leurs études. En effet, beaucoup se déclarent déçus du travail qu'ils occupent le qualifiant de peu intéressant, pas motivant, pas évolutif. Par exemple, un diplômé de Centrale, ingénieur chargé de mission dans une grande entreprise tunisienne avoue s'ennuyer à son travail car il n'a pas la possibilité de mettre en oeuvre le savoir qu'il a acquis⁵⁸. Pour ceux qui ont eu un contact direct avec la vie professionnelle en France (stages en entreprises, vacations, travail de recherche..) ils ressentent un décalage dans l'organisation et la façon de travailler. Ils ont le sentiment que le poste qu'ils occupent ne leur permettra pas de faire évoluer leurs connaissances compte tenu de la difficulté d'accéder aux nouvelles techniques, aux progrès réalisés à l'étranger.

Quant à la difficulté de trouver un travail, ils vivent très mal le fait d'être confronté au chômage. Un diplômé en Doctorat de Sociologie confie à ce sujet : *"J'ai le sentiment d'être humilié. Après avoir fait un parcours si difficile, ça blesse de voir qu'on est bon à rien, qu'on ne trouve pas de travail."*⁵⁹. Les nombreuses démarches à effectuer pour trouver un travail sont vécues comme une injustice, comme une non reconnaissance des efforts qu'ils ont fourni pour obtenir leur diplôme et des difficultés

⁵⁶ Le chômage des jeunes diplômés, Evaluation des résultats du recensement des jeunes diplômés en chômage et de l'enquête auprès des employeurs (janvier-février 1991), Première Session du Conseil, Rabat, Mars 1991, Conseil National de la Jeunesse et de l'Avenir, Royaume du Maroc, p 17-29.

⁵⁷ Idem, p 42-43.

⁵⁸ Entretien réalisé à Tunis en Juin 1995.

⁵⁹ Idem.

qu'ils ont dû surmonter dans leur vie d'étudiant en France (problèmes financiers et matériels, éloignement avec la famille, discrimination dans le travail...).

D'autre part, l'expérience de certains étudiants les conduisent à conclure qu'avoir un diplôme français n'est pas toujours un avantage mais constitue plutôt un handicap. Sur le marché du travail, la priorité serait donnée aux diplômés ayant fait leurs études en Tunisie. Deux étudiants, docteurs en Sociologie, postulants pour un poste à l'université se sont vus reproché le fait d'avoir suivi une partie de leurs études en France alors qu'ils avaient bénéficié, pour l'un d'une bourse du gouvernement tunisien et pour l'autre d'une bourse de coopération⁶⁰.

Toutefois, il faut apporter une nuance à cette situation. Si, globalement, les diplômés d'université française ont de plus en plus de difficultés à s'insérer dans la vie active, ceux des grandes écoles d'ingénieurs, de commerce semblent peu touchés par ce problème. L'obtention d'un diplôme français constitue encore pour eux, un gage de leur réussite sociale et professionnelle.

Enfin, nous attirerons l'attention sur un phénomène qui préoccupe de plus en plus les responsables politiques des pays de départ et d'accueil, il s'agit de l'exode des cerveaux. En effet, pour les étudiants venus en France pour suivre un cursus universitaire et qui arrivent à la fin de leurs études se pose la question du retour au pays d'origine. Certains sont tentés d'y renoncer mais cette possibilité devient extrêmement difficile à réaliser compte tenu des lois de plus en plus restrictives concernant le statut d'étranger. Si l'attrait matériel et financier est souvent invoqué, il n'explique pas à lui seul le phénomène d'exode des cerveaux. Au Maghreb, aux difficultés matérielles s'ajoutent une insatisfaction intellectuelle sur le plan professionnel, un manque d'activité culturelle et un climat politique peu propice à l'expression des libertés fondamentales... D'autre part, l'étudiant resté en France pendant plusieurs années s'est investi dans des relations professionnelles, amicales voir sentimentales. Si certains étudiants ont créés des liens en France, ils gardent des attaches au pays d'origine (famille, amis..) ce qui constitue souvent une difficulté supplémentaire à se projeter, dans l'avenir, d'un côté ou de l'autre de la Méditerranée.

⁶⁰Ibid.

Chapitre 3

L'accueil des étudiants étrangers en France : évolution des politiques et des représentations

Victor Borgogno et Jocelyne Streiff-Fénart

Longtemps la présence d'étudiants étrangers au sein des universités n'a pas fait sens comme question -politique et scientifique- remarquable. Ce phénomène était quantitativement négligeable et l'accueil de ces étudiants s'ancrait solidement à une tradition d'échange intellectuel ayant eu lui-même sa propre finalité, entre universités appartenant au même univers culturel.

Cette situation va profondément se modifier à partir des années 60. Deux phénomènes, alors à leur début, vont peu à peu radicalement changer les données du problème. D'une part la croissance de plus en plus soutenue des effectifs d'étudiants nationaux qui avec la multiplication et la diffusion spatiale parallèle des établissements, va peu à peu créer l'image d'une "massification" de l'université, et va conduire à l'apparition d'une question universitaire destinée à devenir récurrente ; d'autre part le développement croissant d'une demande d'enseignement supérieur dans les pays anciennement colonisés et auxquels ces derniers ont beaucoup de mal à faire face. Cette situation nouvelle a deux conséquences :

Tout d'abord l'envoi par l'ex-métropole dans ces pays, au titre de la coopération, de nombreux enseignants afin de pallier les carences des systèmes locaux de formation. Mais aussi l'afflux grandissant, dans la même logique, d'étudiants en provenance de ces pays, désormais catégorisés comme pays en voie de développement.

Les conditions sont dès lors remplies pour que finisse par apparaître une "question des étudiants étrangers" qui au fil du temps, recevra des réponses variées.

Les conditions mêmes d'apparition de cette question, telles que nous venons de les décrire rapidement, font qu'elle renvoie immédiatement à la difficulté de faire entrer dans une catégorie conceptuelle unique, les étudiants étrangers en provenance de ce que l'on appelle depuis 1956, le tiers-monde, et les étudiants étrangers en provenance des pays développés ou premier monde. Ces derniers perpétuent, grosso modo, dans des conditions qui, il est vrai, seront elles-mêmes sensiblement modifiées, une tradition qui ne pose pas de problèmes insurmontables.

Toute différente est la situation des étudiants en provenance du tiers-monde. Ces derniers doivent à cette origine des "propriétés" qui les prédisposent à former une catégorie distincte des premiers, tant au point de vue de leur gestion qu'au point de vue des représentations qui les visent spécifiquement. Ces propriétés sont, peut-on dire, initialement à l'état latent, mais au fil du temps et de l'histoire, nous verrons -et c'est tout l'enjeu de nos analyses- qu'elles seront peu à peu appelées à devenir manifestes jusqu'à faire in fine, c'est-à-dire aujourd'hui, fortement saillance.

Car si la question des étudiants étrangers apparaît comme une question autonome au sein de la question générale des relations universitaires internationales, c'est bien à la forte présence en France de cette catégorie d'étudiants-là qu'on le doit. En les distinguant des autres, en mettant fortement l'accent sur leur position particulière nous ne faisons que tirer toutes les conséquences, de la distinction dont ils sont l'objet - et parfois les victimes- tant dans la sphère de l'état que dans celle de la société civile.

Il importe donc avant tout de mettre en lumière les différents éléments constitutifs de la spécificité de ces étudiants. Nous le ferons en nous plaçant aux différents point de vue -identifiés ci-dessous- à partir desquels se détermine ce qu'on peut appeler leur gestion.

Car la gestion des étudiants étrangers, relève en fait en France de plusieurs logiques et de plusieurs instances de décision qui, selon les époques et les circonstances, se combinent plus ou moins harmonieusement, entrent en contradiction ou même parfois vont jusqu'à s'affronter.

- une logique proprement universitaire, selon laquelle les étudiants étrangers représentent une population essentiellement gérée par rapport à la mission de transmission des connaissances et de certification de ces connaissances par la délivrance de diplômes qui incombe aux universités. Les instances de gestion de ce point de vue sont le ministère en charge des Universités et les établissements universitaires qui établissent la réglementation sur les conditions d'accès à l'université (équivalence de diplômes), et les modalités de l'accueil dans les établissements et les services de logement et de restauration. Les particularités de la gestion française des étudiants étrangers sont ici à rapporter à la politique générale de l'enseignement supérieur (en fonction de laquelle se définissent notamment les accords de coopération et les échanges inter-universitaires), et traduisent, à leur niveau, les débats nationaux sur le rôle social et les missions de l'université : par exemple l'opposition entre une philosophie universaliste conférant à l'université une mission prioritaire de connaissance "désintéressée" et d'ouverture au dialogue, et une philosophie instrumentaliste visant à l'ajuster aux nécessités du monde économique et à protéger les diplômés et les débouchés dans une logique de marché concurrentiel, tendance qui, on le verra tend à s'affirmer de façon prépondérante dans la période actuelle.

- une logique de gestion des relations internationales selon laquelle l'accueil d'étudiants étrangers touche aux intérêts politiques, économiques ou diplomatiques de la France. Traditionnellement par exemple, la formation de nombreux étudiants originaires d'autres pays par ses établissements d'enseignement supérieurs a longtemps

été considérée comme un élément particulièrement apte à témoigner de l'influence de la France dans le Monde (en contribuant, par exemple, au maintien de la francophonie dans les anciennes colonies) et participant de l'ensemble des moyens propres à conforter ce que les politiques appellent le "rang" de notre pays dans le "concert des nations".

Du point de vue de la gestion proprement dite, les instances qui relèvent de cette logique (ministères des affaires étrangères et de la coopération) jouent un rôle particulièrement important dans l'attribution des bourses françaises, qui peut être plus ou moins congruent avec une logique de sélection qui serait proprement universitaire.

- une logique d'administration du territoire national et de gestion des populations, liée à la question générale de l'immigration. De ce point de vue les étudiants étrangers sont une catégorie particulière d'étrangers dont on gère les conditions d'entrée et de séjour sur le territoire, gestion qui incombe au Ministère de l'intérieur.

Selon les époques et les circonstances, ces logiques peuvent se recouper (on verra par exemple comment dans les années 77-79, elles ont contribué selon des rationalités différentes à imposer une orientation restrictive à la présence des étudiants étrangers) ou parfois entrer en conflit, lorsque par exemple les instances universitaires réagissent à la déposition de leurs prérogatives au profit des préfetures ou des services diplomatiques.

Comment se marque la spécificité des étudiants venus du tiers-monde au regard de ces trois points de vue ?

Du point de vue universitaire la présence des étudiants étrangers originaires du sud est potentiellement interprétable comme résultant des insuffisances structurelles des pays de départ en la matière. La représentation d'un système universitaire français venant suppléer les carences des pays de départ -processus inscrit dans la même logique que l'envoi sur place d'enseignants-coopérants (sauf en ce qui concerne la charge financière....) se substitue alors au schéma du pur échange intellectuel -inscrit lui dans un contexte où la réciprocité et l'équilibre final des relations, sont présumés garantis à terme, qui sous-tendait anciennement l'accueil des étudiants étrangers. Cette représentation d'un flux migratoire inscrit dans une carence des pays d'origine peut trouver un prolongement dans l'imputation a priori d'un niveau insuffisant aux étudiants composant ces flux, non en raison d'un préjugé ou d'un ethnocentrisme simpliste, mais parce qu'on peut s'estimer fondé à penser que leur formation initiale est susceptible d'avoir souffert d'un enseignement secondaire encore fragile et peu efficient. D'où l'image potentielle d'étudiants en direction desquels il faudra déployer des efforts particuliers s'apparentant à une mise à niveau.

Il en résulte un mode de prise en charge universitaire de ces étudiants qui oscille entre deux pôles.

Les caractéristiques énoncées ci-dessus peuvent leur valoir- et leur valent la plupart du temps- de la part de nombreux acteurs universitaires, un accueil bienveillant et un soutien délibérément consenti, sur le registre idéologique du "tiers-mondisme". Mais que les problèmes universitaires s'aggravent sous l'effet de l'accroissement spectaculaire des effectifs, que les moyens dont disposent les responsables universitaires deviennent insuffisants et le risque existe qu'en certains cas et/ou à certains niveaux de gestion, la tendance idéologique mentionnée ci-dessus soit battue en brèche et fasse place au "réalisme" d'une mise en cause du poids supplémentaire, et indu, représenté par ces étudiants et leurs problèmes particuliers.

- second aspect particulier : le très fort impact de l'état des relations entre les états concernés sur la gestion de ces flux migratoires.

Ce qu'il faut ici souligner est que ces migrations s'inscrivent dans le cadre spécifique de ce qu'il est convenu d'appeler les relations nord/sud d'une part, et en ce qui concerne la France dans celui de la gestion des suites de la colonisation.

De ce point de vue il apparaît, que, dans la logique de ce que nous avons dit pour le système universitaire lui-même, l'accueil de ces étudiants est potentiellement assimilable à la mise à la disposition d'un pays du Sud d'équipements collectifs nationaux qui viennent suppléer aux carences de ce pays en la matière.

Les conditions sont dès lors remplies pour que la prise en charge de ces étudiants puisse être interprétable comme s'inscrivant dans le concept d'"aide au développement" (ou dans celui de coopération quand il recouvre, de fait, ce sens); Ce concept, on le sait, est ambigu. Idéalement il renvoie à un devoir international de solidarité présumé sans contrepartie. Mais il est rare que la réalité réponde parfaitement à cet idéal, et les Etats tendent, sans le dire, à mesurer, là aussi, leurs efforts aux retombées politiques, économiques, en termes de prestige... -qu'ils peuvent en espérer.

L'assimilation de l'accueil de ces étudiants à une aide au développement va de pair avec leur inscription dans cette logique dissimulée d'un "coût" en quête d'une rétribution indéterminée, qui hypothèque toujours peu ou prou ce concept en apparence désintéressé. L'équilibre de cet "échange" asymétrique qui ne dit pas son nom peut être rétabli de deux manières.

Il peut l'être positivement par des retombées fructueuses en termes économiques, ou en termes d'influence politique...

Mais il peut l'être aussi, pour ainsi dire de manière antécédente (à la façon d'une créance détenue par le pays concerné) par la considération que cette aide à le sens d'une réparation due par l'ex-métropole au titre des "méfaits" de la colonisation. Ou encore ce qui n'est pas contradictoire avec ce qui précède, par référence au thème plus général de l'"échange inégal" entre le nord et le sud en matière économique ; inégalité qui ouvre, dans une certaine mesure à des libéralités, ayant en fait valeur de compensation partielle. Mais que les retombées fassent défaut ou que l'échange paraisse soudain moins inégal, et l'aide au développement, avec tout ce qui s'y rattache, peut rapidement être en passe de se voir délégitimée...

- une autre spécificité de ces étudiants, c'est qu'ils sont originaires de pays largement excédentaires en force de travail non qualifiée et fortement "offreurs" de main-d'oeuvre sur le marché du travail international.

A cette offre de main-d'oeuvre a répondu pendant deux décennies une forte demande, créant les flux que l'on sait. L'on sait aussi que, alors que cette demande a cessé en raison de la crise économique, notamment, du point de vue des pays fournisseurs, les conditions continuent à être remplies pour que perdurent des flux d'émigration importants, que les pays européens d'efforcent de refouler à l'aide de dispositions juridiques draconiennes. La migration étudiante constitue un cas à part, jugé initialement extérieur à la catégorie générale de l'immigration de travail, et faisant l'objet de dispositions spécifiques. Mais, que viennent les temps difficiles, et le fait qu'ils soient originaires des mêmes pays que les travailleurs immigrés les expose à un risque d'amalgame avec ces derniers, qui tend à les rendre justiciables d'un traitement institutionnel ou administratif identique.

1. L'après indépendance : La formation des étudiants étrangers dans la perspective de l'aide au développement

Pendant longtemps (de l'entre deux guerres au milieu des années 70), c'est essentiellement par rapport aux 2 logiques qu'on a grossièrement qualifié d'universitaire et de diplomatique que s'appréciait et que se gérait la présence des étudiants étrangers. Et ce qui domine alors, aussi bien dans l'idéologie (les discours officiels) que dans les dispositifs réglementaires, c'est une attitude extrêmement positive à leur égard.

Durant la période qui suit les Indépendances, l'accueil des étudiants étrangers est célébré dans les discours officiels français comme un élément de la politique de prestige de la France, manifestant à la fois ses valeurs de générosité et d'ouverture et l'influence de sa culture dans le monde.

Toutes les conditions sont remplies pour que l'accueil de ces étudiants étrangers soit jugé comme répondant aux intérêts de la France dans ses relations internationales.

C'est la dimension d'aide au développement qui est ici la plus efficiente. Non seulement elle ne fait pas problème, mais elle est présente de manière licite, si l'on peut dire, dans les représentations, où elle se trouve affectée d'un signe positif. On en espère des retombées qui sont les effets traditionnellement attendus de la formation des futures élites des pays en voie de développement : renforcement de la position de la francophonie dans les échanges internationaux, maintien d'une influence politique dans la zone d'influence française dans le Tiers-Monde (Afrique noire et Maghreb), ouverture de futurs débouchés pour les produits de l'industrie française.

Ces aspects sont d'autant plus soulignés et célébrés que la croyance à un progrès et à un développement universel quasi indéfini, marque l'époque. C'est tout particulièrement le cas pour la France gaulliste, férue d'indépendance, et dont la position très en pointe sur ce plan est caractérisée par ce que J.R. Henry va jusqu'à appeler un "messianisme tiers-mondiste"⁶¹.

La considération étroite des bénéfices à attendre de l'aide au développement dans toutes ses formes est surplombée et transcendée par la vision d'un progrès général dont on n'entrevoit pas le terme, et dont aucun pays n'est exclu a priori à condition qu'on lui fournisse les moyens de participer à l'effort commun. La rivalité entre ce que l'on

⁶¹ J. R. Henry : De la culture du développement à la guerre des cultures, *Projet*, n° 241, Printemps 1995, pp. 16-24.

appelle alors les deux blocs constitue un facteur supplémentaire allant dans le sens d'un soutien actif aux pays en voie de développement. Les pays occidentaux voient là en effet, un moyen de contrecarrer l'influence de Moscou sur les pays du Tiers-Monde qui ont choisi le camp soviétique. (L'enjeu étant par exemple, ici, de disputer les étudiants algériens ou plus généralement africains à l'Université Patrice Lumumba de Moscou). A ces facteurs viennent s'ajouter un réexamen critique de la colonisation débouchant sur la conviction largement répandue que cette période a ouvert au profit des pays jadis sous-telle une dette multiforme que ce type d'aide peut contribuer à effacer.

A noter que cette orientation tiers-mondiste fait l'objet d'un large consensus, les partis de gauche et les intellectuels ne pouvant que souscrire à cette vision conforme au message universaliste de l'idée républicaine à la française. (Nous négligeons volontairement le fait, ici, que ce consensus apparent dissimule en fait un clivage profond. En effet, bon nombre d'intellectuels et de militants politiques de cette mouvance s'ils souscrivent à l'idée d'un développement universel fondé sur la coopération entre États du sud et du nord, la situe dans une perspective politique radicalement différente de celle des régimes en place ; celle de l'émancipation des pays et des couches dominées du système capitaliste...).

De façon générale, la présence des étudiants étrangers est tenue comme un indice de l'attractivité des universités françaises. Ils sont, selon des termes couramment employés par la presse et dans les discours officiels jusque dans les années 60 "ceux qui viennent en France assoiffés de connaissance et pleins d'admiration pour la culture française" et contribuent de ce fait au prestige et à la réputation des universités françaises. Ces "ambassadeurs de l'esprit français et de la culture française" pour reprendre une expression galvaudée, sont également décrits comme les futurs cadres politiques et administratifs des pays étrangers, ceux notamment qui constituent le pré-carré de la France en Afrique. A ce titre, ils contribuent non seulement à renforcer la position de la francophonie dans les échanges internationaux, mais ils représentent les futurs alliés privilégiés de la politique extérieure française et de ses intérêts économiques à long terme.

Cette ouverture idéologique à l'accueil des étudiants étrangers va de pair avec une politique d'accueil extrêmement libérale. Sur le plan réglementaire, les étudiants étrangers qui désirent s'inscrire dans les universités françaises doivent simplement justifier de titres étrangers reconnus comme équivalents ou d'une attestation des autorités du pays d'origine certifiant que le diplôme permet de s'inscrire dans les facultés de ce pays. Cette inscription leur donne droit à une carte de séjour temporaire renouvelable dans les mêmes conditions d'attestation d'inscription.

Ces dispositions favorables s'accompagnent de la reconnaissance tacite d'une liberté d'établissement de ces étudiants dans le pays d'étude à l'issue de leur cursus universitaire. Faculté s'imputant à l'absence d'une prescription contravé et non de statut positif mais faculté bien réelle et qui peut d'ailleurs déboucher sur un processus d'"exode des cerveaux", ce qui n'est pas forcément pour déplaire aux dirigeants d'une France en plein développement, même s'ils feignent officiellement de s'en alarmer.

Quoiqu'il en soit l'ensemble de ces dispositions universitaires et civiles -certaines d'entre elles résulteraient-elles d'une abstention du législateur- fait que se dessine pour ces migrants particuliers un espace de citoyenneté étudiante qui recoupe en grande partie celui dont jouissent les étudiants nationaux.

2. Le tournant des années 70

Dominante jusque dans les années 70, cette représentation positive des étudiants originaires des pays du sud et les conditions favorables dont ils jouissent vont s'altérer au cours des années 70, sous l'effet de différents facteurs.

Le premier de ces facteurs est la crise internationale qui suit le 4ème conflit israëlo-arabe de 1973. On connaît les deux conséquences principales de cette crise.

- Le quadruplement du prix du pétrole sur lequel débouche le conflit provoque dans les pays occidentaux une crise économique dont ils ne sont pas encore sortis, et dont l'une des conséquences, et non des moindres, est l'arrêt brutal de l'immigration dans notre pays.

- La structure des rapports économiques internationaux connaît une modification qui si elle ne s'identifie nullement à un total renversement, bien-sûr, est cependant suffisante pour amener un certain rééquilibrage, au profit des premiers, dans les relations économiques entre pays du sud et et pays du nord (et qui s'opère à travers la recherche de ce qu'on appelle depuis lors un "nouvel ordre économique international"). Ce rééquilibrage, tout relatif qu'il soit, a cependant des conséquences symboliques très importantes. En effet, il va contribuer à dédouaner les pays du Nord, des obligations qu'ils se reconnaissaient, au moins tacitement, jusqu'ici, à l'égard du sud, en raison des profits qu'ils étaient accusés de tirer de ce que les économistes désignaient par les termes d'"échange inégal".

Cette modification de la réalité et de la symbolique des relations internationales a des conséquences directes sur la représentation des étudiants venus du sud. On peut les

résumer ainsi : le caractère tacite d'"aide au développement" que revêtait jusqu'ici, comme nous l'avons dit, l'accueil de ces migrants apparaît brutalement en pleine lumière pour être aussitôt dénoncé comme synonyme d'une "charge" désormais privée de justification.

Le changement du contexte international ci-dessus brièvement décrit intervient, de plus, au moment où les conditions proprement universitaires de cette migration apparaissent-elles aussi profondément modifiées.

Modification quantitative d'abord : entre 1964 et 1978 le nombre des étudiants étrangers est passé de 26.000 à 108.500, alors même que le nombre des étudiants nationaux a connu lui-même une croissance considérable durant la même période, soulignant une insuffisance radicale des structures d'accueil.

Changement quantitatif ensuite : Le recrutement des étudiants en provenance d'Afrique et du Maghreb a en effet connu depuis la décolonisation un profond changement qui est la conséquence inéluctable de sa croissance quantitative. Constitué autrefois par le fleuron des lycéens formés la plupart du temps dans les lycées français, ou des enfants des privilégiés des régimes en place (les deux catégories représentant la future élite dirigeante du Tiers-monde), les étudiants étrangers arrivent désormais en masse, non pas sous la forme d'une élite triée sur le volet, mais comme une véritable immigration étudiante produite par la croissance rapide de la demande d'enseignement supérieur dans les pays du Tiers-Monde et l'incapacité de leurs universités à y répondre.

Ce changement de recrutement longtemps masqué derrière la langue de bois des discours officiels qui perpétuent de façon routinière les lieux communs sur le "rayonnement culturel de la France", va brutalement apparaître sur la scène publique en 1974 à travers un rapport de la Conférence des Présidents d'Université, le rapport Dischamps, qui marque un véritable tournant dans la représentation des étudiants étrangers. Pour la première fois ils apparaissent non plus comme les acteurs du rayonnement de l'université française, mais comme une menace contre son prestige. Autrefois tenus pour une "chance de dialogue", ils représentent "une charge" pour les universités, une charge en terme d'effectifs, mais aussi en terme de qualité car : "ils font baisser le niveau", comme le dit "l'antienne" largement répandue depuis.

Le signe positif qui affectait jusqu'ici les mentions de la forte présence d'étudiants étrangers dans les universités françaises va se trouver brutalement inversé. L'importance de cette présence avait toujours été évoquée jusque là comme un signe de la supériorité française par rapport aux voisins européens, manifestant la tradition d'accueil de la France et le rayonnement de sa culture dans le monde. A partir des années 70, cette

"supériorité" quantitative de la France dans l'accueil des étudiants étrangers commence à être interprétée davantage comme un signe de laxisme que comme un motif de fierté nationale. Comparant les "performances" de la France en ce domaine à celles de ses voisins, le Recteur de l'Académie de Lyon peut ainsi relever qu'"aucun pays au monde soucieux du bon renom scientifique de ses universités ne laisse entrer sans contrôler les candidats à l'inscription dans les établissements supérieurs" (le Monde, 11 juin 80).

Étant bien entendu, quoique sous-entendu, que les étudiants étrangers dont on déplore la trop forte présence, ne sont pas n'importe quels étudiants étrangers mais les étudiants venus du "Sud".

Le rapport Dischamps, mentionné plus haut, propose d'instaurer une sélection et de donner la priorité aux étudiants en provenance de la CEE et des grands pays à technologie avancée, avec lesquels il y a possibilité d'obtenir "la réciprocité des avantages" (accords bilatéraux sur les aménagements financiers) et de restreindre l'accueil des étudiants du Tiers-Monde, qui coûte cher et entrave la bonne marche de l'Université française, au niveau de la spécialisation, c'est à dire du 2^o ou 3^o cycles. Ce changement de représentation s'accompagne d'un virage radical dans la politique d'accueil des étudiants étrangers, amorcé dès 1974, par une circulaire rendant la pré-inscription obligatoire.

Ce qui va s'affirmer de plus en plus nettement dans les années suivantes, c'est la prééminence de la 3^o logique, celle de la réglementation de la présence des étrangers sur le territoire national.

Ce n'est certainement pas un hasard si le rapport Dischamps est publié en 1974 c'est à dire l'année où le gouvernement décide de suspendre l'immigration de travailleurs. La circulaire Bonnet (1977) qui vise à normaliser l'immigration étrangère affiche également comme objectif "d'aboutir à une diminution du nombre d'étudiants étrangers s'inscrivant en 1er cycle". Il se marque ici un tournant important : les étudiants étrangers sont, pour la première fois considérés comme une catégorie particulière d'immigrés plus que comme une catégorie particulière d'étudiants. La circulaire instaure un visa de long séjour délivré sous conditions (pré-inscription, ressources entre 8 et 9000 f) et "vérification au fichier d'opposition". Elle impose le retour au pays après la fin des études, et le non renouvellement de la carte de séjour après des échecs aux examens. Elle prescrit aux préfets de refuser le renouvellement de la carte de séjour "étudiant" s'il apparaît que l'inscription n'est qu'un prétexte pour se maintenir en France, ou si l'étranger n'a pas après 3 années d'études en 1er cycle obtenu le DEUG.

Le renversement de tendance dans l'accueil des étudiants du sud va s'accuser encore un peu plus au cours de l'année 78 à travers l'intervention du ministre des universités (A. Saunier Seïté) qui désigne nommément les étudiants étrangers du Tiers Monde comme cible des mesures restrictives. Son affirmation selon laquelle "les universités françaises recueillent le trop plein du Tiers-Monde" signale, au-delà de son aspect outrancier (largement dénoncé à l'époque par la presse de gauche et les organisations étudiantes) la crise de la conception typiquement française de la coopération, instaurée par le général De Gaulle, et qui jouissait jusque là d'un certain consensus.

La circulaire Bonnet sera suivie dès 1979 d'un décret relatif aux étudiants étrangers, le décret Imbert, qui soumet à pré-inscription tous les étrangers qui veulent s'inscrire dans une université française pour la première fois et instaure un test linguistique destiné à vérifier la connaissance de la langue française. Le même décret instaure également une série de dispositions visant à transférer au ministère de la coopération les prérogatives habituellement attribuées aux universités en matière de sélection et d'accueil des étudiants étrangers. Les services culturels sont chargés de l'organisation de l'examen linguistique et donnent leur avis sur la recevabilité du dossier d'inscription. En même temps se met en place une commission nationale qui étudie les dossiers et répartit les étudiants dans les universités, cette commission étant composée de membres désignés par le ministre des affaires étrangères, le ministre de la coopération et le ministre des universités.

Ce qui s'affirme durant toute cette période, c'est la dévalorisation de l'image des étudiants étrangers, selon un double registre :

- la mise en cause de finalité universitaires de leur migration. En 1980, C. Beullac, ministre de l'éducation, se demande si les étudiants étrangers veulent "réellement faire des études", ou s'ils ne sont pas "chez nous pour tout autre chose". Ce qui s'impose dès cette date, c'est l'image du "faux étudiant" qui sera largement reprise dans les années suivantes par la presse de droite et qu'on retrouvera en filigrane dans les dispositions réglementaires.

- la mise en cause de leur "qualité" sur le plan universitaire. Les étudiants étrangers représenteraient non plus l'élite mais la lie des universités du Tiers-Monde. R. Barre (1er ministre, mais aussi professeur d'université) parle de "l'afflux des étudiants étrangers dont les pays d'origine ne veulent pas" tandis qu'A. Saunier-Seïté affirme que "des étudiants refusés dans les universités de leur propre pays à cause d'un niveau trop faible viennent étudier en France".

La tendance à la restriction et à la sélection des étudiants étrangers s'affirme d'autant plus fortement durant cette période qu'elle se manifeste de façon congruente selon les 3 logiques définies plus haut :

Dans la logique universitaire, la présence des étudiants étrangers dans les universités françaises se trouve mise en cause à deux niveaux : le coût qu'elle représente dans une période de crise des institutions universitaires aux prises avec la "massification" des études supérieures se traduisant par une croissance sans précédent des effectifs, et le risque de dévalorisation qu'elle ferait peser sur l'image des universités françaises, dans une situation où commence à s'affirmer une logique concurrentielle dans le cadre de la construction européenne. Tandis que R. Barre évoque à propos de l'accueil des étudiants étrangers l'image des "universités dépotoirs", le vice-président de la Conférence des Présidents d'Universités confirme, après avoir rappelé la "tradition d'ouverture" des universités françaises, que "les universités françaises ne souhaitent pas accueillir tous ceux qui seraient éventuellement refoulés des universités de leurs pays ou d'autres universités étrangères", précisant que "l'arrivée massive de nouveaux étudiants étrangers risquerait à terme de mettre en cause le renom des universités françaises".

On voit s'affirmer par ailleurs dès cette époque, avec une brutalité de langage qui sera fortement euphémisée dans les périodes ultérieures, la tendance à réorienter les flux au profit des étudiants étrangers présentant le moins de risques aux divers points de vue évoqués plus haut et les plus "rentables" de ce point de vue, c'est-à-dire ceux provenant des pays industrialisés. A. Saunier Seïté distingue les étudiants des grands pays scientifiques dont on déplore le trop faible nombre dans notre pays, et les étudiants du Tiers-Monde "pratiquement illettrés" qui contribuent à la "braderie des diplômés".

Dans la logique diplomatique, les étudiants étrangers, particulièrement ceux en provenance des pays d'Afrique et du Maghreb représentent depuis le début des années 70 un ferment d'agitation politique qu'il s'agit de contrôler pour préserver les relations avec les États étrangers. En 1974, l'affaire de la Maison du Maroc met aux prises les étudiants marocains de la Cité internationale qui accusent le gouvernement français de complicité avec le gouvernement marocain dans la répression des "forces progressistes du Maroc", et l'administration de la Cité qui accuse l'UNEM⁶² d'utiliser la Maison du Maroc comme base politique et d'en faire un "instrument privilégié d'attaque contre un certain nombre de gouvernements dont le gouvernement marocain". En 1976, c'est au tour des étudiants tunisiens de protester par une grève de la faim contre la répression dans les universités tunisiennes. Le Ministre de la Coopération déplore que "les

⁶² Union des étudiants marocains

étudiants étrangers soumis en France aux propagandes les plus subversives deviennent des adversaires des autorités gouvernementales des pays qui se sont tournés vers nous pour les former", tandis que le Ministre de l'Intérieur dénonce la "vérole politique" que les étudiants étrangers viendraient attraper en France.

Enfin, selon la 3^e logique, l'objectif de restreindre la venue d'étudiants étrangers s'inscrit dans l'ensemble des mesures qui, depuis 1974, visent à réduire l'immigration. Si on les considère ensemble, les dispositions Bonnet et Imbert font partie d'un même dispositif de "normalisation de l'immigration". La disposition du décret Imbert qui refuse le renouvellement de la carte de séjour après un certain nombre d'échecs place l'étudiant au titre de la loi Bonnet en position d'expulsable. En choisissant de ne pas appliquer de régime de faveur aux étudiants, les mesures Bonnet et Imbert amorcent ainsi l'idée que la qualité d'étudiant non seulement n'efface pas celle d'immigré, mais lui est en quelque sorte soumise. "Le rayonnement de la France, déclare C. Bonnet, ne se fera pas grâce aux étudiants étrangers qui prennent des emplois aux jeunes Français" (L'express, 24 Mai 1980). Ces différentes mesures et prises de positions achèvent de disloquer ce que nous avons appelé l'espace de citoyenneté ouvert jusqu'ici aux étudiants étrangers

Bien sûr ce qui s'exprime à travers ces "petites phrases" et les nouvelles réglementations qu'elles justifient, c'est la politique officielle du gouvernement, et qu'il convient de souligner, que cette politique est vigoureusement combattue par les organisations, les partis de gauche et les associations étudiantes. L'année 1980 est notamment marquée par des luttes étudiantes, d'une ampleur sans précédent depuis 1968, pour l'abrogation du décret Imbert. Cette mobilisation étudiante conduira le gouvernement à remplacer la circulaire Bonnet par une nouvelle circulaire (2 avril 80) qui supprime le non renouvellement de la carte de séjour pour échec au DEUG au bout de 3 ans, mais précise que "une fois leurs études achevées, les étudiants étrangers doivent regagner leur pays d'origine et ne peuvent obtenir une carte de séjour salarié".

L'arrivée des socialistes au pouvoir en 81, se marque par un changement sensible dans les discours, comme en témoigne par exemple cette déclaration d'une chargée de mission à la coopération : "Ils ne seront jamais assez nombreux ceux qui nous font l'honneur de solliciter un enseignement français" (Le Monde, 26 nov. 82). Le décret relatif à l'accueil des étudiants étrangers dans les universités qui remplace le décret Imbert rétablit, dans son préambule, une représentation officielle positive de l'accueil des étudiants étrangers : "La France est honorée de les recevoir". Il donne un coup d'arrêt à la "chasse aux faux étudiants" en supprimant les dispositions relatives au contrôle de la réalité des études, et il rétablit les universités comme instances de

décision en leur restituant leurs prérogatives dans l'admission des étudiants étrangers. Du côté du ministère de l'intérieur, un décret de 1982 annule les instructions selon lesquelles les étudiants étrangers devaient obligatoirement regagner leur pays d'origine une fois leurs études achevées et ne pouvaient se maintenir en France pour exercer une activité professionnelle, la situation de l'emploi leur restant toutefois opposable.

Mais le bilan de l'action des socialistes dans ce domaine, est, en fait, en demi-teinte. Des dispositions restrictives héritées du précédent gouvernement sont par exemple d'emblée maintenues, comme la préinscription obligatoire ainsi que l'examen de français. Plus généralement, et cela durant les périodes au cours desquelles les socialistes seront aux affaires, ces derniers conserveront certaines des orientations restrictives parmi les plus importantes du précédent gouvernement. La plus significative d'entre elles est le souci de veiller à ce que cette migration ne se transforme en moyen pour contourner l'interdiction visant l'immigration de travail en raison de la crise économique et de l'aggravation du chômage dans notre pays. Ainsi en 1985, un projet de circulaire de Joxe rétablit la nécessité de justifier de la réalité des études et en confie le contrôle à la préfecture de police. De même la circulaire Marchand (1991) recommande aux préfets de subordonner le renouvellement des cartes de séjour étudiants à la présentation de documents attestant de l'inscription aux examens et mentionnant les résultats obtenus.

Cette tendance persistante à soumettre les étudiants étrangers à des contrôles plus stricts sur le plan administratif et à une sélection accrue sur le plan universitaire s'inscrit à la fois dans la perspective générale du contrôle étroit de l'immigration en provenance du Tiers Monde, mais aussi dans le nouveau cadre et les nouveaux enjeux que dessine pour les universités la construction européenne.

3. Le marché de la formation dans la perspective de la construction européenne

Dès le début des années 80, la conception classique de la coopération Nord/Sud s'inscrivant dans une logique de clientélisme soutenue par une éthique de la solidarité avec les pays du Tiers-Monde, commence à être battue en brèche par une nouvelle conception des échanges universitaires internationaux qui les inscrit dans une logique du marché de la formation et de l'emploi hautement qualifié, restreinte aux frontières du "premier monde". Cette nouvelle conception de la coopération qui met en avant l'équivalence des valeurs, la réciprocité des échanges, et la compétitivité, conduit à en redéfinir à la fois les partenaires, les modalités et les fondements éthiques.

Sur le premier point, l'échange se situe prioritairement désormais entre les universités européennes, invitées à regrouper leurs forces de façon à potentialiser leurs ressources mutuelles de formation supérieure et à créer des "centres d'excellence européens" susceptible de résister à la concurrence des États-Unis et du Japon. Dans cette perspective, les pays européens se situent à la fois comme des partenaires et alliés invités à "se serrer les coudes pour faire face aux défis lancés par les États-Unis et le Japon dans le domaine des technologies de pointe et du développement des communications"⁶³, mais aussi comme des compétiteurs qui se disputent le leadership sur le marché de la formation. "L'éthique concurrentielle", souligne Neave, est devenue un moteur du développement des institutions et des systèmes d'enseignement supérieur en Europe de l'ouest"⁶⁴. La formation des étudiants étrangers est située dans ce cadre comme l'enjeu d'une compétition internationale, et définie en terme d'un marché à gagner : Il s'agit, selon les termes de T. de Baucé, de constituer "un opérateur français capable d'affronter, sur le marché international de la formation, nos concurrents étrangers"⁶⁵.

Cette réorientation se traduit de façon significative par un changement des références symboliques évoquées pour parler de la coopération internationale dans le domaine universitaire. Dans les discours officiels, l'invocation de la "tradition d'accueil" de la France fait place à la mobilisation d'une tradition multiséculaire d'échanges intellectuels dans l'espace européen dans laquelle Paris figure comme un des pôles du savoir à côté de Heidelberg, de Milan, de Cracovie, d'Oxford. Le nom d'Erasmus donné à

⁶³ G. Neave : La dimension internationale des formations, in : *Les Migrations des Compétences et des Talents*. Actes du Colloque organisé par le CEFI, Paris, 15-16 janvier 1991, pp. 95-99.

⁶⁴ op. cit.

⁶⁵ T. de Baucé : Allocution à l'ouverture du colloque sur "les stratégies européennes pour la formation des ingénieurs et cadres étrangers", CEFI, Saint-Rémy les Chevreuses, 14 novembre 1989.

l'un des principaux programmes européens d'échanges inter-universitaires est significatif de cet effort de construction d'une communauté intellectuelle européenne sur la base d'une tradition commune faisant remonter aux universités européennes de la Renaissance la circulation des idées et de la mobilité des élites dans l'espace européen. Le chapitre consacré aux étudiants étrangers dans l'ouvrage "L'Europe des Universités" s'intitule de façon significative : "la renaissance d'une tradition"⁶⁶.

A côté de cette mobilisation constante d'une identité européenne fondée sur une tradition d'échanges intellectuels, s'affirme une logique de la concurrence selon laquelle les échanges universitaires sont définis comme un jeu "où il y aura des perdants et des gagnants"⁶⁷. Les partenaires européens et les enjeux de leur coopération sont identifiés dans des termes qui empruntent au lexique de la compétition économique ("exporter" nos savoir-faires, "nous hisser" au niveau des pays concurrents) voire au vocabulaire militaire ("la mobilisation de l'Europe", "les armes dont nous disposons pour conduire ces affrontements"⁶⁸.

Sur le plan des contenus, on retrouve au niveau de la coopération inter-universitaire la tendance générale de l'enseignement supérieur français qui voit depuis les années 80 le paradigme des "sciences humaines" s'effacer devant le paradigme de "l'ingénierie"⁶⁹. Si les objectifs de diffusion de la culture française restent affirmés, les enjeux réels de la coopération internationale sont de pousser les universités françaises à tenir leur rang dans la formation aux technologies de pointe. Tous les rapports d'experts s'accordent à recommander un rééquilibrage des disciplines au détriment des Lettres et au profit des sciences de gestion des entreprises, des sciences de l'ingénieur et de la technologie, des disciplines économiques et juridiques. L'indice d'attractivité d'une université se mesure désormais à son rayonnement "technologique" et à sa capacité d'attirer des étudiants provenant de pays où le niveau technologique est égal ou supérieur à celui de la France. Cette tendance renforce l'inscription des universités dans une logique "marchande" où il s'agit d'apprendre à vendre et à exporter leurs "produits". Les conclusions du rapport remis au Ministre de la Recherche et de l'enseignement Supérieur en 1987 par le groupe de travail "Demain l'Université" situe très clairement ce changement de perspective : "A l'heure des technologies de pointe et de la concurrence scientifique, les œuvres d'art et les romans ne suffisent plus à la pérennité de notre

⁶⁶ F. Massit-Folléa et F. Epinette : *L'Europe des Universités. L'enseignement supérieur en mutation*. Les Etudes de La documentation Française, Paris, 1992.

⁶⁷ L. Delattre, Allocution d'ouverture, Actes du colloque *Les Migrations des Compétences et des Talents*, organisé par le CEFI, Paris, 15-16 janvier 1991.

⁶⁸ L. Delattre, op. cit.

⁶⁹ G. Neave, op. cit.

rayonnement. L'Université française doit poursuivre son ouverture au monde nouveau de la recherche fondamentale et appliquée, ne pas négliger la commercialisation, apprendre à exporter ses laboratoires et ses cerveaux, à faire connaître ses découvertes par des actions appropriées mises en œuvre par des spécialistes de la communication".

En congruence avec cette logique "marchande", l'objectif fixé à la coopération internationale en matière de mobilité étudiante se situe à deux niveaux :

- privilégier le qualitatif sur le quantitatif, les critères de l'excellence se mesurant moins aux qualités individuelles des étudiants qu'au type d'étude : les "meilleurs" étudiants étrangers sont ceux qui se trouvent dans les formations de haut niveau des disciplines scientifiques, juridiques, économiques et de gestion. De ce point de vue on peut constater ironiquement, que les "meilleurs" étudiants se trouveraient être les étudiants africains, bien plus représentés en 3^o cycle et dans les disciplines désignées comme prioritaires que les étudiants provenant des pays occidentaux. Mais précisément ces critères ne valent que dans le cadre d'une logique du marché international de la formation dont sont exclus les pays africains qui relèvent, eux, d'une logique de l'assistance désormais disqualifiée. Le choix des universités françaises prend d'autant plus de valeur dans la perspective du marché qu'il émane d'individus auxquels leur pays offre un choix comparable. Ce n'est que dans ce cas qu'il représente un réel indice d'"attractivité". Il est significatif de ce point de vue que les études sur la mobilité étudiante intra-européenne prennent soin de moduler à la baisse l'appréciation du volume des échanges en mettant à part le cas de la Grèce qui s'apparente plus à un flux Sud-Nord qu'à un échange européen tel que défini ci-dessus (équivalence des valeurs, réciprocité des échanges, compétitivité) : "Encore faut-il préciser que la Grèce, à elle seule, représentait plus de 26 000 de ces étudiants"⁷⁰ ; "Le % d'étudiants ayant passé en 1986 un temps significatif de leur formation dans un autre pays d'Europe est de 1,39% du total des étudiants identifiés en Europe et de 0,9% si l'on exclut la Grèce, source de mobilité forcée"⁷¹ .

. viser la symétrie des échanges : cette redéfinition des critères de l'excellence en fonction de la nature des études et du pays d'origine est congruente avec l'exigence de réciprocité qui est la caractéristique de ce nouveau modèle de coopération internationale. La priorité accordée à l'accueil des "meilleurs" étudiants étrangers (dans les matières scientifiques et au niveau 3^o cycle) vise à ouvrir aux étudiants français l'accès aux "meilleures" universités étrangères. Les "meilleurs" étudiants étrangers

⁷⁰ F. Massit-Folléa et F. Epinette : op. cit. p. 127.

⁷¹ M. Lucius, colloque CEFI, op. cit.

tendent ainsi insidieusement à se confondre avec les représentants des "meilleurs" homologues étrangers des universités françaises⁷² .

Sur le marché universitaire, l'exigence de réciprocité des échanges se manifeste à travers la valeur d'échange des diplômes. Un diplôme compétitif est un diplôme qui ouvre à son titulaire la possibilité "d'exporter sa force de travail qualifiée". La capacité à accueillir et à attirer des talents (l'attractivité) ne suffit pas à assurer une bonne position dans le marché mondial, si elle ne se double pas de la capacité à faire reconnaître à l'étranger la qualité de sa production nationale à travers l'exportation des compétences. Cette logique de "balance commerciale" tend à disqualifier les échanges avec les pays du Sud qui n'ouvrent pas à la réversibilité des flux (sauf dans les termes dépréciés de l'activité de "coopérant").

La recomposition de la migration étudiante autour du modèle du marché européen, basé sur l'échange réciproque entre partenaires égaux, entre évidemment en concurrence avec la logique traditionnelle de la coopération conçue comme transfert de connaissances du Nord vers le Sud. Le rapport du Comité National d'Evaluation ⁷³(porte au compte des "faiblesses préoccupantes", la forte représentation des étudiants en provenance des pays d'Afrique et d'Asie, et symétriquement, la faible part des étudiants en provenance d'Europe et d'Amérique. Sans mettre explicitement en cause l'accueil des premiers, recommandation est faite de répartir les bourses en fonction des conventions pluriannuelles d'échanges d'étudiants "sur la base d'une réciprocité aussi parfaite que possible pour les étudiants français".

4. Etudiants et immigrés

Parallèlement à la disqualification, sur le plan universitaire, de la logique de la "l'aide au développement", s'affirme de plus en plus nettement le caractère prépondérant du ministère de l'intérieur dans la gestion des étudiants étrangers qui se trouvent constitués en catégorie de moins en moins distincte de "l'immigration ordinaire".

Cette confusion tendancielle avec l'immigration de travail réduit encore un peu plus "l'espace de citoyenneté" déjà fort restreint de cette catégorie de plus en plus particulière d'étudiants, dont le statut représentatif dans l'espace public se trouve par ailleurs affecté par l'ombre portée de l'image diabolisée de l'immigré clandestin. De plus cette situation est grosse de conséquences administratives redoutables, puisqu'elle

⁷² Comité national d'évaluation : *Universités : les chances de l'ouverture*. Rapport au Président de la République, La documentation Française, Juin 1991. p. 69.

⁷³ op. cit. p. 85.

se traduit par un statut encore plus restrictif que celui dont jouissent les travailleurs immigrés.

En effet, devenus potentiellement assimilables à des “migrants ordinaires”, ils représentent néanmoins la seule catégorie d’immigration encore officiellement autorisée, le fût-elle avec réticence... D’où la nécessité ressentie par l’État et son administration de les placer tout spécialement sous contrôle, et de faire en sorte qu’ils ne puissent “indûment” jouir des droits reconnus aux migrants installés depuis longtemps dans notre pays.

Dans les lois de 1993 sur l’immigration (dites lois Pasqua), les étudiants étrangers sont, comme le relève un article du Monde adéquatement intitulé "Étudiants étrangers sous surveillance", la seule catégorie d’immigrés nommément citée. Ils sont mentionnés à trois reprises, comme une catégorie qui doit faire l’objet d’une vigilance particulière ou qu’il convient de priver de droits accordés aux autres étrangers.

Les dispositions relatives au regroupement familial énoncent des conditions particulièrement restrictives pour les étudiants : dans la première mouture du texte de loi, les étudiants se trouvaient purement et simplement privés de ce droit. Cet alinéa ayant été déclaré contraire à la Constitution par le Conseil Constitutionnel, la circulaire d’application relative au regroupement familial appelle néanmoins à la vigilance administrative et précise : "si les étudiants ne sauraient par principe être écartés, vous vérifierez qu’un étudiant dispose de ressources suffisantes et stables".

En second lieu, l’article 17 exclut les étudiants du champ d’application de la protection contre l’expulsion (durée de séjour de 10 ans minimum). Cet article a été approuvé par le Conseil Constitutionnel au motif que "au regard de leurs attaches avec la France, les étrangers qui n’ont résidé sur le territoire français que pour y effectuer des études ne sont pas dans la même situation que ceux qui y ont résidé pendant la même durée pour d’autres motifs".

Enfin, selon l’article 14, la carte de résident n’est plus délivrée de plein droit à l’étranger qui est en situation régulière depuis plus de 10 ans lorsqu’il a été titulaire pendant toute cette période d’une carte de séjour temporaire portant la mention "étudiant".

Les décisions du Conseil Constitutionnel précisent que cette restriction est motivée par la situation particulière des étudiants ayant prolongé leurs études pendant 10 années au moins par rapport aux autres étrangers "au regard des raisons justifiant le séjour".

La principale conséquence de cette mesure restrictive est de priver l'étudiant du droit au travail que confère de plein droit à son titulaire la carte de résident.

Toutes ces dispositions manifestent l'intention du législateur, qui est d'éviter la pérennisation en France des étudiants après leurs études, et de leur interdire l'accès à l'emploi sur le territoire national, mais elles dessinent aussi une figure de l'étudiant étranger comme catégorie d'immigré dont il convient de se méfier particulièrement.

Au terme de ce processus, les étudiants ne se trouvent pas purement et simplement assimilés aux immigrés, mais sont constitués en catégorie particulière d'immigrés qui font l'objet de dispositions restrictives par rapport aux autres immigrés. Ces restrictions, motivées par le caractère par définition "provisoire" de leur séjour et l'"illégitimité" de leur maintien prolongé en France soulignent leur exclusion du droit à l'intégration accordé aux travailleurs immigrés, alors même que la saisine des sénateurs souligne cet aspect en invoquant une atteinte au principe d'égalité : "excluant du droit à l'attribution d'une carte de résident des étrangers ... au seul motif qu'ils auraient été titulaires d'une carte de séjour portant la mention étudiant, alors que ce droit est ouvert aux autres étrangers".

Pour que puisse s'exercer cette discrimination à l'égard des immigrés étudiants que relèvent les sénateurs, il a fallu que ceux-ci aient été au préalable constitués en immigrés. Or, à l'évidence, les étudiants immigrés ne sont pas n'importe quels étudiants étrangers, mais ceux qu'on soupçonne de profiter de leur statut d'étudiant pour forcer les remparts de la citadelle France (et bientôt Europe). Les dispositions de la loi Pasqua sur les étudiants ne se comprennent que par rapport aux seuls étudiants étrangers appartenant à des populations qui présentent un "risque migratoire", comme le précise la réponse du Ministre des Affaires étrangères à une question ouverte de l'Assemblée Nationale : "Cependant, pour faciliter et encourager la venue et la formation de jeunes étrangers en France, des assouplissements ont été prévus en faveur des ressortissants de pays ne présentant pas de risque migratoire".

De la même façon que la construction européenne a fait éclater la catégorie générale d'immigré, en distinguant les européens et les autres qui restent seuls justiciables de cette catégorie, elle tend à instaurer une frontière à l'intérieur de la population des étudiants étrangers, entre ceux d'entre eux qui sont gérés en référence à la "maîtrise de l'immigration" et les autres, qui constitueraient les véritables "clients" à attirer pour contribuer au renom des universités françaises et leur permettre de tenir leur place dans le grand marché européen.

Conclusion

Quelle appréciation d'ensemble porter sur ces migrations étudiantes venues de la rive sud de la Méditerranée, à partir des travaux qui précèdent ? Nous voudrions, en guise de conclusion, proposer quelques pistes de réflexion propres à aider les acteurs concernés à mener la nécessaire tâche d'évaluation qu'elles appellent et qui, jusqu'ici, n'a pas encore été, semble-t-il, réellement menée.

Il est évident que le regard porté sur ces courants migratoires est différent selon que l'on se place au point de vue des pays de départ ou au point de vue du pays d'accueil, mais il est clair que la signification du phénomène a, selon ces deux points de vue, fortement évolué au cours du temps parallèlement aux changements objectifs qu'il connaissait.

L'aspect le plus visible de ces changements est évidemment la croissance spectaculaire des effectifs d'étudiants migrants. A cette croissance se trouve associée une plus grande diversité quant aux origines sociales des intéressés, qui traduit un élargissement de la base de recrutement de ce courant migratoire. Cette diversification fait évidemment écho à la démocratisation de l'enseignement supérieur voulue par les dirigeants de ces pays, et, par là, participe du procès de formation des classes moyennes au sein de ces sociétés.

Ce constat doit être rapproché des données résultant de l'examen des pays de destination des flux. 72 % des étudiants maghrébins expatriés (globalement considérés) font aujourd'hui encore leurs études en France. Quelles que soient les nombreuses explications qu'il peut recevoir, le caractère massif de ce choix préférentiel, traduit un ancrage linguistique et culturel persistant de ces pays à l'endroit de la France. Cet ancrage doit être rapporté au dualisme linguistique interne de pays dans lesquels, en dépit des politiques successives d'arabisation le français demeure la langue "vernaculaire" de la haute administration, d'une partie des sphères dirigeantes de l'économie et de l'enseignement supérieur. Et où par voie de conséquence la maîtrise du français constitue un atout précieux pour tout projet de mobilité professionnelle ou sociale ascendante.

La modification des flux et des caractéristiques sociales des étudiants maghrébins va de pair avec un profond changement dans les représentations. A leur état initial, la signification de ces flux demeurait enclose dans l'idée "tiers mondiste" de coopération. Les migrations étudiantes représentaient un complément à ou un substitut de la coopération en matière d'éducation et d'enseignement, octroyée sur place par l'ex puissance coloniale. Elles figuraient parmi les dispositifs propres à produire d'urgence

les élites dont ces pays avaient besoin dans un contexte où la sphère du pouvoir et la technostructure naissante demeuraient largement francophones.

Cet état des choses est aujourd'hui révolu et le phénomène des migrations étudiantes est désormais marqué par une pluralité de significations. Certes l'aspect d'aide au développement que revêt cette migration et corrélativement la vision d'une migration objectivement inscrite dans les insuffisances des pays de départ en matière d'enseignement supérieur demeurent présents. Mais de nombreuses autres significations apparaissent qui sans le dissoudre débordent largement le schéma initial.

On est passé d'une situation où l'implication de la France dans la tâche d'éducation et de formation entreprise par ces pays était jugée positivement, à une situation où elle est de plus en plus mal ressentie. On y voit une charge sans contrepartie réelle qui vient alourdir encore un peu plus les problèmes que connaît le système d'enseignement supérieur. Aux raisons proprement universitaires qui sous-tendent ce jugement négatif s'ajoute désormais la crainte de voir ces migrations présumées temporaires se transformer en immigrations durables ou définitives. Et cela dans une situation où le chômage des diplômés est une réalité aussi préoccupante dans le pays d'accueil que dans les pays de départ. Ce contexte explique que dans les débats autour de l'avenir de l'université, des voix de plus en plus nombreuses se soient élevées pour réclamer un rééquilibrage des migrations étudiantes au détriment des flux en provenance du sud et au profit des flux inscrits dans l'espace de coopération universitaire entre pays du nord (notamment avec les pays de l'union européenne). Ce processus de rééquilibrage comme le montre les chiffres les plus récents, est déjà largement entamé.

La première remarque à faire est que s'en tenir pour traiter ces questions à une gestion *a minima* du problème, réduisant celui-ci à sa seule dimension "migratoire", serait la plus mauvaise manière de le régler. Cela reviendrait à laisser le champ libre à cette régulation par défaut que représente la contrainte administrative et juridique, et à tous les effets pervers qu'elle ne manquera pas d'entraîner. En imposant une vision des pays du Nord qui les font assimiler à des "forteresses", les mesures visant à restreindre l'accès aux universités françaises renforcent considérablement le sentiment d'exclusion et justifient, aux yeux des candidats au départ, toutes les pratiques occultes (backchich) et les ruses de toute nature (par exemple choix de la discipline selon des considérations "stratégiques") permettant de contourner les restrictions.

Pas plus qu'on ne peut la réduire à une gestion de populations "immigrées", la formation des étudiants du Maghreb ne peut être examinée à la lumière de la seule

problématique universitaire. Elle réclame aussi d'être analysée au regard de son impact sur le devenir interne -et identitaire- des sociétés d'origine. On ne peut que souligner ici le risque accru de voir ces migrations s'inscrire dans une logique d'exode des cerveaux que n'explique pas à elle seule la détérioration de l'état du marché du travail des cadres dans les sociétés d'origine. Le constat, rappelé ci-dessus, du niveau quantitatif important atteint par ces migrations et celui de l'élargissement de la base sociale de leur recrutement, impliquent très vraisemblablement une diversification beaucoup plus grande que par le passé des types de motivations sous-tendant les décisions de départ. Seule une enquête plus qualitative, menée auprès des étudiants en France et des candidats au départ dans les différents pays pourra permettre d'évaluer les conditions non seulement économiques, mais politiques et culturelles en fonction desquelles les sujets orientent leurs stratégies professionnelles et organisent leurs projets de vie.

La seconde remarque que nous ferons est que le "problème du retour" est rarement posé en des termes qui prennent en compte la spécificité de la présence des étudiants du Maghreb dans les universités françaises. Le portrait type de l'étudiant en provenance des pays du Maghreb, tel qu'il ressort de notre étude, est celui d'un étudiant déjà diplômé qui vient en France poursuivre une spécialisation, notamment dans les études médicales, ou préparer une thèse, le plus souvent dans des matières scientifiques.

L'un des enseignements qu'on peut donc tirer de cette étude est qu'en dépit de son augmentation spectaculaire au cours des vingt cinq dernières années, l'immigration étudiante en provenance du Maghreb ne contribue en aucune manière, contrairement aux idées reçues, à une "massification" de l'accès au système universitaire français. Non seulement parce que ces étudiants ne représentent qu'un faible pourcentage du public universitaire (4%), mais parce que leur présence dans les universités françaises est surtout remarquable dans le niveau de l'enseignement supérieur qui communique et même coïncide avec la sphère de la recherche, c'est-à-dire le 3^o cycle.

La question du retour ne gagnerait-elle pas alors à être réexaminée en fonction de ce profil type de l'étudiant en provenance du Maghreb? Une piste de réflexion s'ouvre ici sur les possibilités de développement de programmes d'action intégrées, et d'actions de coopération scientifique prenant le relais de la coopération universitaire, et susceptibles d'améliorer les conditions de travail et de placement dans les pays d'origine des scientifiques formés en France.